

République de Côte d'Ivoire  
Union - Discipline - Travail



Cabinet du Premier Ministre  
Ministère de la Planification du Développement

**PROGRAMME NATIONAL D' ACTIONS  
EN MATIERE DE POPULATION  
2002 - 2006**



BUREAU NATIONAL DE POPULATION

CABINET DU PREMIER MINISTRE  
MINISTERE DE LA PLANIFICATION  
DU DEVELOPPEMENT

-----  
BUREAU NATIONAL DE POPULATION  
-----

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union - Discipline - Travail

PROGRAMME NATIONAL D'ACTIONS EN MATIERE  
DE  
POPULATION

2002 - 2006





**UNFPA FNUAP**

United Nations Population Fund  
Fonds des Nations Unies pour la population

---

Publication financée par le Fonds des Nations Unies pour la Population dans le cadre du projet IVC / 97 / PO8 appui à la mise en œuvre de la Politique Nationale de Population de la Primature, Ministère de la Planification du Développement.

# TABLE DES MATIERES

	Pages
Avant propos .....	2
Remerciements .....	3
Liste des acronymes .....	4-5
Introduction .....	6
<b>Chapitre I : Aperçu sur le cadre du développement</b> .....	<b>7-13</b>
1.1. Situation géographique .....	7
1.2. Situation démographique .....	7
1.2.1. Etat et évolution de la population .....	7
1.2.2. Dynamique de population .....	8
1.2.2.1. Mortalité .....	8
1.2.2.2. Fécondité .....	8
1.2.3. Migration .....	9
1.2.4. Conséquences de la situation démographique actuelle .....	10
1.3. Situation économique.....	10
1.3.1. Un important potentiel de développement .....	10
1.3.2. Aspects structurels.....	11
1.3.3. Dette publique .....	11
1.3.4. Pauvreté.....	11
1.3.5. Croissance et assainissement des finances publiques .....	12
1.3.6. Mutations économiques et socio-culturelles .....	12
1.4. Situation politique.....	13
<b>Chapitre II : Bilan diagnostic des activités en matière de population et développement</b> .....	<b>14-52</b>
<b>A. ANALYSE DES PROGRAMMES SECTORIELS</b> .....	<b>14</b>
2.1. Politique en population et développement.....	14
2.1.1. Situation.....	14
2.1.2. Les objectifs du Gouvernement .....	15
2.1.3. Le cadre institutionnel .....	15
2.1.4. Les activités / résultats .....	16
2.1.5. Les atouts.....	16
2.1.6. Les contraintes.....	17
2.1.7. Les actions à reconduire .....	17

2.2. Collecte et analyse des données, Recherche et Formation .....	17
2.2.1. Situation.....	17
2.2.2. Les objectifs du Gouvernement.....	18
2.2.3. Le cadre institutionnel .....	19
2.2.4. Les activités .....	19
2.2.5. Les atouts.....	20
2.2.6. Les contraintes.....	20
2.2.7. Les actions à reconduire .....	20
2.3. Les mouvements migratoires .....	21
2.3.1. Situation.....	21
2.3.2. Les objectifs du Gouvernement.....	22
2.3.3. Les activités / résultats .....	22
2.3.4. Les atouts.....	23
2.3.5. Les contraintes .....	23
2.3.6. Les actions à reconduire.....	23
2.4. IEC/Plaidoyer en matière de population et développement .....	23
2.4.1. Situation.....	23
2.4.2. Les objectifs du Gouvernement.....	23
2.4.3. Le cadre institutionnel .....	23
2.4.4. Les activités / résultats .....	24
2.4.5. Les atouts.....	24
2.4.6. Les contraintes.....	24
2.4.7. Les actions à reconduire.....	25
2.5. Famille, femme, jeunes et personnes âgées.....	25
2.5.1. Situation.....	25
2.5.2. Les objectifs du Gouvernement.....	28
2.5.2.1. La politique en matière de famille et de la femme .....	28
2.5.2.2. Politique à l'égard des jeunes.....	28
2.5.2.3. Le cadre institutionnel .....	28
2.5.3. Les activités / résultats .....	29
2.5.4. Les atouts.....	29
2.5.5. Les contraintes.....	30
2.5.6. Les actions à reconduire.....	30
2.6. Santé de la reproduction .....	31
2.6.1. Situation.....	31
2.6.2. Les objectifs du Gouvernement .....	32
2.6.3. Le cadre institutionnel.....	32
2.6.4. Les activités / résultats .....	33
2.6.5. Les atouts.....	36
2.6.6. Les contraintes.....	37
2.6.7. Les actions à reconduire.....	37
2.7. Lutte contre la pauvreté .....	38
2.7.1. Situation.....	38
2.7.2. Les objectifs du Gouvernement .....	38
2.7.3. Le cadre institutionnel.....	38
2.7.4. Les activités / résultats .....	39
2.7.5. Les atouts .....	39
2.7.6. Les contraintes.....	39
2.7.7. Les actions à reconduire .....	40

2.8. Education .....	40
2.8.1. Situation.....	40
2.8.2. Les objectifs du Gouvernement.....	43
2.8.3. Le cadre institutionnel.....	43
2.8.4. Les activités / résultats .....	44
2.8.4.1. Mesures incitatives à la scolarisation des filles .....	44
2.8.4.2. les réformes menées .....	45
2.8.5. Les atouts.....	45
2.8.6. Les contraintes.....	45
2.8.7. Les actions à reconduire.....	45
2.9. Environnement.....	45
2.9.1. Situation.....	45
2.9.2. Les objectifs du Gouvernement.....	46
2.9.3. Le cadre institutionnel.....	47
2.9.4. Les activités / résultats .....	47
2.9.5. Les atouts.....	48
2.9.6. Les contraintes.....	48
2.9.7. Les actions à reconduire .....	48
<b>B. MOYENS FINANCIERS .....</b>	<b>49</b>
B.2.1. La Côte d'Ivoire et l'initiative 20/20 .....	49
B.2.2. La Politique d'Ajustement Structurel (PAS) .....	50
B.2.3. Le poids du service de la dette .....	50
B.2.4. Action du Gouvernement et des partenaires au développement .....	51
B.2.5. Mobilisation de financements privés.....	52
B.2.6. Problèmes relatifs à l'exécution financière.....	52
<b>C. DEFIS MAJEURS ACTUELS EN POPULATION / DEVELOPPEMENT... 52</b>	
<b>Chapitre III : Les objectifs et stratégies du PNA 2002-2006.....</b>	<b>53-58</b>
3.1. Rappel des objectifs de la DPNP.....	53
3.1.1. Maîtriser la croissance naturelle de la population.....	53
3.1.2. Maîtriser les mouvements migratoires internes et internationaux .....	53
3.1.3. Parvenir à une adéquation entre l'offre et la demande liées aux besoins .....	53
essentiels de la population	
3.1.4. Développer les capacités de conception et de gestion des programmes	
de mise en œuvre de la politique nationale de population.....	53
3.1.5. Valoriser la famille et améliorer le statut des femmes et des jeunes .....	53
3.1.6. Contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations et à	
la sauvegarde de l'environnement .....	53
3.2. Les objectifs et stratégies du PNA sur la période 2002-2006 .....	53-58
3.2.1. Objectif général 1 .....	53
3.2.2. Objectif général 2 .....	55
3.2.3. Objectif général 3 .....	55
3.2.4. Objectif général 4 .....	57
3.2.5. Objectif général 5 .....	58

<b>Chapitre IV : Les sous-programmes du PNA</b> .....	59-96
4.1. Le Sous-programme 1 .....	59
4.1.1. Les AIP du sous-programme .....	59
4.1.2. <i>Le plan d'opérations</i> .....	64
4.1.3. <i>Le coût des activités</i> .....	70
4.1.4. Mesures de mise en œuvre .....	70
4.2. Le Sous-programme 2 .....	71
4.2.1. les AIP du sous-programme .....	71
4.2.2. Le plan d'opérations .....	73
4.2.3. Le coût des activités .....	74
4.2.4. Mesures de mise en œuvre .....	74
4.3. Le Sous-programme 3 .....	76
4.3.1. Les AIP du sous-programme .....	76
4.3.2. Le plan d'opération .....	79
4.3.3. Le coût des activités .....	82
4.3.4. Mesures de mise en œuvre .....	82
4.4. Le Sous-programme 4 .....	83
4.4.1. Les AIP du sous-programme .....	83
4.4.2. Le plan d'opérations .....	85
4.4.3. Le coût des activités .....	87
4.4.4. Mesures de mise en œuvre .....	87
4.5. Le Sous-programme 5 .....	88
4.5.1. Les AIP du sous-programme .....	88
4.5.2. Le plan d'opérations .....	92
4.5.3. Le coût des activités .....	96
4.5.4. Mesures de mise en œuvre .....	96
 <b>Chapitre V : Mécanismes de coordination, de suivi et d'évaluation du PNA</b> .....	 97-121
5.1. Les structures d'exécution .....	97
5.2. Les mécanismes de suivi et de coordination nationale du programme .....	100
5.2.1. Fonctionnement de la région au niveau central .....	100
5.2.2. Fonctionnement du central à la Région .....	100
5.2.3. Suivi-Evaluation des projets .....	100
5.2.4. Coordination, suivi et évaluation du programme .....	101
 <b>ANNEXES</b> .....	 102-121
Annexe 1 : Tableau synthétiques par sous-programme .....	103-117
Annexe 2 : Coût global du PNA .....	118-121

## AVANT-PROPOS

*L'engagement du Gouvernement ivoirien pour la résolution des questions de population s'est particulièrement manifesté depuis la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (1994), tant au niveau de l'appréhension globale des phénomènes démographiques qu'en ce qui concerne la nécessité de leur prise en compte explicite dans les politiques, les stratégies et les programmes nationaux de développement. Ce regain d'intérêt a notamment été conforté par une situation économique difficile, car il est vite apparu que le développement humain durable prôné par le Gouvernement ne va pas sans intégration des variables sociales, notamment démographiques.*

*La mise en œuvre de la politique nationale de population adoptée en mars 1997 vient à propos répondre à ce souci d'intégration des facteurs socio-démographiques dans la politique économique de refondation qu'entendent mener les autorités de la 2<sup>ème</sup> République. Elle s'inscrit dans le cadre global de la lutte contre la pauvreté et de l'amélioration du bien-être des familles. En effet, ce premier Programme National d'Actions en matière de Population (PNA) traduit dans les faits la politique nationale de population de Côte d'Ivoire, et met l'accent sur certains défis que le pays se doit encore de relever, notamment dans les domaines de la santé, des migrations internes et internationales, de la famille, du statut de la femme et des jeunes, du cadre de vie et de l'environnement, du développement des capacités nationales en matière de conception et de mise en œuvre des programmes de population et développement.*

*Dans le contexte économique, politique et social actuel de la Côte d'Ivoire, parvenir à un équilibre entre les facteurs de population et les ressources disponibles, c'est avant tout cerner les causes profondes des déséquilibres existants et formuler des stratégies opérationnelles pouvant conduire à leur maîtrise. Ainsi, le présent PNA établit d'abord d'établir un diagnostic des principaux secteurs sociaux sur lesquels les facteurs démographiques ont un impact considérable, puis analyse la situation actuelle et enfin définit des stratégies en vue d'une meilleure intégration des questions de population dans le processus de développement ; c'est donc à partir d'un bilan diagnostic que les cinq sous-programmes qui en constituent l'ossature ont été élaborés.*

*Tant par ses aspects méthodologiques que par sa volonté d'inscrire la problématique démographique dans le cadre d'une démarche globale et dynamique de développement, et d'ancrer la réflexion dans les expériences concrètes, le PNA s'inscrit pleinement dans le courant du renouveau des paradigmes du développement et affiche la ferme volonté de contribuer au développement humain durable en Côte d'Ivoire.*

*C'est un outil important aux mains des acteurs du développement du pays et en particulier les autorités gouvernementales et leurs partenaires nationaux que sont la société civile et le secteur privé.*

*En dépit des difficultés économiques qu'elle connaît aujourd'hui, la Côte d'Ivoire dispose d'atouts considérables pour mettre en application son programme national d'actions en matière de population. Déjà, des cadres institutionnels existent pour mener à bien cette entreprise. Etant donné qu'un grand nombre de départements ministériels et d'ONG s'occupent des problèmes de population aux niveaux central, sectoriel et régional, un Bureau National de Population (BUNAP) ayant rang de Direction Générale, a été mis en place par le Gouvernement pour assurer la coordination, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des politiques et programmes de population. En outre, il existe aussi aujourd'hui un nombre croissant de cadres nationaux formés à la formulation et à la mise en œuvre des programmes de population.*

*Faisant suite à l'adoption de la Déclaration de Politique Nationale de Population (DPNP), le Gouvernement mettra tout en œuvre pour mobiliser les ressources internes et externes nécessaires pour l'exécution du présent programme dans la perspective d'une amélioration sensible des conditions et niveaux de vie de nos populations.*

**Pascal AFFI N'Guessan**  
Premier Ministre,  
Ministre de la Planification  
du Développement

<b>Chapitre IV : Les sous-programmes du PNA</b> .....	59-96
4.1. Le Sous-programme 1 .....	59
4.1.1. Les AIP du sous-programme .....	59
4.1.2. Le plan d'opérations .....	64
4.1.3. Le coût des activités .....	70
4.1.4. Mesures de mise en œuvre .....	70
4.2. Le Sous-programme 2 .....	71
4.2.1. les AIP du sous-programme .....	71
4.2.2. Le plan d'opérations .....	73
4.2.3. Le coût des activités .....	74
4.2.4. Mesures de mise en œuvre .....	74
4.3. Le Sous-programme 3 .....	76
4.3.1. Les AIP du sous-programme .....	76
4.3.2. Le plan d'opération .....	79
4.3.3. Le coût des activités .....	82
4.3.4. Mesures de mise en œuvre .....	82
4.4. Le Sous-programme 4 .....	83
4.4.1. Les AIP du sous-programme .....	83
4.4.2. Le plan d'opérations .....	85
4.4.3. Le coût des activités .....	87
4.4.4. Mesures de mise en œuvre .....	87
4.5. Le Sous-programme 5 .....	88
4.5.1. Les AIP du sous-programme .....	88
4.5.2. Le plan d'opérations .....	92
4.5.3. Le coût des activités .....	96
4.5.4. Mesures de mise en œuvre .....	96
<b>Chapitre V : Mécanismes de coordination, de suivi et d'évaluation du PNA</b> .....	97-121
5.1. Les structures d'exécution .....	97
5.2. Les mécanismes de suivi et de coordination nationale du programme .....	100
5.2.1. Fonctionnement de la région au niveau central .....	100
5.2.2. Fonctionnement du central à la Région .....	100
5.2.3. Suivi-Evaluation des projets .....	100
5.2.4. Coordination, suivi et évaluation du programme .....	101
<b>ANNEXES</b> .....	102-121
Annexe 1 : Tableau synthétiques par sous-programme .....	103-117
Annexe 2 : Coût global du PNA .....	118-121

## AVANT-PROPOS

L'engagement du Gouvernement ivoirien pour la résolution des questions de population s'est particulièrement manifesté depuis la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (1994), tant au niveau de l'appréhension globale des phénomènes démographiques qu'en ce qui concerne la nécessité de leur prise en compte explicite dans les politiques, les stratégies et les programmes nationaux de développement. Ce regain d'intérêt a notamment été conforté par une situation économique difficile, car il est vite apparu que le développement humain durable prôné par le Gouvernement ne va pas sans intégration des variables sociales, notamment démographiques.

La mise en œuvre de la politique nationale de population adoptée en mars 1997 vient à propos répondre à ce souci d'intégration des facteurs socio-démographiques dans la politique économique de refondation qu'entendent mener les autorités de la 2ème République. Elle s'inscrit dans le cadre global de la lutte contre la pauvreté et de l'amélioration du bien-être des familles. En effet, ce premier Programme National d'Actions en matière de Population (PNA) traduit dans les faits la politique nationale de population de Côte d'Ivoire, et met l'accent sur certains défis que le pays se doit encore de relever, notamment dans les domaines de la santé, des migrations internes et internationales, de la famille, du statut de la femme et des jeunes, du cadre de vie et de l'environnement, du développement des capacités nationales en matière de conception et de mise en œuvre des programmes de population et développement.

Dans le contexte économique, politique et social actuel de la Côte d'Ivoire, parvenir à un équilibre entre les facteurs de population et les ressources disponibles, c'est avant tout cerner les causes profondes des déséquilibres existants et formuler des stratégies opérationnelles pouvant conduire à leur maîtrise. Ainsi, le présent PNA établit d'abord d'établir un diagnostic des principaux secteurs sociaux sur lesquels les facteurs démographiques ont un impact considérable, puis analyse la situation actuelle et enfin définit des stratégies en vue d'une meilleure intégration des questions de population dans le processus de développement ; c'est donc à partir d'un bilan diagnostique que les cinq sous-programmes qui en constituent l'ossature ont été élaborés.

Tant par ses aspects méthodologiques que par sa volonté d'inscrire la problématique démographique dans le cadre d'une démarche globale et dynamique de développement, et d'ancrer la réflexion dans les expériences concrètes, le PNA s'inscrit pleinement dans le courant du renouveau des paradigmes du développement et affiche la ferme volonté de contribuer au développement humain durable en Côte d'Ivoire.

C'est un outil important aux mains des acteurs du développement du pays et en particulier les autorités gouvernementales et leurs partenaires nationaux que sont la société civile et le secteur privé.

En dépit des difficultés économiques qu'elle connaît aujourd'hui, la Côte d'Ivoire dispose d'atouts considérables pour mettre en application son programme national d'actions en matière de population. Déjà, des cadres institutionnels existent pour mener à bien cette entreprise. Etant donné qu'un grand nombre de départements ministériels et d'ONG s'occupent des problèmes de population aux niveaux central, sectoriel et régional, un Bureau National de Population (BUNAP) ayant rang de Direction Générale, a été mis en place par le Gouvernement pour assurer la coordination, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des politiques et programmes de population. En outre, il existe aussi aujourd'hui un nombre croissant de cadres nationaux formés à la formulation et à la mise en œuvre des programmes de population.

Faisant suite à l'adoption de la Déclaration de Politique Nationale de Population (DPNP), le Gouvernement mettra tout en œuvre pour mobiliser les ressources internes et externes nécessaires pour l'exécution du présent programme dans la perspective d'une amélioration sensible des conditions et niveaux de vie de nos populations.

**Pascal AFFI N'Guessan**  
Premier Ministre,  
Ministre de la Planification  
du Développement



## REMERCIEMENTS

L'élaboration du présent Programme National d'Actions en matière de population (PNA) n'aurait pas été possible sans l'aide et les précieuses contributions fournies par un grand nombre de personnes et d'organismes nationaux et internationaux à qui le Gouvernement exprime sa profonde gratitude.

Le comité multisectoriel mis en place depuis 1999 pour mener à terme ce travail et les ONG ont généreusement partagé avec le Bureau national de Population (BUNAP) appuyé par une équipe de consultants nationaux, l'Equipe d'Appui Technique du FNUAP (EAT) basée à Dakar, l'expérience acquise en matière de population et développement, les résultats de leurs recherches et les informations dont ils disposaient. Leurs réflexions ont été enrichies par un comité de lecture, composé d'éminentes personnalités d'organisations nationales et internationales notamment du Système des Nations Unies. Ce travail a ainsi bénéficié de leurs analyses, commentaires, conseils et contributions spéciales. Que tous soient ici remerciés.

Par l'appui financier et technique qu'il a apporté à la production de ce document, le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) confirme son rôle de chef de file des partenaires et alliés du Gouvernement dans la recherche de pensées nouvelles et novatrices sur les stratégies en matière de population et développement susceptibles d'améliorer les conditions de vie des populations. Qu'il en soit particulièrement remercié.

**AKPOUE B. Jean Marie**  
Directeur Général  
Bureau National de Population

## LISTE DES ACRONYMES

AIBEF	:	Association Ivoirienne pour le Bien-Etre Familial
ANDE	:	Agence Nationale de l'Environnement
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BIRD	:	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
BNETD	:	Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement
BUNAP	:	Bureau National de Population
CAE	:	Cellule d'Action Educative
CAFOP	:	Centre d'Animation et de Formation Pédagogique
CASA	:	Crédit d'Ajustement du Secteur Agricole
CDME	:	Compte de Mobilisation des Entreprises
CESMA	:	Centre d'Etudes Economiques et Sociales et de Management
CHR	:	Centre Hospitalier Régional
CHU	:	Centre Hospitalier Universitaire
CIRAD	:	Centre International de Recherche Agronomique et de Développement
CIRES	:	Centre Ivoirien de Recherche Economique et Sociale
CNAFEP	:	Comité National de la Famille, de l'Enfant et de la Femme
CNSP	:	Comité National de Salut Public
CIPD	:	Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CONAPO	:	Conseil National de Population
COREPO	:	Conseil Régional de Population
CRESAR-CI	:	Cellule de Recherche en Santé de la Reproduction
DHD	:	Développement Humain Durable
DPNP	:	Déclaration de Politique Nationale de Population
EDS	:	Enquête Démographique et de Santé
EIE	:	Etudes d'Impact Environnemental
EIMU	:	Enquête Ivoirienne sur la Migration et l'Urbanisation
EmP	:	Education en matière de Population
ENSEA	:	Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée
EPT	:	Education Pour Tous
EVF	:	Education à la Vie Familiale
FIAIJA	:	Fonds d'Installation et d'Appui aux Initiatives des Jeunes Agriculteurs
FIAU	:	Fonds d'Investissement et d'Aménagement Urbain
FMI	:	Fonds Monétaire International
FNJ	:	Fonds National de la Jeunesse
FNUAP	:	Fonds des Nations Unies pour la Population
FPCL	:	Fonds de Prêts aux Collectivités Locales
FRAR	:	Fonds Régionaux d'Aménagement Rural
IDH	:	Indice de Développement Humain
IEC	:	Information Education Communication
INS	:	Institut National de la Statistique
INSP	:	Institut National de Santé Publique
IRA	:	Infections Respiratoires Aiguës
JMP	:	Journée Mondiale de la Population

MENFB	:	Ministère de l'Education Nationale et de la Formation de Base
METFPA	:	Ministère de l'Enseignement technique, de la Formation Professionnelle et de l'Artisanat
MESRIT	:	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Technologique
MFFP	:	Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme
MINAGRA	:	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales
MJS	:	Ministère de la Jeunesse et des Sports
IST	:	Maladies Sexuellement Transmissibles
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
ONU	:	Organisation des Nations Unies
PAS	:	Programme d'Ajustement Structurel
PCME	:	Programme de Création de Micro-Entreprises
PDCC	:	Projet de Développement des Communes Côtières
PEPN	:	Programme d'Embauche Prioritaire des Nationaux
PEV	:	Programme Elargi de Vaccination
PF	:	Planification Familiale
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PMA	:	Paquet Minimum d'Activités
PME	:	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	:	Petites et Moyennes Industries
PNA	:	Programme National d'Actions en matière de population
PNAE	:	Programme National d'Action Environnementale
PNAF	:	Programme National d'Action pour la Femme 2000-2005
PNAGER	:	Programme National de Gestion de l'Espace Rural
PNASA	:	Programme National d'Ajustement du Secteur Agricole
PNDEF	:	Plan National de Développement du secteur de l'Education/Formation 1998-2010
PNDS	:	Plan National de Développement Sanitaire 1996-2005
PNLS	:	Programme national de Lutte contre le SIDA
SIDA	:	Programme National de Lutte contre le SIDA
PNSR/PF	:	Programme National Santé de la reproduction / Planification familiale
PNSSU	:	Programme National Santé Scolaire et Universitaire
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PVRH	:	Programme de Valorisation des Ressources Humaines
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RIOF	:	Réseau Ivoirien des ONG Féminines
RO	:	Réhydratation Orale
REMUAO	:	Réseau Migration Urbanisation Afrique de l'Ouest
SIDA	:	Syndrome de l'Immuno-Déficiences Acquises
SIG	:	Système d'Information et de Gestion
SPD	:	Stratégies en Population et Développement
SR	:	Santé de la Reproduction
SRO	:	Sel de Réhydratation Orale
SSP	:	Soins de Santé Primaire
SSPIB	:	Soins de Santé Primaire Initiative de Bamako
TRO	:	Thérapie par Réhydratation Orale
VIH	:	Virus de l'Immuno-déficiences Humaine

## INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire a connu des changements considérables au cours des vingt premières années d'indépendance. Des progrès notables ont été accomplis dans de nombreux domaines pour le bien-être des populations grâce aux efforts déployés au niveau national et international. Au sein des Nations d'Afrique de l'Ouest, elle est longtemps apparue comme un pays jouissant d'une grande prospérité économique. Cette prospérité exceptionnelle, générée par la production et la commercialisation du café et du cacao, a été soutenue par un effort de polyculture basée sur une diversification des exportations agricoles des complexes agro-industriels.

Toutefois, cette expansion n'a pas été réalisée sans empiéter sur l'environnement et, en particulier, sur les ressources forestières que les mesures de reboisement introduites dans un esprit de préservation sont loin d'avoir pu compenser. Aux pratiques de production et de consommation non viables se sont ajoutées une forte croissance démographique et une crise économique sans précédent, survenue vers la fin des années 80. La population, jusque-là considérée comme une importante réserve de main-d'œuvre, est donc apparue dans ce contexte de crise comme une source de problèmes réels dans le cadre d'un développement humain durable.

On est ainsi parvenu à un point de rupture dans la manière d'envisager la question démographique ; à une vision populationniste s'est substituée une approche plus réaliste, prenant en compte les défis démographiques qui ont été longtemps occultés.

Cette rupture s'est manifestée dans la volonté du gouvernement d'intégrer les questions de population dans les politiques et programmes de développement. C'est dans cette perspective qu'une Déclaration de Politique de Développement des Ressources Humaines (PVRH) a été élaborée en 1991, et qu'une Déclaration de Politique Nationale de Population (DPNP) a été adoptée en mars 1997 après la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD, 1994).

La DPNP traduit en effet une attitude sans équivoque des autorités ivoiriennes vis-à-vis de la problématique démographique nationale qui se pose aujourd'hui en termes nouveaux. Cependant, son opérationnalisation devra passer par plusieurs étapes dont la traduction de la simple déclaration d'intention en actions concrètes prioritaires, la mobilisation des ressources nécessaires et l'exécution correcte du programme.

C'est dans cette perspective que le Gouvernement a organisé deux séminaires de formation des cadres nationaux à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de population qui se sont tenus successivement en 1998 et 1999. Une équipe multisectorielle a également été constituée pour conduire jusqu'à terme le processus d'élaboration du présent Programme National d'Actions en matière de Population (PNA).

Les questions de population qui y sont abordées sont celles mises en évidence dans la DPNP et qui sont considérées comme des défis majeurs à relever :

- (i) une croissance démographique forte constituant un des obstacles majeurs au développement de la Côte d'Ivoire ;
- (ii) des migrations internes et internationales intenses appelant des solutions urgentes ;
- (iii) des conditions de vie des populations en dégradation continue ayant pour corollaire l'augmentation de la pauvreté ;
- (iv) un environnement et un cadre de vie des populations également en détérioration continue ;
- (v) des capacités nationales de conception et de gestion de la mise en œuvre des politiques et programmes de population encore insuffisantes.

Avant d'aborder les sous-programmes qui en constituent le noyau, ce PNA offre quelques points de repère permettant de le situer dans son contexte : les chapitres 1 et 2 décrivent et analysent, l'un, la situation en matière de population et développement en Côte d'Ivoire, et l'autre fait le bilan des activités menées au cours de ces dix dernières années.

Le chapitre 3 fait ressortir le lien entre la DPNP et le PNA, le chapitre 4 traite essentiellement des sous-programmes et le chapitre 5 des mécanismes de coordination.

## APERÇU SUR LE CADRE DU DEVELOPPEMENT

### 1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

Située dans la zone intertropicale et au cœur du Golf de Guinée, en Afrique Occidentale, la Côte d'Ivoire s'étend sur une superficie de 322.463 km<sup>2</sup> avec environ 600 km de façade maritime. Elle est limitée au Nord par le Burkina Faso et le Mali, au Sud par le Golf de Guinée, à l'Est par le Ghana, à l'Ouest par la Guinée et le Liberia.

Le relief relativement peu varié se compose de plaines au Sud, de plateaux étagés au Centre et au Nord et de montagnes à l'Ouest dont le point culminant, le Mont Nimba est de 1.753 m.

La Côte d'Ivoire connaît un climat tropical humide caractérisé par quatre (4) saisons (deux saisons pluvieuses, deux saisons sèches) et des températures élevées dont la moyenne est de 30° C. Elle est dotée d'un riche patrimoine faunique et floristique composé de forêt et de savane. La forêt ivoirienne se particularise par un potentiel biologique riche et varié mais en continuelle dégradation. En effet, en moins d'un siècle, le couvert forestier a pratiquement disparu, passant de 15 millions d'hectares en 1900 à 2,5 millions en 1991.

### 1.2. SITUATION DEMOGRAPHIQUE

#### **1.2.1. Etat et évolution de la population**

- La population de la Côte d'Ivoire est passée de 6.709.000 habitants en 1975 à 10.815.694 en 1988, puis à 15.366.672 habitants en 1998. Au cours de ces deux périodes, le taux de croissance démographique inter censitaire est passé respectivement de 3,8% par an à 3,3%. Cette croissance rapide est la conséquence d'une fécondité toujours élevée (5,2 en 1998), d'une mortalité en baisse et d'un apport migratoire toujours important (quoique les résultats du RGPH 1998 aient montré une tendance à une certaine hausse de la mortalité).

A ce rythme, la population ivoirienne pourrait doubler en 22 ans, exerçant une pression de plus en plus croissante sur les ressources naturelles, le développement rural, le potentiel de production, la croissance urbaine, les besoins alimentaires, les objectifs d'éducation, de santé, etc.

- La structure par âge de cette population est extrêmement jeune. En effet, selon le RGPH 98 les moins de 15 ans représentent 43% de la population totale en 1998. Cette forte proportion de jeunes est la conséquence d'un niveau de fécondité encore élevé et d'une mortalité en baisse. Un autre fait démographique marquant, c'est le déséquilibre qui existe entre les hommes et les femmes, le rapport de masculinité de la population totale étant de 104%. Ce phénomène est largement dû à l'immigration dont le caractère est essentiellement masculin.

Une telle structure démographique nécessitera des ajustements socio-économiques considérables dans les années à venir. La proportion élevée des moins de 15 ans a déjà des répercussions directes sur les secteurs sociaux en termes de besoins en matière d'éducation et de santé.

- Comme dans beaucoup d'autres pays, la population ivoirienne est très inégalement répartie. On note un grand déséquilibre entre la zone forestière et la zone de savane qui représentent respectivement 78% et 22% de la population totale. La densité nationale est de 48 habitants au km<sup>2</sup>. Les régions à plus fortes densités sont la région des Lagunes (273 habitants/km<sup>2</sup>) où la capitale Abidjan représente 19% de la population totale et 44% de la population urbaine. Les zones les moins peuplées sont celles du Denguélé (11 hbts/km<sup>2</sup>), du Worodougou (17 hbts/km<sup>2</sup>) et du Zanzan (18 hbts/km<sup>2</sup>), toutes situées dans la zone de savane.

Les inégalités en matière de développement économique et social sont en partie responsables de ces disparités, les régions moins développées se vidant au profit des régions plus riches, plus dynamiques de par leur activité économique.

- Quant à la répartition entre population rurale et population urbaine, on note que le nombre de personnes vivant dans les campagnes représente 57% de la population totale, contre 43% en milieu urbain. Entre 1988 et 1998, le taux d'accroissement annuel moyen de la population urbaine a légèrement baissé, se situant à 4,2%, contre 5,4% entre 1975 et 1988. Ce ralentissement est en partie dû à la crise économique qui frappe les villes, et à l'incapacité du secteur moderne de l'économie à absorber la main-d'œuvre excédentaire des campagnes.

## 1.2.2. Dynamique de la population

### 1.2.2.1. Mortalité

- La mortalité générale en Côte d'Ivoire a baissé au cours de ces dernières décennies. Mais cette tendance semble aujourd'hui s'inverser. Le taux brut de mortalité, estimé à 12,3‰ en 1988, s'établit aujourd'hui autour de 13,9 ‰ (en 1998). En effet, la détérioration générale des conditions sanitaires et le SIDA dont le nombre de victimes ne cesse d'augmenter, ne sont pas étrangers à cette hausse.

- La mortalité infantile qui avait amorcé une baisse dans le passé, donne aussi des signes d'une augmentation brutale et rapide, les causes étant à peu près les mêmes que celles de la mortalité générale. En effet, le taux de mortalité infantile était estimé à 190 ‰ en 1965, à 88 ‰ en 1994 (EDS 94), et à 112 ‰ en 1998 (EDS 98/99).

De même, avec un taux de mortalité infanto-juvénile de 156 ‰, la situation des enfants de moins de 5 ans demeure aussi préoccupante : un enfant sur sept décède avant d'atteindre son cinquième anniversaire. Cette mortalité infanto-juvénile est de 40% plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain.

- La mortalité maternelle reste également très élevée. En effet, depuis 1994, le taux de mortalité maternelle est estimé à 597 décès pour 100 000 naissances vivantes. Les principales causes de décès maternels sont les hémorragies, les toxémies gravidiques, les anémies, les infections puerpérales, les accouchements difficiles et les avortements à risques, particulièrement chez les jeunes femmes.

- L'espérance de vie à la naissance qui est le meilleur indice synthétique de conditions de santé et de mortalité, est passée de 33 ans en 1958, à 48,5 ans en 1978 et à 56 ans en 1988.

L'espérance de vie est passée de 33 ans en 1958 à 35/40 ans en 1965, ensuite à 48,5 ans en 1978, 55 ans en 1988 et à 56 ans en 1994.

Après cette hausse régulière, l'espérance de vie a enregistré une chute brutale au cours de ces dernières années, puisqu'elle se situe en 1998 à 50,9 ans, dont 47,6 ans en milieu rural et 57,7 ans en milieu urbain (Abidjan, 58,2 ans).

Certes, les conditions d'hygiène (particulièrement défavorables en milieu rural), l'insuffisance de la couverture médicale, l'insuffisante couverture sanitaire des femmes en âge de procréer, les maladies diarrhéiques, etc., expliquent cette mortalité élevée et ce faible niveau d'espérance de vie, mais l'impact croissant du SIDA est encore plus déterminant. En effet, d'après les chiffres publiés par l'ONUSIDA, si les tendances actuelles de l'épidémie persistent au cours de cette première décennie du 3<sup>ème</sup> millénaire, la Côte d'Ivoire comptera plus de 1 million d'adultes séropositifs, 50 000 nouveaux cas d'infection chaque année dont 35 000 chez l'adulte et 15 000 chez l'enfant. En l'an 2005, la prévalence pourrait atteindre entre 13,2% et 16,2% en zone urbaine, et entre 7,1% et 9,6% en zone rurale, soit entre 9,9% et 12,7% au niveau national.

### 1.2.2.2. Fécondité

L'indice synthétique de fécondité (ISF) est passé de 7,4 enfants par femme en 1975-1980, à 5,2 en 1998. D'une manière générale, cette baisse résulte d'un certain nombre de facteurs dont l'action est concomitante : un usage accru de la contraception (la prévalence contraceptive parmi les femmes en union est passée de 3% à 11% entre 1980 et 1994 et de 11% à 15% entre 1994 et 1998), un recul de l'âge au mariage : en effet, entre 1988 et 1998 l'âge au premier mariage est passé de 27,1 ans à 28,7 ans pour les hommes et de 19,3 ans à 21,6 ans pour les femmes.

L'une des principales caractéristiques de cette fécondité est aussi sa précocité : à 18 ans, une femme sur deux a déjà eu au moins un enfant ou est enceinte pour la première fois. A 19 ans, 59% des femmes ont déjà commencé leur vie féconde, et la majorité a déjà eu au moins un enfant.

La fécondité des adolescentes qui retient de plus en plus l'attention, en raison de ses conséquences sociales et humaines dramatiques, contribue pour 11,3% à la fécondité totale des femmes (EDS 94).

La santé des adolescents est étroitement liée à leur comportement sexuel précoce dont les conséquences affectent en tout premier lieu les jeunes filles. De la précocité des relations sexuelles, bien souvent non protégées, résulte un nombre important de grossesses non désirées conduisant la plupart du temps aux avortements provoqués.

La fécondité en Côte d'Ivoire est aussi très variable selon le milieu de résidence des femmes et selon les caractéristiques socio-démographiques. Ainsi, selon les chiffres du RGPH 98, l'indice synthétique de fécondité est plus élevé dans la Savane Rurale (6,6 enfants) que dans la Forêt Rurale (6,4 enfants), la Savane Urbaine (5,6 enfants) et la Forêt Urbaine (5,4 enfants). Abidjan est caractérisé par l'ISF le plus faible (4,1 enfants).

Il y a aussi des différences selon l'appartenance religieuse, les femmes de religions traditionnelles ayant plus d'enfants (6,5) que les musulmanes (6,0), les protestantes (5,2) et les catholiques (4,7).

Le niveau d'instruction des femmes, leur statut socio-économique jouent aussi comme un facteur de différenciation ; en effet, selon le RGPH-98, les femmes analphabètes ont en moyenne 6,3 enfants contre 4,5 enfants pour les femmes du niveau secondaire et 2,7 pour celles du niveau supérieur. En outre, concernant le statut socio-économique, il apparaît que les ménagères ont un ISF égal à 6,4 enfants contre 3 pour les femmes en chômage, 5,2 pour les femmes occupées, et 3,6 pour les femmes inactives.

La proportion des célibataires diminue très rapidement avec l'âge : de 72% à 15-19 ans, elle passe à 30% à 20-24 ans, et à partir de 30 ans, elle se situe autour de 6%, pour atteindre moins de 2% à partir de 40 ans (RGPH 98). En Côte d'Ivoire, la nuptialité est donc intense : pratiquement toutes les femmes finissent par se marier. Cela ne s'explique pas seulement par l'entrée en union de la quasi-totalité des femmes qui, une fois mariées, passent la totalité de leur temps en union.

Cependant, l'âge moyen au premier mariage a augmenté au cours des dix dernières années. Il est passé de 27,1 ans pour les hommes à 28,7 ans entre 1988 et 1998, et de 19,1 ans à 21,8 ans pour les femmes au cours de la même période. La fréquence du célibat définitif est de 6,5 % pour le sexe féminin et de 8 % pour le sexe masculin. La polygamie est très répandue. Elle concerne 19,3 % des hommes mariés.

### 1.2.3. Migrations

Depuis toujours, la Côte d'Ivoire connaît d'intenses mouvements migratoires, à la fois internes et internationaux. Ces mouvements migratoires sont étroitement liés à l'économie de plantation, et aux rapports de la Côte d'Ivoire avec les pays de la sous-région : Mali, Burkina Faso, Guinée, Nigeria, Niger... En effet, la Côte d'Ivoire apparaît comme une terre d'accueil au sein de la sous-région Ouest Africaine. La proportion de la population étrangère n'a cessé de croître, passant de 17,5% en 1965 à 22% en 1975, puis à 28% en 1988, à 25% en 1993. Selon le RGPH 98, la population étrangère s'élève en 1998 à 4.000.047 personnes soit 26% de la population totale. Même si cette population croît en valeur absolue, elle baisse légèrement en valeur relative.

Ce phénomène s'explique par la politique économique adoptée par le Gouvernement dès 1960 qui a suscité un tournant spectaculaire dans l'histoire migratoire du pays : création d'importants pôles agro-industriels, développement d'un dense réseau de communication, développement d'un tissu urbain considérable, etc. Tous ces aménagements ont entraîné une immigration massive et déclenché une occupation foncière importante des espaces urbains et ruraux.

Cette immigration a un caractère surtout économique. Mais elle est aussi composée d'une forte proportion de réfugiés politiques et de réfugiés de guerre d'origines diverses (Liberia, Sierra Léone, Rwanda, République Démocratique du Congo...).

Plus de 95% de la population étrangère sont des ressortissants des pays de la CEDEAO. Ils se répartissent comme suit : 2 238 548 Burkinabé ; 792 258 Maliens ; 230 387 Guinéens ; 133 221 Ghanéens et 78 177 Libériens, Nigériens, Mauritaniens, Sénégalais, Libanais...

Parmi les régions d'accueil qui comptent le plus grand nombre d'étrangers, on peut citer : le Sud Comoé (45%) ; le Moyen Comoé (43%) et le Bas Sassandra (43%).

Cette proportion d'étrangers fait de la Côte d'Ivoire le principal pays d'immigration de l'Afrique de l'Ouest, selon une étude du REMUAO en 1993, sur l'immigration et l'urbanisation en Afrique de l'Ouest.

## **1.2.4. Conséquences de la situation démographique actuelle**

Les incertitudes sur les possibilités de croissance économique et le poids important de la population dépendante indiquent nettement que l'évolution de la population en Côte d'Ivoire est trop rapide eu égard à la situation du budget de l'Etat, des capacités de production et des charges actuelles et futures en équipement, en santé et en éducation.

De plus, ce fort taux de croissance démographique contrarie les efforts en vue d'une meilleure répartition des revenus parce qu'il est difficile d'améliorer le sort des pauvres tout en essayant de faire face à une augmentation de la population ; la difficulté est très nette en ce qui concerne le développement de l'emploi urbain, en dehors du secteur informel.

Déjà, la Côte d'Ivoire a du mal à assurer le maintien de ses services éducatifs et de santé ; on voit difficilement comment elle pourra faire face aux besoins générés par une population qui double en moins de 22 ans en raison d'un taux de croissance de 3,3%. En effet, le taux de croissance de la population actuelle rendra les efforts nécessaires très importants, surtout si l'on se fixe comme objectif une amélioration de la couverture des secteurs sociaux, et non le simple maintien du niveau actuel.

Cela rend donc nécessaire la mise en œuvre de la politique nationale de population qui vise essentiellement à maîtriser la croissance démographique et les flux migratoires, mais aussi à assurer l'adéquation entre le poids démographique et le développement économique afin d'améliorer sensiblement la qualité et le niveau de vie des populations.

Un cadre institutionnel adéquat chargé de la mise en œuvre de cette politique nationale de population a été mis en place par le Gouvernement. Il s'agit du Conseil national de Population (CONAPO), du Bureau national de Population (BUNAP) et des Conseils Régionaux de Population (COREPO). Dès lors, l'environnement politique est devenu plus favorable, permettant ainsi la prise en compte des variables démographiques dans les politiques et programmes de développement.

## **1.3. SITUATION ECONOMIQUE**

### **1.3.1. Un important potentiel de développement**

La situation économique de la Côte d'Ivoire a connu des évolutions structurelles récentes qui ont conforté le potentiel de développement du pays.

- Les privatisations ont concerné depuis 1992 plus de 50 entreprises essentiellement dans l'agro-industrie et l'agro-alimentaire. Les repreneurs ont généralement réhabilité, rénové, et parfois développé l'outil de production, vivifiant ainsi le tissu industriel ;
- L'association du secteur privé à la production de services publics par la privatisation (CI – Télécom) ou la concession des nouveaux équipements et de leur gestion (Central thermique d'Azito, projet de pont à péage de Marcory, modernisation de l'aéroport d'Abidjan, etc.) ont aussi entraîné un accroissement des investissements et devraient à terme améliorer l'efficacité des services publics, tout en allégeant la contrainte budgétaire qui pèse sur leur développement ;
- La libéralisation de la filière café, notamment la suppression du mécanisme de stabilisation des cours a permis d'accroître la part des producteurs dans les revenus, ce qui devrait dynamiser l'ensemble de la filière. En dépit du contexte difficile de l'achèvement de la libéralisation de la filière cacao, on peut en espérer les mêmes résultats ;
- L'assainissement en profondeur du secteur bancaire a permis d'absorber la défaillance de plusieurs gros exportateurs de cacao, puis les effets de la croissance économique et financière, sans que la solvabilité des principaux établissements soit compromise ;
- Relancée au lendemain de la dévaluation pour conforter l'union monétaire, l'intégration régionale s'est approfondie. Et la participation de la Côte d'Ivoire à ce processus s'affirme davantage. Une telle ouverture constitue une chance d'accélérer la diversification de l'appareil productif et du potentiel d'échanges économiques du pays.

### 1.3.2. Aspects structurels

Après deux décennies d'ajustement structurel, la Côte d'Ivoire reste toujours fortement dépendante des produits primaires traditionnels pour ses exportations : ils constituent encore environ la moitié des exportations, avec la filière cacao représentant à elle seule 14% du Produit Intérieur Brut (PIB), 20% des recettes de l'Etat et 35% à 40% des exportations. Le binôme Cacao, café a historiquement constitué la base économique, politique et sociale du pouvoir depuis l'indépendance, créant une " bourgeoisie de planteurs ".

En effet en 1980, la Côte d'Ivoire se plaçait en tête des pays subsahariens avec un PNB per capita de 1.150 US \$ et parmi les premiers pays à revenu intermédiaire. Cette situation résultait d'une croissance vigoureuse du PIB depuis l'indépendance de l'ordre de 7% par an. Cette période était également caractérisée par une large ouverture du pays aux capitaux et aux travailleurs étrangers, par une concentration sur l'agriculture d'exportation, et par un fort engagement de l'Etat dans le secteur économique.

En 1987, la Côte d'Ivoire figurait toujours parmi les pays à revenu intermédiaire, mais avec un PNB per capita beaucoup plus faible, de l'ordre de 740 US \$. Ces chiffres, même s'ils ne présentent pas toute la réalité, montrent le changement brutal intervenu dans l'économie ivoirienne, très fragile parce qu'elle reposait essentiellement sur deux produits d'exportation, le café et le cacao. L'effondrement des cours internationaux des matières premières a ainsi accéléré la crise économique, provoquant des licenciements dans les secteurs public et privé. La baisse des recettes d'exportation a eu un effet direct sur les ressources de l'Etat et le niveau d'endettement du pays. Cette modification de l'environnement extérieur et la crise de l'appareil productif expliquent la baisse du PIB par tête en 1993.

L'année 1999 a été marquée par une chute continue des cours des principales productions agricoles (café, cacao, coton, huile d'arachide et de palme, sucre, etc). Les perspectives futures ne sont pas optimistes, en raison notamment de la surproduction. Avant 1994, la Côte d'Ivoire connaissait une croissance du PIB négative. Cette croissance a spectaculairement repris après la dévaluation. Cependant une baisse s'est amorcée à nouveau dès 1996 : elle est de + 5,4% en 1998, et de + 4% en 1999. La croissance du PIB réel per capita, (plus pertinent pour évaluer le niveau de vie) est passée de - 1,9% en 1994 à + 3,2% en 1995, puis à + 3,1% en 1996, et continue à décroître ensuite : + 2,3% en 1997 et + 1,7% en 1998. (1)

Le fait que la libéralisation ait été concomitante avec une baisse des cours a créé une conjoncture économique et sociale particulièrement défavorable. La réforme de la Caistab (Caisse de Stabilisation et de Soutien des prix de Productions agricoles), réalisée en 1999, ainsi que la libéralisation de la filière cacao, ont entraîné une dégradation du climat social.

### 1.3.3. Dette publique

La Côte d'Ivoire étant l'un des pays d'Afrique où la transition économique est la plus avancée, elle a bénéficié plus que d'autres de l'économie d'endettement international des années 1970 pour financer ses investissements. Comparativement aux pays à revenu intermédiaire et à l'ensemble des pays pauvres, elle est ainsi l'un des pays les plus endettés au monde.

En 1985, le ratio dette/PNB était déjà de 151,7% et celui du service de la dette de 35% du PNB contre respectivement 34% et 21,3% pour les pays en voie de développement. En 1995, ces mêmes ratios se sont aggravés pour la Côte d'Ivoire, se situant respectivement à 252% et 23%(2).

Le taux d'endettement (Encours/PIB) se situe à un niveau élevé (163% en 1997), ainsi, à cause de la crise d'endettement, la Côte d'Ivoire est sortie du groupe des pays émergents pour rejoindre celui des pays les plus pauvres, pour pouvoir accéder aux traitements de faveur de la dette.

### 1.3.4. Pauvreté

La crise économique suivie des phénomènes d'appauvrissement, a précédé de beaucoup la dévaluation et en a constitué l'une des principales causes. Avec la chute des cours du cacao et du café, l'année 1988 précipite la situation : selon les enquêtes LSMS (Living Standards Measurement Survey), entre 1987 et 1988 seulement, le PIB par tête chute de 5% en termes réels, la consommation privée diminue de 17% et l'emploi dans le secteur formel se contracte de 14%. Entre 1980 et 1990, l'emploi dans le secteur informel double, et le taux de chômage triple.

Malgré l'assistance extérieure, la période précédant la dévaluation a été marquée par une chute importante des revenus et une augmentation de l'incidence de la pauvreté entre 1985 et 1993. Les revenus moyens ont chuté de 45% en termes réels entre 1979 et 1993 (FMI, 1998). Selon les enquêtes nationales, l'incidence de la pauvreté est passée de 11% de la population en 1985 à 32% en 1993, puis à 37% en 1995. En 1998, l'incidence de la pauvreté s'établit à 34%. Les villes secondaires ont vu celle-ci s'aggraver entre 1995 et 1998, en contraste avec Abidjan qui a davantage bénéficié de la croissance. La pauvreté a également augmenté dans les zones dites Savane Rurale et Forêt Rurale Ouest.

Les groupes sociaux les plus touchés par la pauvreté demeurent les membres des ménages agricoles, notamment ceux pratiquant l'agriculture vivrière. L'incidence de la pauvreté a également augmenté chez les travailleurs du secteur informel, employés comme indépendants. Les changements dans la répartition géographique étaient déjà perceptibles en 1995 : un quart des ménages pauvres résidait en zone urbaine, alors qu'en 1985 la quasi-totalité des ménages pauvres résidait en zone rurale.

### 1.3.5. Croissance économique et assainissement des finances publiques

Après la dévaluation de 1994, l'augmentation des recettes publiques avait essentiellement reposé sur l'accroissement des taxes prélevées directement ou indirectement sur les filières agro-industrielles, notamment la filière café-cacao (27% des recettes en 1995), ce qui avait dispensé les autorités ivoiriennes d'une réforme et d'un assainissement en profondeur du système fiscal. A partir de 1997, le tassement des revenus de ces filières met en lumière les carences du système fiscal : en 1997 et 1998, les recettes budgétaires progressent deux fois moins vite que le PIB en valeur. En 1999, dans un contexte de ralentissement de la croissance et surtout d'effondrement des prix des matières premières exportées, les recettes budgétaires auraient reculé de 7%.

Par ailleurs, la maîtrise globale des dépenses publiques a reposé essentiellement sur une forte contraction en monnaie constante de la masse salariale de la fonction publique, des dépenses de santé et d'éducation. La part de la santé publique dans le total des dépenses primaires (hors charge de la dette) passe de 7,2% en 1993 à 5,8% en 1997, celles consacrées à l'éducation de 32,8% à 25,8%.

### 1.3.6. Tendances économiques et socio-culturelles

La Côte d'Ivoire fait donc l'objet de profondes mutations économiques et sociales résultant d'un ensemble de facteurs externes et internes ; certains sont porteurs d'espoir et d'autres, sources de déséquilibres à court ou à moyen terme. Mentionnons notamment l'introduction du pluralisme politique, la revendication du respect des droits humains, la mise en place de politiques d'ajustement structurel, le poids de la dette, la forte croissance démographique, le processus d'urbanisation accéléré, l'amélioration du statut de la femme et des jeunes, la prise en compte des valeurs positives de la famille, la suppression de certaines pratiques coutumières nuisibles à la santé de la femme, la lutte contre les violences de genre, etc.

Ces facteurs ont eu pour effet de changer en profondeur la place et le rôle de l'Etat, dont la capacité financière et politique d'adopter et de mettre en œuvre les politiques nationales a été fortement affectée. Le domaine des politiques sociales est particulièrement touché par ces changements. En effet, plusieurs secteurs relevant dans le passé du Public sont aujourd'hui sous la responsabilité des collectivités locales et du Privé. Cette décentralisation, fortement souhaitée par le Gouvernement de la 2ème République risque de tomber en péril si une dotation en ressources financières suffisantes ne l'accompagne.

Par exemple, l'adoption des premiers programmes d'ajustement structurel qui reposaient principalement sur la recherche des grands équilibres macro économiques et financiers, a eu pour effet la diminution des ressources pour le secteur social considéré comme non productif. Cette situation a notamment eu pour effet de rendre difficile et parfois impossible, pour une frange importante de la population, l'accès aux services de base tels que l'éducation, la santé, l'hygiène et une nutrition adéquate.

Aujourd'hui les questions de politiques sociales en Côte d'Ivoire, ne doivent pas se limiter aux seules interventions du niveau central, mais aussi et surtout aux mécanismes et aux politiques au sens large mis en place par les autorités locales et les institutions de la société civile. La nécessité d'établir une collaboration entre ces divers niveaux de décision représente un intérêt certain.

Cette évolution a des conséquences qu'il faut intégrer à la problématique démographique nationale. Il s'agit de mettre en place des processus permettant l'intégration des politiques sociales et économiques, de manière à faciliter un développement harmonieux et cohérent qui tienne compte des besoins et priorités des populations. Cela suppose que les décideurs et les planificateurs adoptent une nouvelle définition du concept de politiques sociales en mettant l'accent sur

le développement humain durable, en effet, la planification a longtemps adopté l'approche technico-économique, sans cerner les problèmes connexes et les facteurs qui en conditionnent le déroulement et l'efficacité. Il s'agit de réexaminer la manière de choisir les priorités, de décider des mesures et de mettre en œuvre les politiques de développement, ainsi que de déterminer la place et le rôle respectifs des échelons locaux et nationaux dans le processus de planification.

La promotion de la participation de l'ensemble des acteurs à la conception et à la mise en œuvre des politiques sociales sera donc déterminante pour leur succès. La définition et la répartition des nouveaux rôles entre les acteurs sociaux dans un contexte de désengagement de l'Etat passeront par l'engagement des organismes de base, du secteur privé et des ONG qui élaborent des initiatives dans les secteurs économiques et surtout sociaux, tout en mobilisant les énergies pour de nouvelles formes de solidarité.

Enfin, l'Etat doit lui-même retrouver sa place d'acteur majeur, tout en jouant de nouveaux rôles pour lesquels il n'est guère préparé. Il doit en fait renverser les processus de marginalisation et retrouver une nouvelle légitimité aux yeux des populations, en mettant l'accent sur son rôle de coordonnateur et de contrôleur, et non plus sur celui de décideur unilatéral.

Si le renforcement des ressources humaines est un point crucial, les difficultés du développement en Côte d'Ivoire sont en partie attribuables à la sous-utilisation actuelle des ressources humaines. En effet, les capacités humaines et institutionnelles sont non seulement déterminantes dans la réalisation des objectifs de développement économique et social, mais également indispensables pour comprendre et mieux gérer les actions et l'économie nationale, pour préparer et prévenir les défis locaux et internationaux, et mieux y réagir.

## 1.4. SITUATION POLITIQUE

Au sein des nations d'Afrique de l'Ouest, la République de Côte d'Ivoire est longtemps apparue comme un pays jouissant d'une situation privilégiée. En effet, depuis son accession à l'indépendance, le 07 août 1960, elle a connu une stabilité politique remarquable dont la gestion lui a permis tout au long de ses trois premières décennies d'existence d'augurer en toute quiétude des années à venir et de revenir sans trop de heurts du monopartisme au pluralisme politique. Le constat économique témoigne à cet égard d'un dynamisme qui tient tout entier à cette stabilité politique rompue le 24 décembre 1999 par un coup d'Etat, entraînant ainsi le pays dans de graves troubles socio-politiques.

En effet, depuis l'indépendance, l'évolution de la vie politique en Côte d'Ivoire se caractérise par deux périodes bien distinctes : la première, de 1960 à 1990, est dominée par le parti unique qui a particulièrement contribué à la consolidation de l'unité nationale et au développement économique du pays. C'est au cours de cette période que la Côte d'Ivoire a connu le plus grand essor de son histoire. Les conditions politiques et sociales extrêmement favorables ont permis l'implantation de firmes multinationales et l'instauration d'une "économie relais", c'est-à-dire l'exportation de biens manufacturés vers d'autres pays en développement, en particulier vers les pays africains.

La seconde période, à partir de 1990, est celle du multipartisme (la Côte d'Ivoire compte plusieurs partis politiques) et de la démocratisation de la vie politique et sociale, de l'amorce de la régionalisation qui, à terme, conduira à la décentralisation totale du pays, et d'une plus grande participation de la population et de la société civile à la vie nationale.

Du point de vue administratif, la Côte d'Ivoire est subdivisée en 19 régions et compte 58 départements, 230 sous-préfectures et 198 communes.

La paix sociale qui régnait au début de cette deuxième période a été brutalement interrompue par le coup d'état militaire du 24 décembre 1999, plongeant le pays dans une grande instabilité politique accompagnée de dix mois de Gouvernement de transition. En dépit de ce climat politico-social délétère et disposant d'une nouvelle constitution adoptée à 86% par référendum le 23 juillet 2000, le Gouvernement a organisé les élections présidentielles le 22 octobre 2000, les législatives le 10 décembre de la même année et les municipales en mars 2001. La deuxième République de Côte d'Ivoire est donc ainsi née.

Les nouvelles autorités politiques ont alors mis en place la politique de refondation de la Côte d'Ivoire dont les principaux axes sont : (i) La refondation politique et institutionnelle ; (ii) La refondation culturelle ; (iii) La refondation du système de défense et de sécurité nationales ; (iv) La refondation économique ; (v) La refondation sociale.

C'est dans ce climat globalement favorable à la démocratie qu'a été élaborée la politique nationale de population, et qu'un grand nombre d'Organisations Non Gouvernementales (ONG) dont beaucoup interviennent aujourd'hui dans le domaine de population, ont émergé.

C'est par ailleurs dans un contexte socio-politico-économique particulièrement agité qu'a été élaboré le présent PNA entre 1999 à 2001.

## **BILAN DIAGNOSTIC DES ACTIVITES EN MATIERE DE POPULATION ET DEVELOPPEMENT**

Le Programme National d'Actions en matière de Population s'inscrit dans le prolongement d'un ensemble d'actions passées ou en cours et s'inspire des expériences antérieures. Il se fonde sur les acquis des programmes et projets antérieurs, tout en tenant compte de leurs échecs et de leurs lacunes.

Ainsi, le présent PNA, sur la base des acquis enregistrés, se propose de renforcer et d'améliorer ce qui a déjà été entrepris et d'apporter quelques innovations à l'exécution des programmes de population et développement.

Dans cette perspective, les leçons tirées de l'analyse sectorielle permettent de retenir des actions concrètes en cours relevant de la confrontation entre les atouts et les contraintes du secteur en vue de résoudre des problèmes persistants. Ces actions confrontées aux objectifs de la DPNP vont conduire plus tard à l'identification des axes stratégiques du PNA.

### **A. ANALYSE DES PROGRAMMES SECTORIELS**

#### **2.1. POLITIQUES EN POPULATION ET DEVELOPPEMENT**

##### **2.1.1. Situation**

Jusqu'au début des années 90, les problèmes liés à la forte croissance démographique ne semblaient pas être perçus comme un handicap pour le développement de la Côte d'Ivoire, en plein essor économique. L'orientation politique mettait surtout l'accent sur la croissance économique comme solution des problèmes de développement, et les interrelations entre la population et le développement n'ont pas souvent été intégrées dans les stratégies et les plans de développement.

La crise économique qui frappe le pays depuis les années 80, et les répercussions sociales qui s'en sont suivies compromettent la consolidation des progrès acquis depuis l'indépendance. La réduction des revenus des ménages, consécutive à la chute des cours des produits d'exportation, affecte le maintien des niveaux de vie déjà atteints. La mise en œuvre de programmes d'ajustement structurels éclipse l'exercice de la planification et débouche sur une réduction des dépenses des secteurs sociaux.

La nécessité de redresser la situation engendrée par ce contexte d'ajustement amène alors le gouvernement à considérer sérieusement la menace que fait peser la croissance démographique sur les potentialités de développement du pays. En octobre 1991, le discours politique officiel reconnaît la nécessité et la pertinence d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de population et d'en faire un instrument de régulation des variables d'un développement soutenu et durable. Cette nécessité se concrétise dans la Déclaration de Politique de Développement des Ressources Humaines (DPDRH) dont la formulation d'une politique nationale de population constitue à moyen terme, l'un des objectifs opérationnels. La Déclaration de la Politique de Développement des Ressources Humaines a été opérationnalisée par la mise en place du Programme de Valorisation des Ressources Humaines (PVRH), exécuté au cours de la période 1991-1994. Le PVRH, réalisé avec le soutien de la Banque Mondiale, avait trois grands objectifs :

- le renforcement des capacités gestionnaires des administrations chargées des ressources humaines ;
- la priorité accordée à la satisfaction des besoins essentiels du plus grand nombre par une mobilisation accrue des moyens en faveur du secteur primaire et ;
- le rôle accru des populations et des niveaux périphériques dans les processus de conception, de gestion et de contrôle.

La politique nationale de population adoptée en mars 1997, constitue l'une des stratégies fondamentales qui devraient permettre au Gouvernement d'infléchir la courbe de la croissance démographique et d'influer sur la demande des services sociaux.

Contrairement donc aux orientations politiques qui ont prévalu durant les décennies passées (1970-1989) et pendant lesquelles les questions de population n'étaient pas considérées comme une contrainte dans le processus de développement, depuis le début des années 90, le gouvernement reconnaît la nécessité de prendre en compte la problématique et la dimension population dans la planification et la gestion du développement.

### **2.1.2. Les objectifs du Gouvernement**

Les objectifs du Gouvernement en matière de population et de développement se présentent comme suit :

- intégrer les questions de population dans les politiques et programmes de développement aux niveaux national, sectoriel et régional ;
- mettre en place un modèle de développement économique et social qui satisfasse les besoins essentiels des populations ;
- mettre en place des stratégies de lutte contre la pauvreté pour un développement durable ;
- renforcer les capacités nationales en matière de conception et de mise en œuvre des politiques et programmes de développement ;
- doter le pays d'une politique explicite en matière de population.

### **2.1.3. Le cadre institutionnel**

En matière de mesures institutionnelles, il a existé jusqu'en 1997 au sein du Ministère chargé du Plan :

- une Direction du Plan (DP) chargée de conduire, entre autres, les programmes en matière de population en collaboration avec les Directions Régionales du Plan. De façon plus précise, les réflexions ont été menées par la DP à travers la sous-direction de la Planification et de la Programmation des Ressources Humaines qui était chargée de l'animation et du suivi des activités en matière de population. En cela, la création de cette sous-direction constituait une nouveauté et marquait ainsi la volonté du Gouvernement de mieux suivre les activités en matière de population.
- 10 directions régionales ayant à charge l'opérationnalisation de la politique de décentralisation et de régionalisation entreprise par le Gouvernement. Leurs missions couvraient les secteurs clés de la politique de population (santé, plan, emploi, éducation...), ce qui allait permettre de baser la formulation de la politique de population sur les réalités socio-culturelles et géo-économiques. Elles ont participé à tous les travaux réalisés dans le domaine de la population de 1996 à 1997, en intégrant les spécificités régionales lors de la formulation de la Déclaration de la Politique Nationale de Population (DPNP).

Les résultats de tous ces travaux ont abouti à l'adoption de la DPNP avec un nouveau cadre institutionnel créé par décret n° 97-438 du 31 juillet 1997 et composé du Conseil National de Population (CONAPO), du Bureau National de Population (BUNAP) et des Conseils Régionaux de Population (COREPO). La création d'un tel cadre répond à la nécessité de disposer d'une structure forte de coordination et de suivi des activités en matière de population eu égard au caractère multisectoriel de ce domaine. Ainsi :

- le CONAPO, organe consultatif, est chargé de :
  - l'organisation et la concertation entre les services publics, la Société Civile et les ONG sur les grands problèmes de population en Côte d'Ivoire ;
  - l'examen pour avis et suggestions des rapports annuels sur le bilan et les nouvelles orientations dans le domaine de la définition et la mise en œuvre de la Politique Nationale de Population ;
  - la publication des grandes décisions sur la politique de population et des rapports annuels.
- Le BUNAP, organe exécutif, assure le secrétariat technique du CONAPO, des COREPO et de ses comités spécialisés. A ce titre, il veille sous l'autorité du président du CONAPO, à la bonne exécution de la Politique Nationale de la Population.

En rapport avec les services concernés et sous l'égide du Ministre chargé du Plan, le BUNAP élabore les dossiers techniques ayant trait à :

- la formulation des politiques et stratégies en matière de population et développement;
- aux programmes d'actions en matière de population, de concert avec les départements ministériels concernés ;
- aux programmes d'investissement en matière de population ;
- aux dispositions pratiques pour la mise en œuvre de la politique nationale de population ;
- à la coordination, au suivi et à l'évaluation des activités en matière de population en Côte d'Ivoire.

En outre, il apporte un appui technique aux départements ministériels en matière de population dans les activités de mobilisation des ressources, de préparation des projets et de leur soumission aux partenaires au développement pour financement.

Il assure le suivi des relations avec les partenaires au développement.

Il établit et soumet chaque année au CONAPO, pour avis et suggestion un rapport comprenant :

- le bilan des activités effectuées par les ministères techniques et les ONG pour l'année en cours ;
- les nouvelles orientations envisagées pour ces activités au cours des années suivantes.

• Au niveau régional, la décentralisation de ce cadre institutionnel se traduit par la création et l'installation des COREPO présidés par les Préfets de régions et composés de représentants régionaux des Ministères et structures membres du CONAPO. Les COREPO sont chargés de :

- veiller à l'intégration des particularités régionales dans le Programme National d'Actions en matière de population ;
- suivre l'exécution des projets dans les régions.

#### **2.1.4. Les activités / résultats**

Depuis plusieurs années, la Côte d'Ivoire s'efforce de mettre en œuvre des politiques macro-économiques et sectorielles afin de favoriser une croissance économique soutenue et un développement durable et équitable. Aussi plusieurs réformes économiques et sociales ont-elles été entreprises et s'inscrivent dans le programme de politique économique et financière. Le Gouvernement a adopté de nombreuses mesures favorables à l'amélioration des conditions de vie des populations.

L'adoption de la déclaration de la Politique de Valorisation des Ressources Humaines (PVRH) et de la DPNP a favorisé une synergie avec d'autres politiques et programmes sectoriels, notamment le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS), le Plan National d'action environnemental, le Plan National d'action pour la Femme (PNAF), le Plan National de Développement du secteur Education/Formation (PNDEF), etc. On peut ajouter à cette liste les travaux de la SDPPDRH, notamment la formation des cadres dans le domaine de population et développement, l'élaboration des perspectives démographiques.

Beaucoup d'actions et de projets (PF, éducation, MGF...) sont entrepris, à travers les ONG notamment, pour créer les conditions d'un développement durable basé sur les préoccupations et les besoins des communautés de base.

#### **2.1.5. Les atouts**

Dans le domaine de la mise en œuvre de la DPNP, plusieurs atouts sont à signaler. Il s'agit de : i) un environnement favorable à la prise en compte des questions de population et développement dans la planification et la programmation ; ii) l'adoption de plusieurs politiques et programmes dans les secteurs sociaux (la DPNP, la politique nationale de lutte contre la pauvreté, PNDS, PNDEF...) ; iii) Programme d'action environnementale ; iv) existence de structures de recherche : INS, ENSEA, IRD, CIRES, IGT, ... qui peuvent contribuer à la mise en œuvre d'une politique nationale en matière de population et développement ; v) l'adoption d'une Déclaration de politique nationale de population qui offre un cadre de référence dont la traduction en actions opérationnelles va servir de fil conducteur à tous les acteurs dans le domaine de population.

## 2.1.6. Les contraintes

Les contraintes concernent : i) l'insuffisance de la mobilisation des ressources (humaine, naturelle et financière) ; ii) la faiblesse du cadre institutionnel ; iii) l'absence d'une base de données de référence en matière de population ; iv) la faiblesse du fonctionnement des systèmes d'information

## 2.1.7. Les actions à reconduire

En matière de politique de population et développement, les actions à reconduire pour la période 2002-2006 se présentent comme suit :

- mobilisation des populations (IEC) et des autorités (plaidoyer)
- collecte, l'analyse de données, la recherche opérationnelle et la formation en population et développement
- renforcement des capacités nationales en matière de gestion et de conception des programmes de population
- renforcement de la coordination, le suivi et évaluation des programmes. A cet effet, la structure centrale désignée (BUNAP) pour mener à bien la coordination nationale devra être renforcée en moyens humains, matériels et financiers adéquats, pour lui permettre de jouer pleinement son rôle d'arbitre et de conseiller auprès des institutions travaillant dans le domaine de population.
- renforcement des actions de plaidoyer développées par le BUNAP pour mobiliser l'ensemble de la société ivoirienne et les partenaires au développement autour de ce programme

## 2.2. COLLECTE ET ANALYSE DES DONNEES, RECHERCHE ET FORMATION

### 2.2.1. Situation

#### Collecte et analyse des données

De 1975 à 1998, le Gouvernement ivoirien a fait exécuter un certain nombre d'opérations de collecte de données démographiques dont les principales sont :

- le Recensement Général de la Population (RGP) de 1975 ;
- l'Enquête démographique à Passages Répétés (EPR) de 1978-1979 ;
- l'Enquête Budget-Consommation (EBC) de 1979 ;
- l'Enquête Ivoirienne sur la Fécondité (EIF) de 1980-1981 ;
- l'Enquête Permanente Auprès des Ménages (EPAM) de 1985-1988 ;
- le Recensement des sites habités de 1986-1987 ;
- le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1988 ;
- l'Enquête Ivoirienne Migration Urbanisation (EIMU) 1993 ;
- le Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1998 ;
- l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) 1994 et EDS 1998-1999 ;
- l'Enquête à Indicateurs Multiples (MICS) 96 et MICS 2000 ;
- l'Enquête de couverture vaccinale 1998.

Toutes ces opérations ont pour objectif commun non seulement une mesure de plus en plus améliorée de la situation démographique du pays, mais également la mise à la disposition des décideurs et des planificateurs d'indicateurs démo-socio-économiques visant à une meilleure planification du développement économique et sociale. Leur multiplication et leur succession ont permis de renforcer la capacité institutionnelle des structures chargées de la collecte, de l'exploitation et de l'analyse des données démographiques ainsi qu'à l'élaboration d'un schéma directeur de la statistique.

A ces opérations périodiques de collecte, il faut ajouter celles effectuées de façon quasi permanente par certaines administrations nationales sur l'emploi, sur la production en matière de santé et sur la production agricole par le biais d'enquêtes agricoles comportant des données sur la population rurale.

## Recherche

Les recherches empiriques et théoriques en population et développement, permettant une meilleure compréhension des interactions entre les facteurs démographiques et les facteurs socio-économiques sont très peu développées. Pourtant, l'importance de ces recherches est évidente : elles peuvent aider à la formulation des politiques de développement mieux adaptées aux contraintes que la démographie impose à de nombreux pays africains, notamment à la Côte d'Ivoire. Ici, plusieurs travaux de recherche ont été effectués depuis 1986 mais en dehors d'un plan préalablement conçu et adopté répondant à cette préoccupation.

La réflexion sur les relations entre population et développement est donc pratiquement insuffisante, alors que partout ailleurs, les thèses néo-malthusiennes sont réévaluées et soumises à un examen critique, à la lumière des travaux empiriques et théoriques réalisés. Et pourtant, sur le plan empirique tout d'abord, les chercheurs disposent maintenant de plus de données, notamment de séries statistiques longues qui n'existaient pas autrefois. Ils peuvent, plus souvent qu'avant, travailler sur la longue durée dans un cadre culturel stable et non pas seulement sur des comparaisons internationales toujours délicates à interpréter.

Sur le plan théorique ensuite, les chercheurs peuvent s'inspirer de nombreuses thèses plus récentes. La plupart de celles-ci accordent désormais un rôle important au capital humain dans le processus de développement. Cette prise en compte de ce qu'on appelle aujourd'hui "les ressources humaines", constitue une sorte de renversement de perspective par rapport à la problématique de la croissance économique qui considérait les secteurs sociaux (éducation et santé, notamment) comme des secteurs improductifs.

## c Formation

Associée à la recherche, la formation en population et développement reste embryonnaire et marquée par l'absence d'un plan en la matière. Elle est dispensée par certaines institutions logées dans les différents départements ministériels ou à l'université (départements de Sociologie, de Géographie, d'Economie ; Faculté de Médecine, Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée (ENSEA), etc.).

Les enseignements dispensés constituent les bases d'une connaissance interdisciplinaire des interactions entre la population et le développement. Les programmes d'études sont conçus dans une perspective généraliste, alliant théorie, méthodologie et apprentissage pratique. Ils permettent à chaque étudiant d'acquérir une vision globale de la démographie et du développement.

L'ensemble de la formation vise à développer les capacités techniques nationales en matière de conception, de formulation, de mise en œuvre et de gestion des programmes et projets de population et développement. Il vise aussi à développer un système d'information pour la gestion des programmes de santé, notamment en santé de la reproduction (SIG/SR).

### 2.2.2. Les objectifs du Gouvernement

Les objectifs du Gouvernement sont les suivants :

#### c Dans le domaine de la collecte et l'analyse des données

- Disposer des données démographiques pour une meilleure compréhension des caractéristiques de la population, afin de constituer une base d'information importante et de mieux évaluer les besoins actuels et futurs en ressources pour la planification et la gestion du développement ;

- Disposer des projections socio-démographiques (éducation, santé, emploi, enfance, famille, habitat...) de façon à ce que des infrastructures adéquates puissent être mises en place dès maintenant pour répondre aux besoins de demain.

#### c Dans le domaine de la formation

Dans le domaine de la formation, le Gouvernement vise à renforcer les capacités en matière de collecte, de traitement et d'analyse des phénomènes socio-démographiques de manière à :

- Avoir des connaissances fondamentales en démographie ;
- Avoir une bonne connaissance des systèmes d'informations disponibles ;
- Avoir une acquisition des outils indispensables à la collecte et à l'analyse des données ;
- Avoir des connaissances de base en informatique utiles pour tout travail de recherche.

### c En matière de recherche

- Contribuer à améliorer la connaissance de la situation démographique du pays et mettre à la disposition des décideurs et des planificateurs, des résultats des études et recherche ;
- Contribuer à améliorer les connaissances sur les interactions entre la population et le développement ;
- Contribuer à une meilleure intégration des facteurs démographiques dans la planification nationale de développement.

#### 2.2.3. Le cadre institutionnel

• Les structures de collecte et d'analyse des données sont assez nombreuses et se retrouvent dans les directions des différents ministères techniques ou des services relevant des administrations. Les principales structures de collecte sont : l'Institut National de la Statistique (INS), le Système national d'Informations Statistiques du Ministère de la Santé Publique.

- D'autres départements participent à la production de statistiques, notamment des statistiques sectorielles relatives à l'emploi, à l'éducation, à l'analphabétisme, etc.

L'INS, société d'Etat, principal producteur de données, dispose d'une bonne expérience dans la préparation, l'exploitation et l'analyse des données.

• Dans les domaines de la recherche et la formation, plusieurs instituts et centres nationaux entreprennent dans le cadre de leurs programmes de recherche, une série d'études sur les thèmes entrant dans leurs attributions. Il s'agit des instituts et centres de recherche suivants : l'Institut d'Ethno-Sociologie (IES), l'Institut de Géographie Tropicale (IGT), le Centre Ivoirien de Recherche Economique et Sociale (CIRES), l'Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée (ENSEA), l'Institut National de Santé Publique (INSP), l'ORSTOM et l'Office National de la Formation Professionnelle.

#### 2.2.4. Les activités / résultats

Plusieurs opérations de collecte de données démographiques ont été réalisées. Mais il faut surtout noter celles effectuées de façon quasi permanente par certaines administrations nationales sur l'emploi, sur la situation en matière de santé, et sur la production agricole par le biais d'enquêtes agricoles comportant des données sur la population rurale.

En matière d'enseignement et de recherche, plusieurs établissements d'enseignement supérieur offrent des cours de démographie dans leur programme d'études. C'est le cas notamment de l'Ecole Nationale Supérieure de la Statistique et de l'Economie Appliquée (ENSEA), de la Faculté des Sciences Economiques et des Départements d'Ethno-Sociologie et de Géographie de l'Université d'Abidjan.

De nombreuses opérations de collecte et d'analyse de données, de multiples études et recherches appliquées sur des aspects socio-économiques et démographiques ont été réalisées ces cinq dernières années. Elles ont couvert les différents domaines de la santé de la reproduction et de la Planification familiale et de stratégie en matière de population et développement. Les données produites peuvent être regroupées en trois catégories selon la nature de la source de données.

La première concerne celles provenant d'opérations à caractère national. Il s'agit essentiellement de celles issues des opérations suivantes : i) Recensements Généraux de la Population et de l'Habitation de 1975, 1988 et 1998 ; ii) les Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) de 1994 et 1999 ; iii) l'enquête à "indicateurs multiples (1995 et 2000)" ; iv) l'Enquête Migration-Urbanisation en Afrique de l'Ouest de 1993 ; v) les enquêtes de niveau de vie des ménages de 1993, 1995, 1998.

La seconde catégorie d'opérations de collecte, d'études et de recherches est celle issue des services sectoriels, notamment les secteurs santé, éducation, emploi et agriculture.

La troisième catégorie regroupe toutes les autres études menées sur des aspects spécifiques dans des espaces communautaires précis ; elles sont généralement réalisées par des ONGs et des organisations internationales de coopération. Les différentes études réalisées se sont intéressées aux migrations, à l'urbanisation, à la pauvreté des populations, à la situation des femmes et des enfants, aux politiques de réformes économiques et à l'ajustement structurel.

La publication des données des différents recensements et enquêtes a été suivie d'une analyse approfondie dont les résultats ont été intégrés dans :

- la recherche appliquée ;
- l'intégration des variables démographiques dans le processus de développement ;
- l'élaboration des projections démographiques...

Ces résultats permettent de déterminer des objectifs, notamment pour l'éducation, la santé, l'emploi, etc.

### **2.2.5. Les atouts**

Les atouts du secteur sont : i) la disponibilité des données issues des nombreuses enquêtes et études réalisées au cours de la période sous revue ; ii) la possibilité de constituer une base de données socio-économiques et démographiques ; iii) l'établissement d'un système d'information intégré ; iv) le renforcement des capacités techniques nationales ; v) l'instauration d'une collaboration multisectorielle ; vi) l'adoption d'un Schéma Directeur Statistique.

### **2.2.6. Les contraintes**

La réalisation et l'utilisation des résultats d'enquêtes, d'études et recherches socio-économiques et démographiques sont handicapées par plusieurs contraintes majeures, parmi lesquelles on peut citer : i) l'insuffisante exploitation et analyse des données collectées ; ii) l'insuffisance des ressources humaines et matérielles ; iii) des données contradictoires dues à la non uniformisation des approches méthodologiques, un éparpillement des ressources rares et une augmentation du coût de l'information collectée et analysée ; iv) l'insuffisante implication du secteur privé dans les opérations de collecte et d'analyse de données ; v) la publication et la diffusion restreintes et souvent tardives de données limitant à la fois leur importance et leur utilisation ; vi) les ressources budgétaires sont très insuffisantes ; vii) les programmes de recherche, bien qu'axés sur les préoccupations de développement économique et culturel, n'ont pas produit de résultats suffisants qui peuvent être capitalisés et valorisés ; viii) le manque de décentralisation des activités ; ix) les faiblesses dans l'enregistrement de l'état civil, en contradiction avec les exigences de la gestion des droits et des devoirs civiques actuels.

### **2.2.7. Les actions à reconduire**

En matière de formation, de recherche, de collecte et d'analyse des données, l'une des activités sur lesquelles les efforts du Gouvernement devront être orientés ces années à venir, est le renforcement des capacités nationales en matière de planification et de gestion des programmes, et ceci, grâce :

- Au renforcement de la collecte et l'analyse des données dans la mesure où l'insuffisance quantitative et qualitative constitue un grand obstacle à la formulation et à la mise en œuvre des politiques de population pertinentes.

Un accent particulier devra être mis sur la production des statistiques désagrégées par sexe, de manière à disposer de données adéquates dans le cadre de la lutte contre les inégalités entre hommes et femmes.

- A la recherche opérationnelle en population et développement relevant de l'amélioration de la connaissance sur la situation démographique en Côte d'Ivoire et ses relations avec les facteurs socio-économiques, notamment les aspects socio-économiques de la fécondité, la mortalité, les migrations internes et internationales dont les résultats pourraient fournir des éléments pour la formulation et la mise en œuvre des politiques de population et de l'intégration des variables démographiques dans le processus de développement. D'autres activités telles : la diffusion des documents de référence en SR ; les enquêtes CAP services santé ; la production et la diffusion des supports d'IEC/SR ; les études socio-démographiques sur les migrants ; la diffusion des résultats des études et recherche sur la population méritent d'être poursuivies.

- Au renforcement de la formation des cadres nationaux en matière de population et développement à la formulation des politiques et programmes, à l'utilisation des logiciels d'analyse démographique, à l'informatique, à l'initiation à l'analyse et leur évaluation, au recyclage des professionnels et agents de santé aux techniques de SR et d'IEC /SR ; etc.

## 2.3. LES MOUVEMENTS MIGRATOIRES

### **2.3.1. Situation**

La Côte d'Ivoire connaît deux types de migrations (interne et internationale). D'une manière générale, si les migrations touchent toutes les régions, elles sont de loin plus importantes dans les régions des Lagunes, du haut Sassandra et la ville d'Abidjan qui accueillent plus de la moitié des migrants (85 %), parce que les cultures du café et du cacao y sont particulièrement développées. Mais les régions de la Vallée du Bandama, des Lacs, du Bas Sassandra et des Montagnes n'en accueillent que 30,1 %.

Les zones de départ concernent essentiellement les Régions des Savanes, de la Vallée du Bandama, du N'Zi Comoé et des Lacs.

La tranche d'âge la plus concernée est celle de 15-59 ans dans laquelle les migrants représentent 78,3 % du total.

Les migrants étrangers s'installent surtout dans les régions les plus riches du pays ; leur région de prédilection est la zone forestière où les actions agricoles sont très développées. Ils représentent à eux seuls 82,2 % de la population des cinq régions forestières de la Côte d'Ivoire et se répartissent comme suit : Lagunes (47,4 %) ; Haut Sassandra et Fromager (15,7 %) ; Bas-Sassandra (9,1 %) ; Montagnes (5,1 %) et Moyen Comoé (4,9 %).

En ce qui concerne les migrations internationales, on comptait en 1993, 3 310 000 ressortissants étrangers dont 51 % d'immigrants et 49 % de personnes nées en Côte d'Ivoire. Presque tous ces immigrants sont nés dans les pays d'Afrique de l'Ouest (99 %), notamment au Burkina Faso qui fournit le plus grand contingent. La plupart d'entre eux vivent en milieu rural (53,6 %), ils sont jeunes et en majorité de sexe masculin. La population étrangère représente aujourd'hui 26 % de la population totale et en constitue une composante essentielle dont il faut tenir compte dans les politiques et programmes de développement.

### *Migrations et urbanisation*

Les migrations en Côte d'Ivoire contribuent au " gonflement " des villes, de la capitale Abidjan en particulier. Confrontées à un afflux de populations, les villes s'étendent spontanément, au gré de l'installation des nouveaux arrivants. On estime aujourd'hui que près de 49 % de la population du pays vivent en ville, contre 15 % seulement en 1960. Selon les projections les plus récentes, ce pourcentage atteindra 54 % d'ici 2025.

Cette arrivée massive des migrants dans les villes entraîne une diminution de l'espace viable. On assiste alors à une véritable ségrégation spatiale et à une taudification des quartiers périphériques. Plus on s'éloigne du centre-ville, plus les infrastructures font défaut et plus les habitations sont précaires.

Les ségrégations produites par l'urbanisation galopante ont donc des aspects multiples : détérioration des conditions de vie urbaine, au plan des besoins individuels comme à celui des besoins collectifs. Les demandes en termes d'emplois, d'approvisionnement alimentaire, de services sociaux et de protection de l'environnement sont loin d'être couvertes. En Côte d'Ivoire, comme en Afrique d'une manière générale, les villes n'échappent pas au phénomène de la pauvreté, accentuée par un exode rural important et une immigration interne qui s'installe de préférence en ville.

Cette situation oblige les familles à multiplier les sources de revenus : salariés, informels, occasionnels, temporaires, autonomes, domestiques, etc.

## ***Migrations et conflits sociaux***

La forte pression exercée par les migrations sur les ressources naturelles (terres cultivables, pâturages, plans d'eau, forêts, emplois, logement, secteurs informels, transport, etc.) entraîne des tensions sociales dans les zones d'accueil entre allogènes et autochtones, aussi bien en milieu rural que dans les centres urbains. La récente loi sur le foncier est déjà un début de réponse à cette préoccupation.

### ***Immigration et développement du secteur informel***

Depuis les années 1990, le secteur informel a accueilli près de 75 % des nouveaux venus, en particulier les immigrants des régions rurales, les chômeurs du secteur formel et les sortants du système scolaire non qualifiés ainsi que les personnes avec ou sans qualifications provenant des pays voisins.

En outre, comme les migrants arrivés des zones rurales se trouvent confrontés à des besoins spécifiques non satisfaits par le marché officiel, il se crée un artisanat, un système de logements, une agriculture urbaine, des services publics et des marchés particuliers à la périphérie des villes.

### ***Réfugiés***

Le recensement que le Gouvernement et le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) ont effectué en mars 1997 a révélé que quelque 1 500 réfugiés Sierra-Léonais et Libériens vivaient en Côte d'Ivoire.

Outre les Libériens et les Sierra-Léonais, il faut compter environ 3 000 réfugiés de différentes nationalités (principalement des Grands Lacs). Selon le Gouvernement, la Côte d'Ivoire a accueilli environ 197 000 réfugiés ces dernières années.

#### **2.3.2. Les objectifs du Gouvernement**

La politique migratoire de la Côte d'Ivoire sans être explicitement basée sur un document officiellement adopté a été jusqu'à présent très libérale ; elle s'inscrit dans la tradition d'ouverture du pays sur l'extérieur. Toutefois, face à l'ampleur du problème, le Gouvernement s'est proposé de contenir l'immigration dans des proportions acceptables.

En effet, depuis une vingtaine d'années, le pays est confronté aux dures réalités de la dégradation économique et au moment où s'imposent des sacrifices pour rétablir les grands équilibres économiques et financiers, il est naturel et légitime de circonscrire la population non Ivoirienne à des proportions conformes aux besoins qui sont, au demeurant, encore nombreux" (2).

#### **2.3.3. Les activités / résultats**

De nombreux étrangers se sont installés en Côte d'Ivoire depuis de longues années. A travers les mécanismes de formation, d'éducation et d'acquisition de la nationalité, ils se sont intégrés dans la société ivoirienne et dans le système productif. A cet égard, le code de la nationalité est extrêmement souple ; en voici un extrait : " Le droit positif régissant l'attribution et l'acquisition de la nationalité ivoirienne est défini par la loi du 14 décembre 1961 portant Code de la nationalité, modifiée par la loi du 22 décembre 1972 (Aggrey 1995) ".

La nationalité ivoirienne peut s'acquérir par filiation, adoption, naturalisation et réintégration sous réserve de respecter les conditions spécifiées dans le code de nationalité.

Ces dispositions du Code de nationalité font de la Côte d'Ivoire un pays ouvert à l'immigration et, par conséquent, le principal pays d'accueil dans la sous région.

Mais aujourd'hui le poids de la population étrangère a fait naître chez les ivoiriens l'idée de régulation des flux migratoires tout en ayant le souci de laisser ouverte la porte à l'intégration des non nationaux qui le désireraient.

Cette idée s'est concrétisée en 1996 par la création d'une Direction de l'Intégration Nationale et de l'Immigration au Ministère de l'Intérieur. La deuxième République qui vient de voir le jour prévoit le renforcement de tous ces dispositifs de régulation des flux migratoires par la création d'un Office National d'Identification.

### **2.3.4. Les atouts**

Les atouts dans le secteur sont : i) la mise en œuvre depuis plusieurs années d'une politique d'aménagement du territoire et de rééquilibrage des régions à travers les FRAR (1972) et les FIAU (1993) ; ii) la création toute récente de l'Office National d'Identification ; iii) le développement d'un réseau urbain en extension ; iv) l'existence de plusieurs programmes d'installation et de réinstallation de jeunes déscolarisés dans leur région d'origine ; v) l'existence d'une volonté politique de décentralisation et de régionalisation.

### **2.3.5. Les contraintes**

Les contraintes dans le secteur sont : i) l'absence de réglementation à l'accès aux secteurs d'activités économiques et aux ressources naturelles ; ii) l'absence d'une politique explicite de l'immigration ; iii) insuffisance des moyens pour la mise en œuvre de politique d'aménagement du territoire ; iv) insuffisance de dispositifs de contrôle et de régulation des flux migratoires.

### **2.3.6. Les actions à reconduire**

Le Gouvernement continuera, dans les années à venir, face aux problèmes émergents des étrangers en Côte d'Ivoire, de poursuivre la maîtrise des mouvements migratoires internes et internationaux.

Les actions porteront sur la disponibilité des données, l'élaboration, la diffusion et l'application effective des textes, les études socio-démographiques sur les migrants :

- l'identification des potentialités des zones de départ ;
- des mesures visant à situer le taux de migration à des proportions acceptables ;
- la gestion des réfugiés ;
- Enfin il s'agira de mener des actions visant à réduire l'exode rural massif vers les grands centres urbains.

## **2.4. IEC/PLAIDOYER EN MATIERE DE POPULATION ET DEVELOPPEMENT**

### **2.4.1. Situation**

En matière d'IEC-plaidoyer, il n'existe pas de programmes avec des objectifs bien définis. Cependant, les objectifs du gouvernement peuvent être relevés à travers plusieurs programmes sectoriels mis en œuvre par les ministères techniques ainsi que les programmes de coopération avec les partenaires au développement, parmi lesquels on peut citer le FNUAP, l'UNICEF, le PNUD, etc.

### **2.4.2. Les objectifs du Gouvernement**

Les objectifs du Gouvernement dans ce domaine peuvent être résumés en trois points :

- Créer un environnement socio-juridique favorable à la mise en œuvre des politiques et programmes de population ;
- Créer un environnement socio-juridique favorable à la promotion et à l'éducation des femmes et des filles ;
- Créer un environnement socio-juridique favorable à la mise en œuvre de la politique de la santé de la reproduction.

### **2.4.3. Le cadre institutionnel**

Les activités d'IEC/Plaidoyer sont exécutées par plusieurs départements ministériels. Ainsi, le Ministère de l'Intérieur a mené des actions de sensibilisation des populations au niveau national en vue d'améliorer l'enregistrement des faits d'état civil ; la Direction de l'Environnement a, de son côté, élaboré et mis en œuvre un programme de formation à l'intention des techniciens de la radio rurale et d'autres communicateurs sociaux pour les impliquer dans les actions de sensibilisation et de vulgarisation.

De nombreuses ONG (AIBEF, ONEF, RIOF, AIDF, etc.) travaillent également dans le domaine de l'IEC/Plaidoyer.

#### 2.4.4. Les activités / résultats

La CIPD a donné lieu à plusieurs rencontres nationales qui ont été autant d'occasions de faire connaître de nouveaux concepts et les principaux enjeux qu'ils représentent. Le Gouvernement, en collaboration avec des organisations internationales comme le FNUAP, l'UNICEF, etc., entretient une liaison permanente avec les médias de masse et greffe ses plaidoyers sur des événements spéciaux : Journée mondiale de la population (JMP), revues à mi-parcours, revues de programme, etc.

Un plaidoyer régulier se fait sur les questions suivantes : développement des services SR pour les jeunes ; droits à la reproduction et à la qualité des services de santé. En outre, au niveau des jeunes, on assiste à une généralisation progressive de l'EVF/EmP dans les systèmes d'éducation formel et non formel.

En dehors de ces actions, l'exécution du programme de coopération de l'UNICEF avec la Côte d'Ivoire a, au niveau du Plaidoyer/Communication, réalisé les activités suivantes :

- l'information des magistrats sur la Convention relative aux droits des enfants ;
- l'intégration progressive des droits de l'enfant dans les activités des ONGs ;
- la production de supports audiovisuels sur les enfants de la rue, le VIH/SIDA et l'éducation pour sensibiliser les populations ;
- l'organisation de la journée de l'Enfant Africain.
- la sensibilisation pour l'adoption d'une loi prolongeant le délai de l'enregistrement de l'enfant à l'état civil ;
- la formation en " life skills " des enseignants et des encadreurs ;
- l'appui aux activités de recherche sur le VIH/SIDA et le système éducatif ivoirien ;
- la sensibilisation de la population sur les problèmes de santé publique à travers la caravane sur le VIH/SIDA ;
- la mobilisation des ONGs pour des actions concertées et une meilleure collaboration entre les agences du système des Nations Unies en faveur de l'enfant.

Dans le domaine de l'information, de l'éducation et de la communication, l'assistance extérieure a permis d'atteindre une série de résultats parmi lesquels :

- le développement des ressources humaines par des formations locales et à l'étranger ;
- le développement des campagnes médiatiques, l'introduction des questions de population dans la majorité des écoles secondaires et dans les instituts de formation et d'enseignement à travers le projet EVF/EmP ;
- le développement d'un environnement favorable à la mise en œuvre de la politique de population.

On peut également mentionner : i) la réalisation d'un bulletin par le projet santé de Reproduction des Jeunes et Adolescents (SR/AJ) ; ii) l'élaboration de sketches sur l'éducation de la jeune fille, l'espacement des naissances, l'environnement ; iii) la sensibilisation de la population rurale à travers la radio, les actions de l'AIDF sur les mutilations génitales féminines MGF ; etc.

#### 2.4.5. Les atouts

La mise en place des activités de Plaidoyer demeure sans conteste un acquis de taille pour le programme ivoirien. Il faut aussi souligner les efforts du Gouvernement qui contribuent à créer un environnement favorable à la mise en œuvre de la politique nationale de population, à la sensibilisation des populations à travers des activités telles que l'organisation chaque année de la Journée Mondiale de la Population (JMP) et à la mobilisation sociale à travers les ONG.

En outre, la législation actuelle est favorable à la mise en œuvre de certains aspects de la SR (lois sur le harcèlement sexuel, contre les MGF ; abrogation de la loi de 1920 et du Code pénal de 1910).

#### 2.4.6. Les contraintes

La mise en œuvre d'activités de Plaidoyer ne s'est pas traduite dans les faits par un cadre véritablement opérationnel. Un grand nombre de structures travaillent sans une véritable coordination de leurs activités. Il faut ajouter à cela l'absence d'une stratégie nationale de plaidoyer en matière de population et l'absence d'un cadre juridique.

## 2.4.7. Les actions à reconduire

1. La multiplication des acteurs et structures dans le domaine d'IEC/Plaidoyer, accentuée par l'émergence d'un tissu associatif dense, rend nécessaire la poursuite des actions favorisant l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale d'IEC/Plaidoyer en matière de population.

2. Il est aussi recommandé de poursuivre les actions visant à une mobilisation sociale pour la mise en œuvre de la DPNP.

## 2.5. FAMILLE, FEMMES, JEUNES ET PERSONNES AGEES

### 2.5.1. Situation

#### • Famille

En Côte d'Ivoire, la famille reste la première valeur et l'objet du désir le plus cher des hommes et des femmes. Mais la situation sociale actuelle ne reflète plus parfaitement ce désir. Il y a une rupture grandissante entre l'idéal familial et la réalité qui illustre la difficulté des hommes et des femmes de concrétiser leur rêve familial. En effet, depuis plusieurs décennies, la complexification de la vie moderne a perturbé et ébranlé les fondements de la famille traditionnelle ivoirienne, cellule de base de la société dans laquelle la femme joue un rôle capital.

Les conséquences d'une urbanisation rapide, les problèmes liés aux mouvements migratoires, les dysfonctionnements de la vie moderne et la dégradation des conditions de travail et de vie surtout chez les femmes ont entraîné le bouleversement du tissu familial et contribué à la recrudescence de la délinquance.

Les chiffres, bien que peu connus, témoignent de cette situation de crise : le nombre de divorces ne cesse d'augmenter, en même temps que celui des couples avec enfants. A cela il faut ajouter les naissances hors mariages en forte progression.

Toutes ces situations font en outre peser un poids terrible sur la société en termes d'aides sociales. Tous les faits quotidiens montrent que dans les grandes villes, notamment à Abidjan, les enfants qui grandissent dans des familles brisées ou conflictuelles ont du mal à trouver leur place dans la société et ont plus de chances de se tourner vers la délinquance et la drogue.

#### • Femmes

Dans cette famille en crise, la femme constitue le centre, mais elle est tenue sous la dépendance de l'homme, grâce à une société qui discrimine en faveur des garçons au détriment des filles. Certes la lutte des femmes ivoiriennes pour l'égalité civile et politique a fini par aboutir positivement. Cependant, dans le foyer, l'homme cherche encore à esquiver ses responsabilités d'éducateur des enfants.

Appréhendée dans son triple rôle de procréation, d'épouse et de productrice, la femme ivoirienne est confrontée à plusieurs responsabilités que malheureusement ses connaissances, ses capacités physiques, ses moyens matériels ne permettent plus d'assurer convenablement dans le contexte d'une société moderne. La femme ivoirienne rurale se trouve prise dans un cercle vicieux. Sans cesse sollicitée par les travaux ménagers et la recherche d'un revenu grâce à l'agriculture pratiquée dans des conditions extrêmement pénibles, elle est sujette à un ensemble de tabous et d'interdits alimentaires et culturels entretenus par la société. L'analphabétisme, l'ignorance des règles d'hygiène de base, la morbidité et la mortalité infantiles et maternelles, l'ignorance des droits et devoirs civiques, l'insuffisance des services sociaux, le manque de moyens d'investissement (terres, épargne, etc.) limitent la participation effective des femmes aux processus du développement.

La femme, dans l'opinion, est frappée d'un statut d'infériorité dont elle a du mal à se débarrasser malgré tous les efforts engagés pour sa promotion.

Cette situation de la femme dans la société ivoirienne est fortement influencée par les relations sociales qui engendrent et renforcent les inégalités entre les sexes. Ces inégalités peuvent être appréhendées à plusieurs niveaux :

## - Femme et Education

Dans l'enseignement primaire, le taux brut de scolarisation est de 71,1 % pour les garçons et de 57,1 % pour les filles en 1998, alors qu'au niveau national ce taux s'élève à 64,3 %. Pour l'enseignement secondaire, l'écart entre garçons et filles se creuse davantage. Le rapport de masculinité établi sur la base des données du recensement de 1998, indique qu'on compte 163 garçons pour 100 filles dans le secondaire.

Au niveau de l'enseignement supérieur, les filles ne représentent qu'un quart des effectifs totaux. Au cours des dix dernières années, le nombre d'analphabètes masculins a augmenté en passant de 55,6 % en 1988 à 59,4 % en 1998, alors qu'il a plutôt baissé chez les femmes (74,1 % à 71,5 %).

## - Femme et Santé

La santé de la femme ivoirienne est affectée par plusieurs facteurs : l'analphabétisme, la pauvreté, les pratiques traditionnelles néfastes telles que l'excision, l'infibulation et autres formes de mutilations génitales féminines (MGF). A cela il faut ajouter toutes sortes de violences faites aux femmes, la malnutrition, les taux élevés de fécondité, les avortements, les grossesses multiples et rapprochées, la faible pratique de la contraception moderne. Le VIH/SIDA figure aujourd'hui parmi les premières causes de mortalité chez les femmes ; le ratio homme-femme est passé de 4,8 hommes pour 1 femme en 1988 à moins de 2 hommes pour 1 femme en 1997.

## - Femme et Accès au marché du travail

Alors qu'elles contribuent largement au processus du développement, les femmes sont exclues de certains secteurs d'activité. Elles constituent une ressource insuffisamment associée au développement économique et social. Dans le secteur agricole, leur participation a diminué au cours des dix dernières années, passant de 63,7 % en 1988 à 56,6 % en 1998. Elles occupent seulement 28 % des postes de la Fonction Publique ; elles sont également moins nombreuses dans l'industrie (2,5 %) et dans le Bâtiment et les Travaux Publics (0,1 %). Selon le RGPH 98, la population féminine représente 28,2 % de la population totale travaillant dans le secteur non structuré.

## - Femme et Participation à la prise de décisions

En Côte d'Ivoire, les femmes ont le droit de voter et d'accéder à n'importe quel emploi. Cependant, en dépit de cette égalité de droit, elles participent peu à la prise de décisions et à la vie publique. En 1999-2001, 21,4 % seulement des membres du Gouvernement sont des femmes, 14,3 % des membres du Corps des Ambassadeurs, 1,7 % du Corps Préfectoral, 10,8 % des Conseillers Economiques et Sociaux.

L'existence d'un Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme crée sans aucun doute des conditions favorables à l'égalité de genre et partant à la sauvegarde de la famille.

### • Enfants et Jeunes

En Côte d'Ivoire, près de 52 % de la population sont des enfants et des jeunes âgés de moins de 18 ans. Le poids démographique de cette sous-population constitue donc une frange importante de la population du pays quel que soit le milieu de résidence. Les autres sous-groupes se présentent comme suit : les nourrissons (0 - 2 ans), 9 % de la population totale du pays ; les enfants d'âge préscolaire (3 - 5 ans) 9,6 % ; les enfants d'âge scolaire du primaire (6 - 14 ans), 25,7 % ; et les jeunes (15 - 18 ans), 9,6 %.

Il ressort des données du recensement de 1998 que parmi les enfants et jeunes de moins de 19 ans, 63,4 % d'entre eux vivent chez leurs parents biologiques, 1,8 % dans leur " propre ménage ", 34,8 % sont confiés pour la plupart à des grands parents ou à d' " autres parents ". Les jeunes garçons (65,4 %) habitent un peu plus sous le toit de leurs parents biologiques que les filles (61,4%). En particulier, entre 6 et 14 ans, beaucoup plus de filles que de garçons sont confiées à d' " autres parents " et à des chefs de ménage avec lesquels elles n'ont aucun lien de parenté (26 % contre 21,7 %). En outre, une forte proportion des enfants confiés travaillent ou sont ménagères : 22,3 % contre 19,2 % chez les enfants non confiés.

Près de 20 % des enfants confiés sont orphelins d'un des parents ou des deux parents. La Côte d'Ivoire compte en effet 9,2 % d'orphelins dans la population de moins de 19 ans. Ces orphelins représentent 5 % de la population totale.

Il faut aussi souligner l'importance des enfants mères. De 4,7 % à 12 ans, la proportion des filles mères augmente avec l'âge et passe à 5,2 % chez les filles de 14 ans. En 1998, le taux de fécondité des enfants mères est estimé à 7,6 % à 12 et 13 ans, et à 14 % à 14 ans. Le niveau d'instruction des enfants mères est généralement très faible. Ainsi, 51,9 % des enfants mères n'ont jamais été à l'école, 37,8 % ont le niveau primaire, 10,3 % le niveau secondaire.

Près de 9 filles mères sur 10 sont célibataires. Pour la quasi-totalité d'entre elles, les grossesses sont non désirées et contractées dès les premiers rapports sexuels. Seulement 38,4 % de ces filles poursuivent leurs études, 17 % sont des ménagères et les autres restent inactives.

Parmi les jeunes adolescents de 15 à 18 ans, 13,4 % sont mariés ou en union, dont 21 % en milieu rural et 7 % en milieu urbain.

Ces jeunes se heurtent au difficile problème d'insertion professionnelle. Les politiques suivies en matière d'enseignement technique et de formation professionnelle ont permis de fournir en assez grand nombre les cadres et la main-d'œuvre qualifiée dont avait besoin le pays au cours des deux premières décennies qui ont suivi l'indépendance. Toutefois, dès les débuts des années 80, compte tenu de la réduction des emplois dans les secteurs public et privé, alors que la croissance démographique restait encore très élevée, le système de formation scolaire et post-scolaire, sous la pression des politiques d'ajustement structurel, a vu son efficacité externe diminuer, alors que le marché du travail connaissait une contraction et une modification de ses structures. On assiste ainsi à un nombre croissant de chômeurs parmi les diplômés.

Dans l'ensemble les jeunes, font face à de graves problèmes de sexualité. La majorité des jeunes femmes deviennent sexuellement actives pendant leurs années d'adolescence ; leurs rapports sexuels précoces s'expliquent par le mariage et la maternité attendus d'elles durant leurs jeunes années. Or, cette activité sexuelle et ce mariage précoce ne sont pas sans risques. Ainsi, les femmes qui se marient jeunes ont généralement peu de poids dans les décisions qui affectent leur fécondité et leurs perspectives d'instruction ou de formation professionnelle sont limitées. Mariées ou non, elles sont vulnérables aux IST/SIDA, surtout que le plus souvent elles ne sont pas informées. Car, les adolescentes pratiquent rarement la contraception. Celles qui ont le désir de la faire doivent faire face à de nombreux obstacles dans leur recherche d'une méthode. Même les jeunes femmes qui connaissent une méthode moderne et y ont accès ne l'utilisent pas nécessairement correctement. En raison, notamment, de leurs connaissances ou aptitudes inadéquates vis-à-vis de la contraception, les adolescentes sont plus susceptibles que leurs aînées de se retrouver enceintes durant la première année de leur pratique contraceptive.

Il faut aussi mentionner la délinquance juvénile et la violence qui traduisent une véritable crise de socialisation. Avec la crise, le chômage, la marginalisation, les jeunes vivent dans une société où les normes et le contrôle social se sont profondément affaiblis. Ils sont ainsi exposés aux risques de toutes sortes qu'impliquent la remise en cause de l'autorité parentale, l'incertitude, l'insécurité et la pauvreté : sexualité précoce, exploitation sexuelle, avortements clandestins, toxicomanie, banditisme...

De plus, ils se sentent exclus de mille façons : par l'échec scolaire, l'absence d'emploi, la pauvreté, alors que les modèles de consommation et de réussite sont à portée de main dans la publicité, le supermarché et la télévision. La délinquance apparaît comme une manière de réduire cette tension.

### • Personnes âgées

Les personnes âgées (60 ans et plus) constituent un groupe vulnérable qui devrait être pris en compte dans les politiques économiques et sociales. Les personnes âgées représentent 4% de la population totale selon le RGPH 98 ; On compte beaucoup plus d'hommes que de femmes, 110 hommes pour 100 femmes. Bien que cette tranche de la population ait encore un poids démographique relativement faible, sa prise en charge posera à court terme des problèmes inédits aux familles et à l'ensemble de la société.

## **2.5.2. Les objectifs du Gouvernement**

### **2.5.2.1. La politique en matière de famille et de la femme**

La politique en matière de famille et de la femme est conduite par le Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (MFFE) et exécutée avec les autres départements techniques du gouvernement et les ONG œuvrant pour la promotion de la famille et de la femme.

Le gouvernement s'est doté d'un Plan National d'Action de la Femme (PNAF 2000-2005) dont l'objectif global est " avoir amélioré d'ici l'an 2005, le statut et les conditions de vie de la femme ivoirienne ". Pour ce faire, cinq (5) grands programmes seront mis en œuvre : i) Promotion économique et lutte contre la pauvreté, ii) Amélioration de la santé des femmes et des filles, iii) augmentation des niveaux de scolarisation des filles et d'éducation/formation des femmes ; iv) valorisation du statut et du rôle de la femme dans la société ; v) renforcement du cadre institutionnel de la promotion de la femme.

D'autres politiques et plans d'actions sectoriels émanant d'autres ministères touchent également la femme de façon directe : Plan National de Développement du Secteur Education/Formation (PNDEF), Plan National de développement de la santé (PNDS), Plan national de lutte contre la pauvreté ; Plan national d'actions environnementales, etc.

### **2.5.2.2. Politique à l'égard des jeunes**

Le Gouvernement a créé depuis l'indépendance de nombreuses structures pour encadrer la jeunesse. L'ex Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) se propose de réaliser les actions suivantes en faveur des jeunes : i) Education, formation permanente et promotion des jeunes non scolarisés et déscolarisés ; ii) Préparation des jeunes à l'autonomie individuelle ; iii) Organisation, réglementation, tutelle, contrôle et évaluation des organisations, associations et mouvements de jeunesse ; iv) Formation du personnel en Education permanente ; v) Développement du sentiment national et de l'esprit civique des jeunes ; vi) Mise en œuvre de stratégies et d'actions de formation au civisme et au patriotisme ; vii) Education à la vie et à l'exercice de la démocratie ; viii) Organisation d'une consultation nationale et quinquennale des jeunes afin de mieux appréhender leurs préoccupations, leurs besoins, et leurs aspirations ; ix) Mise en œuvre d'actions éducatives en vue du renforcement des valeurs d'autonomie personnelle, de responsabilité, d'esprit et de comportement civiques.

### **2.5.2.3. Le cadre institutionnel**

#### ***Le Ministère de la Famille de la Femme et de l'Enfant***

Depuis 1960, la Côte d'Ivoire a mis la promotion de la femme et de la famille au centre de ses préoccupations : en effet, en 1963, l'Association des Femmes ivoiriennes fut créée avec pour objectif principal l'éducation et l'alphabétisation des femmes. Mais, fait le plus marquant, c'est la mise en place d'un Ministère de la condition féminine (1976), puis de la Promotion de la Femme (1986), de la Famille et de la Promotion de la Femme (1994) dont les objectifs sont les suivants :

- Elaborer et mettre en œuvre des mesures visant la protection et l'épanouissement du citoyen dans le cadre de la famille ;
- Développer la prise de conscience et la responsabilité réciproque ainsi que le respect des droits et obligations de chacun des membres de la famille ;
- Développer l'entraide familiale et le sens moral de la famille ;
- Sensibiliser les populations aux programmes de planification familiale ;
- Elaborer et mettre en œuvre des programmes d'éducation et de formation des femmes en milieu rural et urbain ;
- Procéder à la réalisation d'études et programmes socio-économiques en faveur des femmes et des familles ;
- Susciter la création des groupements féminins et assurer leur encadrement ;
- Encourager et promouvoir les initiatives des femmes tendant à créer des activités génératrices de revenus.

Le ministère s'est récemment enrichi (octobre 2000) d'une nouvelle attribution, celle de l'Enfant, devenant ainsi le Ministère de la Famille de la Femme et de l'Enfant (MFFE).

Le MFFE dispose d'un réseau de 78 institutions de formation et d'éducation féminine réparties sur toute l'étendue du territoire et d'un centre de formation polyvalent situé dans la région du Denguelé (Odienné) au nord-ouest du pays.

## *Le Ministère de la Jeunesse de l'Emploi et de la Formation Profession*

Le Gouvernement a créé depuis l'indépendance de nombreuses structures pour encadrer la jeunesse. Plusieurs ministères en charge des jeunes se sont succédé, l'avant dernier étant le Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) qui a réalisé de nombreuses actions en faveur des jeunes. L'avènement d'un ministère consacré à la jeunesse permettra sans nul doute de poursuivre et renforcer la prise en compte des préoccupations essentielles des jeunes que sont : l'éducation/formation, l'emploi /l'auto-emploi, la promotion socio-culturelle, la protection sanitaire et juridique des jeunes, la protection de l'enfance.

### *Les ONG et la Société Civile*

De nombreuses ONG, associations nationales et internationales travaillent sur l'ensemble du territoire national dans le domaine de la femme et de la famille. Il faut y ajouter des groupements et coopératives de femmes. Toutes ces structures participent à la promotion de la femme et de la famille en Côte d'Ivoire.

Les préoccupations des jeunes sont également prises en compte par d'autres ministères techniques (éducation /formation, santé, agriculture et ressources animales, industrie et commerce...) ainsi que par des ONG et associations de jeunes

### **2.5.3. Les activités / résultats**

On peut citer les principales actions suivantes :

- l'octroi des crédits et la stimulation de l'épargne ;
- L'encadrement technique ciblé permettant d'atteindre les femmes rurales, de tenir compte de leurs occupations et situations spécifiques ;
- l'alphabétisation fonctionnelle et la formation des femmes en matière de gestion ;
- l'introduction de nouvelles technologies destinées essentiellement à améliorer la productivité et à alléger les tâches domestiques ;
- le développement d'actions d'information et de sensibilisation : il concerne principalement les textes de lois adoptés, l'importance du rôle de la femme et les violences faites aux femmes, et vise, en dernière analyse, la promotion de l'égalité entre l'homme et la femme et une plus grande équité pour les filles ;
- l'amélioration de la scolarisation des filles : elle constitue une stratégie fondamentale qui mobilise un grand nombre d'intervenants, d'institutions publiques et privées, et des ONG. Car elle est considérée comme un des pivots du développement durable et de l'amélioration de la qualité de vie des populations ;
- le renforcement des institutions intervenant dans le secteur de la femme : il apparaît comme une question centrale pour la mise en œuvre des programmes adoptés en vue de favoriser la promotion des femmes et l'égalité de genre ;
- Enumérer les activités en faveur des jeunes.

### **2.5.4. Les atouts**

L'analyse des actions réalisées démontre qu'il existe un engagement de la part des pouvoirs publics, et des potentialités de changements au niveau des pratiques institutionnelles, des conditions de vie de la femme, et des rapports sociaux de genre.

Le gouvernement est suffisamment sensibilisé aux problèmes des femmes et des jeunes ; les ONG ont initié plusieurs actions et obtenu des résultats assez satisfaisants. L'utilisation de l'approche participative permet désormais d'impliquer les populations cibles et toutes les parties prenantes, afin de prendre en compte leurs besoins et suggestions dans la recherche de solutions aux problèmes qui se posent.

Plusieurs atouts existent qu'il convient de mieux identifier et de valoriser, en ce qui concerne la promotion de la femme et la prise en charge de la dimension "genre" dans les programmes de population et développement.

Ainsi, au niveau institutionnel, certaines mesures permettent de présager d'une plus grande capacité d'exécution et de coordination du département ministériel chargé de la promotion de la femme ; il s'agit, notamment des mesures suivantes : l'adoption du Plan National d'Action de la femme ; la place accordée à la jeune fille et à la femme dans les politiques et programmes de population et développement. On note également que les organisations de la société civile,

notamment les groupements féminins, leur preuve de dynamisme et d'une volonté de renforcer le partenariat avec les structures publiques ; elles contribuent à faciliter l'accès des femmes aux facteurs de production (terre, crédits), à renforcer leur auto-confiance et à valoriser leur savoir et leur savoir-faire. On assiste, enfin, à la volonté croissante des partenaires au développement d'associer les organisations de la société civile à la mise en œuvre des politiques et programmes de population et développement, leur permettant ainsi de renforcer leurs capacités d'intervention.

Au niveau conceptuel, les efforts entrepris pour apporter des financements conjoints et la volonté exprimée par les différents partenaires de coordonner leurs actions et d'introduire l'approche genre dans les programmes d'assistance constituent un pas dans la bonne direction, de même que les actions de réflexion et de formation sur l'approche genre entreprises par certaines institutions nationales, y compris des ONGs.

Enfin, au niveau socioculturel, les facteurs positifs sont peu évidents ; ils concernent surtout : i) l'augmentation du nombre de femmes dans certains corps de métiers et au niveau de postes de responsabilité, et leur mobilisation pour mieux comprendre leur situation ; ii) l'engagement des femmes, quant au remboursement des crédits alloués, constituant ainsi un facteur encourageant pour l'augmentation des crédits qui leur sont accordés.

### 2.5.5. Les contraintes

Deux premiers constats apparaissent à ce niveau : la multitude des activités réalisées, impliquant plusieurs intervenants nationaux et agences de coopération et touchant toutes les régions du pays ; la fragilisation de l'impact de ces activités du fait de leur trop grande dispersion, et de la faiblesse de concertation au niveau des approches méthodologiques et de coordination nécessaire à la rentabilisation des structures déconcentrées et des ressources humaines, matérielles et financières disponibles.

En ce qui concerne les structures d'intervention, on constate une connaissance encore insuffisante de la situation socio-culturelle, en rapport avec le genre, soit par manque de recherches, soit par manque de vulgarisation et diffusion de leurs résultats ; l'initiative féminine est fragilisée par la marginalisation des femmes dans des activités spécifiques, par l'insuffisance de concertation et par la non maîtrise des méthodes d'approches des problèmes de femmes.

Quand aux bénéficiaires, la persistance des facteurs socioculturels rend difficile l'application des lois, induisant un accès encore limité aux moyens de production, d'où des revenus faibles pour les femmes ; en outre, ces dernières ont un accès difficile aux services de santé.

Le bilan diagnostic des activités dans ce domaine révèle que malgré les efforts entrepris, les résultats demeurent limités, du fait essentiellement de la faiblesse du cadre institutionnel, de la dépendance économique des femmes, du niveau élevé de l'analphabétisme et de la sous-scolarisation de la population féminine, des pesanteurs socio-culturelles.

Les lacunes et contraintes au niveau institutionnel concernent surtout : i) la faiblesse des mécanismes de coordination mis en place du fait de l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières ; ii) le système de bénévolat pratiqué par la grande majorité des ONGs qui commence à peser sur leurs capacités d'intervention et l'extension de leurs activités ; iii) le timide, voire difficile partenariat entre les départements ministériels et les organisations de la société civile ; iv) le difficile accès des femmes aux institutions financières formelles du fait des garanties exigées ; v) la faiblesse du cadre institutionnel traduite par le retard accusé pour l'adoption des politiques et plans d'action en faveur des femmes ; vi) la méconnaissance de la situation des femmes du fait, surtout, de l'insuffisante exploitation, analyse et dissémination des données collectées.

Au plan conceptuel, on note que : i) les plans globaux et sectoriels de développement, n'ayant pas toujours intégré suffisamment des objectifs quantifiés et des indicateurs vérifiables, leur suivi-évaluation a été particulièrement difficile ; ii) les projets, conçus surtout pour répondre aux besoins immédiats des femmes, n'ont pas toujours eu les effets escomptés quand ils ne contribuent pas simplement à marginaliser les femmes, faute de bénéficier des compétences requises en matière d'intégration de l'approche genre ; iii) certains programmes des femmes n'atteignent pas leurs objectifs parce que celles-ci ne sont pas associées à l'identification des véritables problèmes et besoins les concernant.

Au plan économique, la situation difficile vécue par un grand nombre de familles, la dépendance des femmes et leur surcharge de travail, constituent des freins à la pleine participation de celles-ci aux actions dont elles sont censées être les principales bénéficiaires.

### 2.5.6. Les actions à reconduire

Les actions à reconduire en matière de valorisation de la famille, du statut des femmes et des jeunes sont les suivantes :

- La sensibilisation des femmes et des hommes sur les droits et devoirs des femmes ;
- La révision des textes de lois et/ou l'élaboration et l'adoption de nouveaux textes de lois ;

- L'élaboration du code de la famille ;
- L'alphabétisation et la qualification des femmes et jeunes non-scolarisés ou déscolarisés ;
- L'appui aux femmes et jeunes entrepreneurs au développement et à la mobilisation de l'épargne crédit en faveur des femmes et des jeunes ; la reconduction des fonds sociaux sous condition de restructuration profonde ;
- Le renforcement de l'autonomie des femmes et l'amélioration de leur condition sur les plans politique, social et sanitaire, principes fondamentaux des Conférences Internationales du Caire (1994) et de Beijing (1995). C'est en effet au niveau des familles que se vivent directement les nouvelles conditions économiques, sociales, démographiques, éducatives et sanitaires et que les relations entre les membres de la parenté sont profondément transformées ;
- Etant donné les fonctions multiples des femmes dans le champ de la santé, de l'éducation, de la fécondité, de l'emploi, du logement, etc., un effort doit être fait au cours des cinq années à venir pour leur plus grande implication dans le processus du développement, appuyé par un environnement socio-juridique favorable et débarrassé des pratiques socio-culturelles aliénantes ;
- Quant aux jeunes, ils manifestent de plus en plus des problèmes de comportement social tels que fugue, prostitution, tendances suicidaires, usage d'alcool ou de drogues, délits, conduites abusives et conduites agressives, dépression, etc. Non seulement les familles doivent être sensibilisées à ces problèmes, mais la nécessité d'une éducation civique et morale des jeunes s'impose, ainsi que la recherche des solutions pour leur insertion sociale effective ;
- La petite fille est victime de discrimination dès les premiers stades de sa vie, pendant son enfance et jusqu'à l'âge adulte. Son statut social peu élevé se traduit par un déni de ses besoins et de ses droits fondamentaux, et par des attitudes et des pratiques nocives, comme la préférence donnée aux garçons, des mariages précoces, la mutilation génitale féminine, des abus domestiques, l'exploitation sexuelle et un accès limité à l'éducation.

Par conséquent, au cours des années à venir, le Gouvernement devra entreprendre des actions afin de créer un environnement favorable à la scolarisation importante des filles, leur permettant d'exploiter toutes leurs potentialités, et de provoquer la baisse du niveau de fécondité.

## 2.6. SANTE DE LA REPRODUCTION

### 2.6.1. Situation

Face aux problèmes démographiques et de santé que connaît le pays, le Gouvernement ivoirien a adopté en 1996 un Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 1996-2005).

Ce Plan a permis de faire l'analyse générale de la situation de la santé en Côte d'Ivoire, d'établir le diagnostic, de définir la politique et d'identifier les stratégies en matière de développement sanitaire.

De l'analyse de la situation, il ressort que la fécondité est précoce et encore élevée ; la prévalence contraceptive moderne est faible (de 4% en 1994 à 10,5% en 1998 (EDS) ). Cette sexualité précoce se traduit en termes de grossesses précoces, d'avortements à risque et de IST.

Le taux de mortalité maternelle demeure l'un des plus élevés dans la Sous-Région et se situe à 597 décès pour 100000 naissances vivantes (EDS 94). Moins de la moitié des naissances (47 %, EDS 98/99) sont assistées par un professionnel de la santé. Plus d'une femme sur deux (55 %) accouche encore à domicile et une naissance sur trois (1/3) a lieu sans assistance médicale.

La mortalité infantile reste élevée. Le Paludisme, les infections respiratoires aiguës, les maladies diarrhéiques, la rougeole, la malnutrition et les infections au VIH/SIDA grèvent lourdement la morbidité et la mortalité infantiles.

Le taux de séro-prévalence du VIH/SIDA atteint 11% pour l'ensemble de la population dont les trois quarts sont âgés de 15 à 45 ans en 1998. On note aussi une insuffisance de la prise en charge adéquate des IST.

Les pratiques traditionnelles néfastes à la santé telles les mutilations génitales féminines (MGF), le lévirat, les unions forcées et précoces sont encore courantes. La prévalence des mutilations génitales féminines est passée de 43% en 1994 (EDS 94) à 45% en 1998 (EDS 98/99) ; chez les jeunes filles de 15 à 19 ans ce taux est passé de 35% en 1994 (EDS 94) à 41% en 1998 (EDS 98/99).

Les hommes font face à de graves problèmes de santé relatifs à leur sexualité (dysfonctionnement, infertilité et autres pathologies tumorales) et ont également besoin d'information et d'éducation en matière de SR.

## 2.6.2. Les Objectifs du Gouvernement

Pour faire face à cette situation, le Gouvernement ivoirien a jugé nécessaire de mettre en place une Politique de Santé de la Reproduction dont le but est l'amélioration du niveau de vie et du bien-être des populations dans la perspective d'un développement durable ainsi que la maîtrise de la croissance naturelle de la population.

*Les objectifs généraux sont les suivants :*

1. Réduire la mortalité et la morbidité liées à la santé de la reproduction chez la femme et l'homme ;
2. Réduire la mortalité et la morbidité infantiles ;
3. Améliorer la santé en matière de sexualité et de reproduction des jeunes et des adolescents.

*Six objectifs spécifiques ont été définis dans le cadre du PNSR 1999 – 2003, à savoir :*

1. Réduire de 15% le taux de mortalité maternelle ;
2. Réduire de 40% le taux de morbidité maternelle liée à la sexualité ;
3. Réduire de 10% le taux de mortalité liée à la sexualité chez les adolescents et les jeunes ;
4. Réduire de 30% le taux de morbidité liée à la sexualité chez les adolescents et les jeunes ;
5. Réduire de 10% le taux de mortalité liée à la sexualité chez les hommes ;
6. Réduire de 30% le taux de morbidité liée à la sexualité chez les hommes.

Les standards de services conformément à la politique de SR précisent le niveau minimum acceptable de réalisation de chaque composante. Ces standards de services ont pour but d'améliorer la qualité des services par l'atteinte des principaux objectifs suivants :

- Harmoniser les activités selon les niveaux de la pyramide sanitaire ;
- Harmoniser le matériel et les équipements selon les niveaux de la pyramide sanitaire ;
- Contribuer à l'amélioration des performances des prestataires ;
- contribuer à l'amélioration de la supervision et de l'évaluation des services ;
- Développer la recherche opérationnelle.

La politique, les standards et protocoles des services sont destinés aux différents intervenants dans le domaine de la Santé de la Reproduction ; aux formateurs dans le domaine de la Santé de la reproduction ; aux professionnels chargés du suivi, de l'évaluation des activités de la santé de la Reproduction ; les prestataires de services de Santé de la reproduction selon le niveau de la pyramide sanitaire ; les partenaires au développement.

Le document de politique et de standards des services en SR a été adopté mais est encore insuffisamment diffusé. Les protocoles de services ne sont pas encore élaborés.

## Stratégies

Les stratégies de mise en œuvre du Programme National de la Santé de la Reproduction (PNSR) s'appuient sur 3 axes d'intervention qui sont :

1. L'accroissement de la disponibilité et de l'accessibilité ;
2. La stimulation de la demande ;
3. La maximalisation de la qualité des services à travers la formation des prestataires et le renouvellement, l'acquisition des équipements et matériels supplémentaires.

## 2.6.3. Le Cadre institutionnel

Pour faire face à ces problèmes de la santé de la reproduction le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures dont la mise en place d'un cadre institutionnel, l'élaboration de documents de référence et la mise en œuvre de politique et de programme SR.

La politique nationale de la Santé de la Reproduction, telle qu'elle est définie, à partir des recommandations du symposium national tenu en 1996 est mise en œuvre par le Ministère de la Santé Publique à travers quatre programmes sanitaires nationaux spécifiques ayant comme maîtres-d'œuvre les Directions Exécutives (DE) suivantes :

1. Programme national de lutte contre le SIDA/IST et la tuberculose (DE/PNLS SIDA /IST /Tub) ;
2. Programme national de Santé infantile (DE/PNSI) ;
3. Programme national Elargi de Vaccination (DE/PEV) ;
4. Programme national de la Santé de la Reproduction y compris la Planification Familiale(DE/PNSR/PF).

Depuis 2001, un nouveau Ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé de la lutte contre le SIDA a été créé et a en charge cette activité à travers trois programmes sanitaires nationaux spécifiques ayant comme maîtres d'œuvre les Directions de Coordination (D.C) suivantes :

1. Programme national de santé infantile (DC/PNSI) ;
2. Programme national élargi des vaccinations (DC/PEV) ;
3. Programme national de la santé de la reproduction, y compris la planification familiale (DC/PNSR/PF).

A ces structures s'ajoutent la direction exécutive du Programme national de la santé scolaire et universitaire qui vient d'être nouvellement créée et celle du programme national de lutte contre le paludisme.

L'administration du programme national de la Santé de la Reproduction devrait être assurée par une direction exécutive, un comité national et un comité d'éthique. Ces deux derniers ne sont pas encore opérationnels.

La direction exécutive du PNSR est chargée de la coordination de l'ensemble des activités de SR relatives à (i) la maternité sans risque, (ii) la planification familiale, (iii) la santé des adolescents et des jeunes (iv) la santé des hommes. La composante santé de l'enfant, la vaccination, la lutte contre le SIDA et les IST font l'objet de programmes de santé distincts, exécutés par d'autres directions exécutives suscitées.

#### **2.6.4. Les activités / résultats**

Les domaines couverts par le Programme national de la santé de reproduction sont :

1. La santé de la mère et de la femme (maternité sans risques/PF) ;
2. La santé de l'enfant ;
3. La santé des jeunes ;
4. La santé des hommes.

Les activités menées au cours de ces dernières années s'inscrivent dans le cadre de l'intégration progressive des services SR dans le PMA et à son amélioration à tous les niveaux de la pyramide sanitaire. Elle peuvent se résumer comme suit :

##### ***En matière de la santé de la mère et de la femme***

###### ***• En matière de Planification familiale***

Il s'agit essentiellement d'ouverture de centres de PF, de formation recyclage / mise à niveau du personnel de la santé, d'approvisionnement de ces centres en produits contraceptifs et en supports opérationnels et de supervision.

Dans le secteur public on dénombre actuellement 250 centres fonctionnels gérés par la Direction Exécutive de la santé soit un taux de couverture de 33,3% et un centre de PF pour 6627 femmes en âge de procréer.

Dans le secteur privé on note l'introduction des services de SR/PF à l'hôpital Protestant de Dabou.

L'AIBEF, ONG pionnière en matière de PF en Côte d'Ivoire depuis 1979, dispose de 7 antennes régionales et de 9 cliniques. Elle intervient dans 84 points de prestations dans le secteur public et dans 31 points de prestation dans le secteur privé et para-public.

## • *En matière de maternité sans risques*

Les activités de prévention (PF, CPN, Soins Obstétricaux de base) sont menées dans les centres de santé de base par contre les soins obstétricaux complets sont encore déficitaires. Des actions surtout des campagnes nationales d'informations et de formation des prestataires en faveur des populations ont été menées dans le cadre du Programme National SR en ce qui concerne la Maternité Sans Risques (MSR). On note l'existence d'une ONG Maternité Sans Risque créée en février 1990 (N°32 INT. ASP. AGP5, février 1992) et d'un Réseau de Prévention de la Mortalité Maternelle (RPMM) depuis mars 2000 affilié au Réseau régional africain de la prévention de la mortalité dont le siège est à Accra au GHANA. Ce réseau œuvre pour le développement des soins obstétricaux d'urgence (SONU).

## *En matière de santé de l'enfant*

Ce volet de la SR fait l'objet d'un Programme National de Santé Infantile (PNSI). La Lutte contre les Maladies Diarrhéiques (LMD) et les infections respiratoires aiguës, l'allaitement maternel, la vaccination font l'objet de programmes spécifiques. Tous ces aspects sont pris en compte dans la stratégie de Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant (PCIME).

## *En matière de la santé des jeunes*

Des actions sont menées tant au niveau du Ministère de la Jeunesse que de la Santé en partenariat avec des ONG. Le Réseau Ivoirien de la Promotion Sexuelle des Adolescents et Jeunes (RIPS/AJ) est très actif dans ce domaine. Des activités de sensibilisation sur les problèmes de santé de la Reproduction des Adolescents et jeunes ont pu être menées au cours de ces dernières années.

## *En matière de la santé des hommes*

Dans ce domaine, les actions menées se sont limitées à la Planification Familiale (PF). Quant aux autres composantes de la Santé Reproductive (SR), aucune action spécifique n'est véritablement menée.

Cependant, un accent particulier a été accordé aux populations cibles telles que les corps habillés et les prostituées et leurs partenaires dans le cadre de la lutte contre le SIDA à travers le programme de coopération avec le FNUAP, en dehors des actions entreprises par le PNLS.

## *En matière d'études, de recherches et de données*

Au cours de ces dernières années, plusieurs études ont été menées dans le domaine de la SR parmi lesquelles on peut citer :

- Une analyse situationnelle dans 2 districts sanitaires pilotes (Bondoukou et Bouaflé) sous la supervision de Population Council, en vue de l'amélioration de l'intégration des services SR dans le Paquet Minimum d'Activités, a permis d'évaluer la capacité de fonctionnement et la qualité des services SR dans 24 points de prestations de services. Les données sont actuellement disponibles et montrent que le PMA tel que défini par le ministère de la Santé n'est pas dispensé dans tous les centres de santé et pendant tous les jours ouvrables. L'accessibilité géographique est limitée et il existe une insuffisance d'infrastructures. Les services de SR ne sont pas toujours disponibles en raison des ruptures de stocks des produits ; en dehors de l'accueil qui est médiocre, les clients étaient satisfaits de la qualité des soins reçus.

- Une recherche opérationnelle sur "l'amélioration des services de santé reproductive pour les adolescents" réalisée par la CRESAR-CI montre que les problèmes de santé de la Reproduction ne constituent pas le premier motif de consultation des adolescents. Outre les IST, ceux-ci consultent beaucoup plus pour les dermatoses, les maladies diarrhéiques que pour des questions liées à leur sexualité. Il convient d'en tenir compte pour la définition de stratégies et d'actions en faveur des jeunes/adolescents.

- Une recherche opérationnelle sur l'analyse situationnelle est en cours de réalisation, dans le district sanitaire de Jacquerville et de Toumodi, financé par le réseau de prévention de la mortalité maternelle (RPMM), et une étude multicentrique confiée à la CRESARCI, et financée sur les fonds BILLGATES à travers Columbia University et le FNUAP, sur le projet " Faire de la Maternité Sans Risque une Réalité

- L'Enquête Démographique et de Santé 1998 (EDS) a été réalisée et les données sont disponibles.
- Des mémoires de recherche et des enquêtes sur les questions de SR ont été réalisés dans certains districts sanitaires dans le cadre du projet "Dynamique de Population : Formation en Système d'Information pour la Gestion des programmes de population" exécuté par l'ENSEA, ainsi que par la CRESAR-CI ou l'ONG Maternité Sans Risques ou dans les facultés de Médecine.
- L'EDS- II réalisée en 1998 et 1999 par l'INS fournit de nombreux tableaux sur les données relatives à la SR.
- Un séminaire international sur la SR en Afrique appuyé par le FNUAP et la Coopération Française a été organisé au cours de l'année 1999 à Abidjan et a donné lieu à de nombreuses communications et tables rondes et en particulier sur les avortements et l'infection à VIH/SIDA.
- Un atelier du réseau régional pour la prévention de la mortalité maternelle (RPMM) s'est tenu à l'Institut National de Santé Publique (INSP) en mars 2000.
- Une étude sur les soins obstétricaux d'urgence a été menée par la CRESARCI dans 16 districts sanitaires dans le cadre d'un projet financé par les Fonds Bill Gate à travers la collaboration du FNUAP/Columbia University.
- Il existe des Revues documentaires sur la santé sexuelle et la santé de la reproduction des jeunes et adolescents.

### ***En matière de renforcement des capacités***

Le Gouvernement, grâce à l'appui des partenaires au développement, a enregistré au cours de ces quatre dernières années, la mise en place de centres et points de prestations de SR/PF et a procédé à l'équipement de maternités de référence, en particulier, à travers le projet "Santé de Reproduction au sein des Forces Armées". Ainsi 16 centres de services SR ont été ouverts dans les formations sanitaires dont 11 à Abidjan, 3 à Bouaké et 2 à Daloa et 46 points de vente.

Beaucoup d'efforts ont été déployés par le Gouvernement pour l'éradication du tétanos néonatal. Un projet conjoint du FNUAP et de l'OMS devra permettre une meilleure prévention de cette affection à travers le programme élargi de vaccination.

Le marketing social des contraceptifs connaît un essor certain avec l'appui de la coopération allemande à travers l'ECODEV/PSI qui s'est investi dans leur commercialisation.

En ce qui concerne le renforcement des capacités de gestion des programmes SR et de la formation, un accent est mis sur l'amélioration des compétences techniques des prestataires de services SR. Ainsi l'ENSEA intervient dans la formation et mise à niveau des étudiants ingénieurs statisticiens, de professionnels et agents de la santé, en Système d'Information et de Gestion en Santé de la Reproduction (SIG/SR).

La DE/PNSR procède à des recyclages et mise à niveau du personnel de santé, à l'harmonisation des modules de formation en SR. Elle a élaboré des documents de référence sur la SR suite au symposium national organisé en 1996 par le Ministère de la Santé Publique avec l'appui du FNUAP.

La gestion centralisée des contraceptifs dans le secteur public a été confiée à la DE/PNSR. Mais le système logistique des contraceptifs nécessite d'être amélioré et renforcé.

### ***Amélioration de l'accès des jeunes aux services SR***

Cette activité relève en grande partie du ministère de la Jeunesse en partenariat avec toutes les parties prenantes, en particulier les ministères techniques (ministère de l'éducation nationale, de la famille et de la promotion de la femme ; le ministère de la santé, le Ministère du Plan en matière de coordination). La DE/PNSR appuie cette activité dans l'élaboration de supports IEC de formation en technique de communication spécifique aux adolescents.

Des efforts ont été réalisés dans le domaine de l'information grâce à des campagnes de sensibilisation menées notamment par le Réseau Ivoirien pour la Promotion de la Santé sexuelle des Jeunes et Adolescents (RIPS/AJ) mais beaucoup reste à faire pour ce qui est des prestations de services SR pour les jeunes. La définition d'un paquet minimum de services SR en faveur des adolescents et des jeunes est en cours de réflexion. Au stade actuel de l'exécution du projet SR/adolescents/jeunes il paraît judicieux de se focaliser sur l'opérationnalisation de 10 centres d'écoute et de conseils.

## **Partenariat avec les ONG**

Ce secteur a connu un véritable essor ces dernières années, mais un important effort reste à faire dans le sens d'une meilleure coordination des activités tant au niveau des ministères de tutelle que des bailleurs de fonds. Parmi les plus actifs en matière de SR, on peut citer l'AIBEF, le RIPS/AJ, l'AIDEF, le RIOF et bien d'autres ONG intervenant dans le domaine du SIDA tels que Ruban Rouge, ASAPSU, etc.

Il revient au ministère de la Santé de renforcer la coordination des ONG actives en matière de SR et d'actualiser le répertoire d'ONG actives en SR.

## **IEC/ Plaidoyer**

La stratégie nationale en IEC/SR a été déjà élaborée. Elle devra être adoptée par le gouvernement, puis diffusée et opérationnalisée.

Elle prévoit comme moyens le recours aux agents de vulgarisation pour la sensibilisation dans les quartiers urbains précaires et en zones rurales, la diffusion de supports de communication socio- culturels, le développement d'un partenariat avec les media de masses.

En matière de plaidoyer en faveur des femmes, l'éducation de la petite fille, l'application des textes réglementaires réprimant les violences faites aux femmes telles la pratique des MGF, le harcèlement sexuel dans les établissements scolaires, les unions forcées de mineures, et autorisant la fréquentation des élèves enceintes dans les établissements scolaires constituent autant d'axes stratégiques déjà définis qui doivent faire l'objet d'une opérationnalisation.

Des projets de sensibilisation des parlementaires et de mobilisation sociale sont susceptibles d'être menés au cours de ces prochaines années. Un effort devra être fait dans le cadre d'une législation en matière de SR et en impliquant davantage les autorités religieuses, les parlementaires, les journalistes, les leaders communautaires, les professionnels de la santé et les ordres de la santé.

## **2.6.5. Les atouts**

- Du point de vue des mécanismes de coordination, le comité de coordination du PNSR est en cours de formalisation, mais des efforts restent à faire pour bien définir l'organigramme de la Direction Exécutive.
- Il existe de nombreux cadres formés et compétents.
- Le recouvrement des coûts : L'appui des bailleurs de fonds pour la fourniture des produits contraceptifs, des kits d'accouchement et de IST est effectif. Il convient d'assurer une gestion rigoureuse des fonds recouverts dans la perspective d'un retrait progressif des bailleurs de fonds et l'intégration des produits contraceptifs sur la liste des médicaments essentiels.
- La participation communautaire : Elle existe mais elle est peu opérationnelle. Il est impérieux d'assurer la participation et l'adhésion des populations au programme pour lui garantir une certaine durabilité et développer davantage des services à base communautaire.
- L'élaboration des documents de référence en SR : des documents sur les politiques, Programmes et standards de service étant disponibles, un important effort reste à faire dans la dissémination de ces documents.
- Du point de vue du partenariat : Le secteur de la santé et plus particulièrement de la SR bénéficie de la contribution de plusieurs bailleurs de fonds dont notamment le FNUAP, l'OMS, l'UNICEF, l'ONUSIDA, l'Allemagne, les Etats Unis, la Belgique, La France, la Banque Mondiale, l'Union Européenne, la Banque Africaine de Développement.
- De même, le secteur privé, en particulier certaines entreprises, offrent aussi des services cliniques de SR.
- Du point de vue programmatique : les préoccupations répondent à celles des grandes conférences internationales sur la population et le développement dans la perspective d'un développement humain durable.

- Plaidoyer : élaboration des modules de sensibilisation à la problématique population et développement (ENSEA).
- Renforcement des capacités : conception et expérimentation des modules de formation SIG/SR (ENSEA).

### 2.6.6. Les contraintes

L'instabilité du cadre institutionnel, la non validation de l'organigramme au niveau de la DE /PNSR, les problèmes de coordination, les obstacles liés aux procédures financières tant au niveau du Gouvernement (SIG-FIP) que des bailleurs constituent inévitablement un frein à la mise en œuvre du PNSR.

La verticalité des Programmes sanitaires intervenant dans le domaine de la SR font que les services SR sont dispensés de façon dispersée, tantôt avec un accent sur la PF, tantôt sur la maternité sans risque, tantôt sur des interventions en faveur de la survie ou de la protection de l'enfant. L'intégration progressive de toutes les composantes de la SR dans le PMA à tous les niveaux de la pyramide, quoique encore lente, permettra de résoudre en partie les problèmes de coordination et d'assurer la durabilité du Programme.

L'indisponibilité des agents de l'état : celle-ci pour être combattue a besoin d'être sous-tendue par des motivations sous toutes ces formes.

Le système de recouvrement est rendu peu performant à cause de la pauvreté.

Concernant l'élargissement de la gamme des services SR, malgré les efforts entrepris par le gouvernement, Il existe une insuffisance de formation du personnel de santé en prestations de service, en Communication Inter Personnelle (CIP), en gestion de programmes SR. La stratégie nationale en IEC n'est pas encore opérationnelle.

La recherche est très peu développée à l'échelle nationale en matière de SR. L'indisponibilité des protocoles des services SR est à relever.

Pour ce qui est de l'émergence de nouveaux axes prioritaires, il faut relever le développement des services de SR en faveur des réfugiés, la lutte contre les violences faites aux femmes, la prévention et la prise en charge des avortements compliqués, la lutte contre la mortalité maternelle, la prévention de transmission verticale du VIH/SIDA.

Les services SR et l'accès à l'information sur la SR n'ont pas atteint les résultats escomptés ; il est nécessaire de poursuivre des efforts entrepris dans ce sens et de créer un cadre périodique favorable.

Un renforcement des moyens logistiques et de gestion est impératif pour éviter des ruptures de stock, pour rendre efficace la gestion centralisée des produits (contraceptifs, kits/IST, kits/césarienne) dans le secteur public.

La formalisation du cadre de coordination des bailleurs de fonds en matière de santé s'avère nécessaire.

Renforcement des capacités : du point de vue programmatique, développer des compétences en matière de gestion et d'analyse des programmes.

### 2.6.7. Les actions à reconduire et à initier

1. Intégration des composantes des services SR (PF, consultations pré et post natales, accouchements assistés, soins infantiles, vaccinations) dans le PMA à tous les niveaux de la pyramide sanitaire à travers l'accroissement de :
  - la disponibilité ;
  - l'accessibilité ;
  - l'utilisation des prestations SR.
2. Amélioration de la qualité des services SR ;
3. Accroissement de la demande SR ;
4. Promotion de la santé sexuelle et de la reproduction des jeunes et adolescents à travers un meilleur accès à l'information et aux prestations cliniques ;
5. Renforcement de l'environnement socio juridique, favorable à la SR à travers la lutte contre toutes les formes de violences fondées sur le sexe, dont les MGF, les avortements, les grossesses précoces ;
6. Renforcement des systèmes d'information et de gestion des données en matière de croissance naturelle de la population à travers l'amélioration du système d'enregistrement des faits d'état civil, de collecte et traitement des données sanitaires.

## 2.7. LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

### **2.7.1. Situation**

L'Enquête Permanente Auprès des Ménages de février 1985, réalisée par l'Institut National de la Statistique (INS), a dégagé un taux de pauvreté de 10% sur la base d'un seuil de pauvreté relatif de 75 000 F CFA. En termes réels, cette dépense annuelle par tête, de 75 000 F CFA en 1985, équivaut à :

- 101 340 F cfa en 1993, plaçant ainsi 32,3% de la population en dessous de ce seuil ;
- 144 800 F cfa en 1995, un niveau de dépenses qui ne peut être atteint que par 36,8% de la population ;
- 162 800 F cfa en 1998, mettant encore 33,6% de la population en dessous de la ligne de la pauvreté monétaire.

Pour l'extrême pauvreté, le taux de 10% reste encore stable. En 1998, le seuil de cette extrême pauvreté est situé à 95 700 F cfa.

### **2.7.2. Les objectifs du Gouvernement**

Pour réduire la pauvreté en Côte d'Ivoire, le Gouvernement a adopté un Programme National de Lutte contre la Pauvreté (PNLP) dont les objectifs sont les suivants :

#### ***Au niveau macro-économique***

- 1) Renforcer et consolider la croissance économique ;
- 2) Réduire la proportion des ménages vivant en situation de grande pauvreté de 10% en 1995 à 5% en 2002 ;
- 3) Réduire l'incidence de la pauvreté relative de 36,8% en 1995 à moins de 25% en 2002 ;
- 4) Améliorer de manière continue le pouvoir d'achat des populations en renforçant et en consolidant la croissance économique ;
- 5) Renforcer les capacités institutionnelles au niveau national, régional et local dans la formulation et la mise en œuvre de politiques économiques et sociales.

#### ***Au plan micro-économique et décentralisé***

- 1) Mener des actions spécifiques en faveur de populations ciblées ;
- 2) Redéfinir le rôle des autorités décentralisées, d'un pourvoyeur de services progressivement vers une autorité capable de créer et d'émuler un environnement propre à la mise en œuvre de programme de développement économique et social ;
- 3) Définir et créer un partenariat plus fécond entre les autorités locales, les ONGs, le secteur public et la société civile pour une plus grande sensibilisation, une responsabilisation accrue des acteurs et une mise en œuvre efficace des actions de lutte contre la pauvreté ;
- 4) Poursuivre la politique de rééquilibrage inter-régional ;
- 5) Accélérer le processus de décentralisation ;
- 6) Rendre opérationnelles les structures de participation des populations dans les prises de décision.

### **2.7.3. Le cadre institutionnel**

Le cadre institutionnel de suivi de la mise en œuvre du PNLP a été établi en 1998 par la création de la Cellule de Lutte Contre la Pauvreté (CLCP) - décret n° 98-685 du 25 novembre 1998, rattachée au Cabinet du Ministre chargé de la Planification.

### **La cellule a pour missions :**

- la coordination de toutes les actions du Gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté ;
- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des projets initiés en liaison avec les partenaires au développement (BANQUE MONDIALE, PNUD, BAD, etc. ) ;
- l'animation du secrétariat technique du Comité de Supervision du processus d'élaboration du Document de stratégie de réduction de la Pauvreté (DSRP).

### **2.7.4. Les activités / résultats**

Le Gouvernement a conclu le 9 février 1998 avec les institutions de Bretton Woods un programme économique et financier (DCPE) sur la période 1998 – 2000 dont les axes majeurs sont la poursuite d'une croissance forte et soutenue, et la lutte contre la pauvreté.

La cellule appuie le comité de supervision dans l'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la pauvreté (DSRP) pendant les différentes phases :

- Travaux de préparation méthodologie ;
- Préparation du DSRP intérimaire. La cellule procède à la mise en œuvre de la méthodologie participative sur le terrain ;
- En partenariat avec l'INS, la cellule a initié et organisé l'atelier de restitution des résultats de l'enquête sur les conditions de vie des ménages ECVM – 1998 à l'Hôtel Ivoire en Avril 1999 ;
- La cellule a organisé les travaux de la commission " politique sociale et lutte contre la pauvreté " du programme économique 2001 – 2005 du Gouvernement de la deuxième République tenus du 27 au 30 Novembre 2000 ;
- La cellule fait le suivi de la mise en œuvre de la matrice sociale, programme conclu avec les Institutions de Bretton Woods ;
- L'évaluation des besoins annuels de financement des activités ;
- La préparation du budget des actions de la cellule ;
- L'organisation des réunions internes et extérieures et rédaction des comptes rendus en vue d'informer le Premier Ministre, Ministre de la Planification du Développement.

### **2.7.5. Les atouts**

Compte tenu de l'ampleur de la pauvreté qui touche près de 34% de la population, la lutte contre la pauvreté apparaît toujours comme un des axes stratégiques du développement durable. Le Document Cadre de Politique Economique (DCPE) inscrit explicitement ce choix dans les politiques sectorielles. La contrainte financière pour les prochaines années impose que le programme de lutte contre la pauvreté soit conçu comme un levier de croissance, de manière à amorcer un processus de développement humain soutenu et durable. On ne pourra s'attaquer aux causes de la pauvreté que si l'on prend en compte un ensemble de priorités étroitement liées entre elles. Il s'agit d'une part de retrouver le sentier de la croissance durable et d'autre part de maîtriser les instruments budgétaires et financiers, grâce à une gestion rigoureuse des deniers publics et une plus grande flexibilité des conditions d'accès aux moyens de production surtout pour le crédit et le foncier.

Le programme de politique économique et sociale (2001-2005) pour la Refondation nationale, initié par le Gouvernement de la deuxième République, vise à favoriser cette croissance économique durable et soutenue.

### **2.7.6. Les contraintes**

Parmi les principales contraintes, on peut citer :

- Une croissance économique faible par rapport au croît démographique

- L'absence d'une stratégie ciblée d'appui au secteur informel
- Le faible ciblage des catégories de populations et régions pauvres
- Le poids des traditions et des coutumes séculaires
- L'absence d'une stratégie de partenariat de lutte contre la pauvreté entre, d'une part, l'Etat et la société civile et, d'autre part, entre l'Etat et les collectivités locales
- L'incertitude sur le statut foncier des terres cultivées
- L'inégale répartition des fruits de la croissance économique

### **2.7.7. Les actions à reconduire**

Les actions à reconduire dans la lutte contre la pauvreté sont les suivantes :

- Promotion de l'emploi des jeunes
- Promotion des activités à haute intensité de main-d'œuvre
- Promotion du développement des systèmes de financement décentralisé
- Mise en place et promotion d'une politique de la ville
- Promotion d'un habitat décent pour tous
- Promotion de l'électrification sociale
- Accès pour tous à l'eau potable
- Accès pour tous aux services d'éducation et de santé

## **2.8. EDUCATION**

### **2.8.1. Situation**

#### **• *Dynamique de la population scolaire***

Au cours des 40 dernières années, on a assisté à une forte augmentation de la population scolarisable (6-11 ans). Celle-ci représente 17,1% de la population totale (RGPH 98) ; la part des garçons (51,6%) est plus élevée que celle des filles (48,4%).

La population scolarisable est aussi inégalement répartie selon le milieu de résidence. Elle représente 61,2% en milieu rural contre 38,8% en milieu urbain, et est composée de 77,1% d'Ivoiriens et 22,9% d'étrangers.

Les résultats du recensement général de la population révèlent en 1998 un effectif total de 2.526.367 élèves et étudiants répartis de la manière suivante : 67,1% dans le cycle primaire, 19,1% dans le premier cycle du secondaire, 9,4% dans le deuxième cycle du secondaire, 3,7% dans le cycle supérieur.

Dans cette population scolaire, les garçons sont plus nombreux (59,3%) que les filles; ils le sont aussi en milieu urbain (58,4%) et en milieu rural (61,1%). De même, la pyramide scolaire fait apparaître de fortes inégalités entre sexes : à tous les âges, le nombre de garçons est plus élevé que celui de filles.

Le taux de scolarisation traduit mieux que les effectifs la réalité scolaire. C'est le rapport de l'effectif global des élèves d'un cycle scolaire donné à la population scolarisable totale. Dans l'enseignement primaire, le taux brut de scolarisation au niveau national est de 48,2%. Il est de 52,4% pour les garçons et de 43,8% pour les filles, de 39,0% en milieu rural contre 62,7% en milieu urbain.

Des disparités importantes existent entre régions. Les régions de Lagunes et de l'Agneby sont les régions les plus scolarisées puisqu'elles enregistrent respectivement des taux de scolarisation de 83,4% et de 85,4%. Les régions faible-

ment scolarisées ont des taux bruts de scolarisation inférieurs à 50%. Il s'agit notamment des régions suivantes : Bas  
Sassandra, Savanes, Denguélé, Bafing, Worodougou.

L'évolution de ces Taux Bruts de Scolarisation (TBS) indique une relative progression des performances du système. Le TBS pour le primaire est passé de 67,7% en 1992 à 71,8% en 1997 ; celui du secondaire n'a subi qu'une modeste variation de 0,4 points entre 1994 et 1997, passant de 22,4% à 22,8%.

Cette lente progression du taux de scolarisation est largement due à une forte croissance de la population scolarisable, c'est-à-dire à une demande de plus en plus grande que les pouvoirs publics n'arrivent pas à satisfaire en dépit des efforts déployés. Les infrastructures d'accueil sont trop limitées pour recevoir des milliers d'enfants qui viennent chaque année frapper à la porte de l'école.

### • *Disparités selon le genre*

La comparaison des taux entre garçons et filles montre que le taux de scolarisation des filles reste encore inférieur à celui des garçons, se situant autour de 72% en 1997 contre plus de 80% pour les garçons. Les résultats de l'enquête sur les conditions de vie des ménages de 1998 confirment ce constat, un taux net de scolarisation (6 à 11 ans) de 49% pour les filles et 52% pour les garçons. Cette différence est liée à la perception des parents, en particulier dans les milieux pauvres, sur les avantages et les coûts de la scolarisation des filles. Aux yeux de beaucoup de parents ayant beaucoup d'enfants surtout en milieu rural, l'éducation des garçons constitue la priorité parce qu'elle présente un investissement plus rentable.

Cette inégalité est aussi géographique avec des taux se situant entre 12% et 40% pour les zones rurales et au-dessus de 50% en milieu urbain.

### • *Abandons scolaires*

Le taux d'abandons scolaires calculé sur la base des données du dernier recensement, est de 11,6% au niveau national ; il atteint 17,9% à Abidjan, et 9,6% en milieu rural. Ce chiffre est plus élevé chez les femmes (12,1%) que chez les hommes (11,2%).

Les régions à fort taux d'abandons scolaires sont celles qui se situent au-dessus de la moyenne nationale : Lagunes, Agneby, Sud Comoé, Montagnes. Les régions à faible taux d'abandon sont : Sud Bandama, Marahoué, N'Zi Comoé, Zanzan, Bafing, Worodougou, Savanes et Denguélé.

Les taux de redoublements et d'abandons à tous les niveaux sont importants : 45,4% des élèves du CM2 reprennent leur classe et au CP1, 7,2% des élèves abandonnent leurs études pour des raisons diverses. Pour un cycle de 6 ans, les élèves en font en moyenne 9 pour obtenir le CEPE.

Les taux de redoublements sont pour les premier et second cycles respectivement de 17,3% et 29,9%. Pour un cycle de 4 ans au premier cycle, les élèves mettent en moyenne 6,2 années et pour un cycle de trois ans dans le second cycle, ils mettent 6,9 années, soit le double pour obtenir un diplôme.

60% des étudiants reprennent leur première année. Ce faible rendement du système scolaire s'explique par de nombreux facteurs dont les principaux sont :

- la persistance du déséquilibre des allocations budgétaires au détriment des inputs pédagogiques ;
- la dégradation des locaux et l'absence d'équipements ;
- la faiblesse de l'encadrement pédagogique et le manque de motivation des enseignants suite aux mesures de "raccrochage" des salaires ;
- des programmes et des contenus inadaptés.

On observe aussi de fortes disparités en matière d'alphabétisation. Au niveau national, le taux d'analphabétisme de la population de 15 ans et plus est de 63,7% ; il est de 59,4% pour les hommes et de 71,5% pour les femmes.

Les régions des Lagunes (41,6%) et de l'Agneby (53,5%) ont les taux d'analphabétisme les moins élevés. Elles sont suivies des régions de la Vallée du Bandama (61,8%), des Lacs (61,3%), du Moyen Comoé (66,0%), et du Sud Comoé (63,3%). Les autres régions ont les taux les plus élevés.

Par ailleurs, l'évolution du système d'éducation et de formation ces dernières années témoigne à l'évidence de dysfonctionnements majeurs :

- une orientation massive de l'ensemble du système éducatif vers le modèle que constitue l'emploi du secteur moderne (public ou privé), lequel n'occupe pourtant que moins de 10% de la population active ;
- l'insuffisance des liens entre le système de formation, d'une part, et le système de production, de l'autre ;
- l'absence de coordination entre les politiques nationales relatives au développement économique, à l'emploi, à l'éducation et à la formation, ainsi que l'absence de cohérence entre les programmes éducatifs, les programmes d'alphabétisation et les programmes de formation professionnelle ;
- une capacité d'accueil des structures de formation professionnelle qui, déjà très faible, n'a pas progressé sensiblement ces dernières années, les ressources consacrées à la formation ne permettant pas de répondre, quantitativement et qualitativement, aux besoins de l'économie, à la demande sociale et à la pression de nouveaux actifs ;

### • *Scolarisation de la petite fille*

La faible scolarisation des filles constitue un sujet de grande préoccupation et limite la participation des femmes au processus de développement. Or, l'éducation a des effets très positifs sur le statut et la condition des femmes. En effet, les comportements en matière de fécondité changent en fonction du niveau d'instruction des femmes : durée de l'allaitement maternel, âge au mariage, pratique de la contraception et comportements liés à l'éducation des enfants.

Il a été démontré au chapitre 1 que, selon les résultats du RGPH-98, les femmes ayant un niveau universitaire ont une fécondité plus faible, avec un indice synthétique de fécondité (ISF) de 2,9 enfants par femme, contre 3,5 pour les femmes du niveau secondaire, 4,8 pour les femmes du niveau primaire, et 6 pour les non scolarisées.

Ainsi, dans l'ensemble, les études consacrées à ce sujet montrent que les femmes qui restent longtemps à l'école ont tendance à se marier plus tard ; elles sont plus susceptibles de pratiquer la contraception et préfèrent des familles moins nombreuses.

Les efforts de l'éducation des femmes sur la santé et la survie de leurs enfants sont également très positifs. Les mères qui ont été à l'école s'occupent non seulement de leur éducation, mais aussi elles font davantage attention à l'hygiène, reconnaissent la nécessité du repos et nourrissent mieux leurs enfants. Elles consultent également davantage les services de santé.

Enfin, l'éducation donne aux femmes plus d'autonomie : autonomie de la connaissance, autonomie de la prise de décisions, autonomie physique, autonomie économique et sociale.

### • *Alphabétisation*

Le taux d'analphabétisme de la population active est de 60%.

Au niveau de l'analphabétisme des adultes, malgré une amélioration de la situation par rapport à 1993 le taux d'analphabétisme des adultes de 15 ans et plus en 1998 reste élevé.

En 1998, le taux d'analphabétisme en Côte d'Ivoire était de 47,7% contre 40,7% en 1993. Bien qu'ayant été améliorée, cette hausse reste en deçà de l'objectif de l'Education Pour Tous (table ronde EPT 1992) à savoir un taux d'analphabétisation de 70% à l'horizon 1998.

Du point de vue du genre, la situation des femmes adultes demeure préoccupante. En effet, 71,7% des femmes étaient analphabètes en 1993, soit plus de 7 femmes sur 10 contre 50,9% d'hommes. En 1998 plus de 3 femmes sur 5, soit 63,2% sont analphabètes contre 2 hommes sur 5, soit 36,7%.

### • *Enseignement Supérieur*

L'enseignement supérieur ivoirien est caractérisé au cours des vingt dernières années, par : i) l'accroissement particulièrement rapide du nombre d'étudiants qui est passé de 30.000 en 1991-1992 à 61.000 en 1995-1996, soit deux fois plus en 4 ans ; ii) l'inadaptation de l'enseignement et de la formation aux réalités socio-économiques et culturelles du pays.

Pour faire face à tous ces problèmes accentués par une forte croissance démographique, l'Etat a initié des politiques en matière d'éducation, en adoptant une vision élargie de l'éducation allant au-delà du formel qui prend en compte les enfants, les jeunes, les adultes, les handicapés et les personnes du 3ème âge. Aussi, des réformes successives ont-elles été mises en œuvre au sein du Ministère de l'Education Nationale (MEN) et dans les autres Ministères chargés d'éducation dans le but d'atteindre l'objectif principal de l'éducation universelle.

## **2.8.2. Les objectifs du Gouvernement**

### ***Le Programme de Valorisation des Ressources Humaines (PVRH)***

Eu égard à des contraintes liées à l'accroissement accéléré de la demande sociale, la Côte d'Ivoire, dans sa volonté d'assurer un mieux-être à sa population a décidé en 1991 de mettre en œuvre un programme d'ajustement et de rationalisation du secteur de l'éducation dans le cadre du Programme de Valorisation des Ressources Humaines (PVRH).

Le PVRH est un programme qui touche à l'ensemble du secteur des ressources humaines (santé, éducation, emploi) et dont l'objectif fondamental était : "l'amélioration du niveau de vie et du bien-être de la population par une meilleure adéquation quantitative et qualitative entre l'offre et la demande en matière de santé, d'éducation et d'emploi".

### ***Le Plan d'Action National de l'Education Pour Tous (PAN/EPT)***

D'autre part, après la conférence internationale de Jomtien (Thaïlande) en 1990, sur l'éducation pour tous, la Côte d'Ivoire a adopté en avril 1992 un Plan d'Action National d'Education Pour Tous (PAN/EPT) par lequel il s'engage à atteindre un taux brut de scolarisation de 90% à l'horizon 2000 et à lutter contre l'analphabétisme.

Le PAN/EPT a été élaboré en avril 1992. Les objectifs ont porté sur : i) le développement et l'encadrement de la Petite Enfance; ii) le développement et l'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire; iii) l'éducation des jeunes, des jeunes non-scolarisés, déscolarisés et des adultes analphabètes ; iv) l'éducation des femmes, des jeunes filles non-scolarisées, déscolarisées et analphabètes ; v) l'éducation des groupes défavorisés, handicapés, enfants de la rue, etc. ; et vi) le développement du secteur Information/Communication.

### ***Le Plan National de Développement du secteur de l'Education/Formation (PNDEF)***

Par ailleurs, l'année 1995 a vu l'adoption par la Côte d'Ivoire d'une loi (95-696 du 7 septembre 1995) relative à l'enseignement et élaborée à la suite de la concertation nationale sur l'école ivoirienne tenue en 1994. Enfin, le Gouvernement a adopté en 1997, le Plan National de Développement et de la Formation (PNDEF) couvrant la période 1998-2010.

Le PNDEF résume tous les programmes précédemment élaborés et précise les objectifs d'une éducation de qualité pour tous sur la période 1997-2010, en partant de la loi relative à l'enseignement. L'objectif supérieur fixé par le PNDEF est d'offrir à chaque citoyen les possibilités de s'éduquer et de se former tout au long de sa vie. Pour satisfaire ces exigences, le système est organisé selon le critère d'unité et d'interdépendance. Tout le processus éducatif devra faciliter la poursuite de l'acquisition des savoirs tout au long de la vie de l'individu.

Les stratégies de mise en œuvre du PNDEF nécessitent la prise en compte des éléments clés suivants : i) la démocratisation et la décentralisation de l'enseignement notamment par le développement d'une dynamique partenariale autour de l'école ; ii) l'amélioration de la gestion scolaire et le développement des capacités institutionnelles ; iii) la scolarisation des filles ; et iv) la promotion de l'enseignement privé.

Pour atteindre les objectifs définis dans les différents plans, le Gouvernement a mis en place un cadre institutionnel cohérent.

## **2.8.3. Le cadre institutionnel**

Depuis le 26 janvier 1996, les responsabilités d'éducation et de formation sont réparties entre 3 principaux ministères :

- Le Ministère de l'Education nationale ;
- Le Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Le Ministère de l'Education Nationale assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'éducation et d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire général ; en liaison avec d'autres ministères, il conçoit et met en œuvre la politique d'alphabétisation et d'éducation des adultes.

Le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle assure la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'enseignement technique et de formation professionnelle.

Par ce Ministère, le Gouvernement entend désormais accorder une plus grande attention à ce secteur pour mieux l'adapter aux évolutions du marché de l'emploi et à la conjoncture économique.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation technologique.

Outre ces trois Ministères, des activités de formation professionnelle apparaissent de façon explicite dans les attributions d'autres Ministères, notamment, le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, le Ministère de la Santé Publique, le Ministère de la famille et de la Promotion de la femme, le Ministère des Sports et des Loisirs...

## **2.8.4. Les activités / Résultats**

### **2.8.4.1. Mesures incitatives à la scolarisation des filles**

En vue de réduire les disparités au niveau de l'accès à l'éducation, des mesures incitatives à la scolarisation des filles ont été engagées. A ce titre, les transferts sociaux du budget alloué au Ministère de l'Education Nationale ont connu une hausse substantielle qui a permis d'accroître le nombre de filles bénéficiaires d'une bourse ou d'une prise en charge au niveau des enseignements secondaires (général et technique).

Les efforts conjugués des partenaires au développement dont la BAD, l'UNESCO, l'UNICEF et le PAM, en faveur des filles dans les régions où la sous scolarisation est élevée (Bondoukou, Korhogo, Odienné et San-Pédro), ont pu permettre d'accroître leur taux de scolarisation. Ainsi, au niveau des prêts de manuels scolaires, pour les années scolaires 1994-1995 et 1996-1999 cumulées, 934 956 manuels scolaires ont été gratuitement distribués à 132 812 élèves - filles dans 28 inspections d'enseignement primaire regroupant 1.783 écoles.

Depuis 1990, le Gouvernement ivoirien collabore avec le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) et l'UNESCO à travers un programme d'Education à la Vie Familiale et en matière de Population (EVF/EmP) implanté à la Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue du Ministère de l'Education Nationale.

Ce programme s'inscrit dans le cadre global des projets sectoriels initiés par le Gouvernement dans la perspective de l'amélioration de la qualité de la vie des populations ivoiriennes. De façon plus spécifique, il vise la consolidation et le développement des actions d'éducation et de sensibilisation propres à favoriser, à l'école et au niveau du grand public, une prise de conscience accrue de l'importance de la variable démographique dans le développement, et l'émergence de conduites informées et responsables vis-à-vis des problèmes de population, de vie familiale (y compris la parenté responsable et la santé reproductive) et d'environnement.

A cet égard, il a été élaboré un programme national d'éducation qui répond aux besoins fondamentaux des enfants, des jeunes scolarisés, non scolarisés et déscolarisés.

Ce programme national a été intégré dans les disciplines classiques telles que l'Education Civique et Morale, les Sciences de la Vie et de la Terre, la Philosophie en Ière, les Arts Plastiques, l'Education Musicale et l'Histoire-Géographie couvrant ainsi les Directions Régionales de l'Education Nationale.

Afin d'atteindre les non scolarisés et les déscolarisés, un effort d'articulation des activités du projet sur le secteur d'éducation non-formel est entrepris à travers les actions d'information et de sensibilisation au moyen de théâtre, de média, de bandes dessinées et de roman-photo depuis 1998.

En outre, le Gouvernement, le PAM et d'autres partenaires au développement ont installé des cantines scolaires qu'ils entendent développer.

#### **2.8.4.2. Les réformes menées**

Au cours de la période 1991-1995 est intervenu le Programme de Valorisation des Ressources Humaines (PVRH). Le Gouvernement a soumis au Parlement pour adoption, la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995, relative à une réforme institutionnelle et fonctionnelle de l'enseignement en Côte d'Ivoire.

A côté de cette réforme globale, il convient de mentionner la réforme médicale avec l'introduction des modules de SR.

#### **2.8.5. Les atouts**

Au cours de la période 1991-1995, les contraintes financières ont conduit le Gouvernement à mettre en œuvre un programme d'ajustement du secteur (le Programme de Valorisation des Ressources Humaines ou PVRH) comportant les principaux axes suivants :

- un ajustement du secteur pour rendre compatible la poursuite d'objectifs quantitatifs et qualitatifs avec les budgets alloués ;
- une expansion du système au niveau du primaire pour répondre à la forte demande sociale.

Le deuxième atout en matière d'éducation est sans conteste le Plan d'Action National de l'Education Pour Tous (PAN/EPT) élaboré par le Gouvernement. Ce plan met notamment l'accent sur le développement et l'encadrement de la Petite Enfance.

Le troisième atout important, c'est l'existence du Plan National du Secteur Education/Formation (PNDEF). Le PNDEF fait le point de tous les programmes et met l'accent sur une éducation de qualité pour tous.

#### **2.8.6. Les Contraintes**

Malgré les progrès enregistrés et les réformes engagées, le système éducatif ivoirien rencontre un certain nombre de contraintes dont les principales sont :

- Une forte croissance démographique (3,3% par an)
- Une faible demande de scolarisation dans certaines zones
- Un système éducatif très sélectif qui laisse peu de chance aux filles
- Un programme éducatif au contenu inadapté au contexte socioculturel
- Un système éducatif très coûteux (frais de scolarité, manuels scolaires, abandons, redoublements...)
- Une forte inadéquation entre la formation et l'emploi
- Un dysfonctionnement de l'enseignement supérieur

#### **2.8.7. Les actions à reconduire**

- L'Etat poursuivra l'amélioration du taux brut de scolarisation, notamment chez les filles ;
- L'Etat renforcera l'accès des jeunes et surtout des jeunes filles à la formation et à l'éducation ;
- L'amélioration des conditions de vie des enseignants ;
- Poursuite des réformes en vue d'adapter le système éducatif aux réalités locales ;
- Poursuite de la généralisation et de l'institutionnalisation de l'EVF/EmP dans le système éducatif formel.

### **2.9. ENVIRONNEMENT**

#### **2.9.1. Situation**

Avec une population de plus de 15 millions d'habitants, dont 43% vivent en ville et 57% en milieu rural, la Côte d'Ivoire n'échappe pas à d'importants problèmes d'environnement aussi bien en milieu rural qu'urbain dont certains se posent en termes de défis à relever ; en effet, dans le monde rural, l'économie de plantation, l'exploitation forestière et

la forte consommation des énergies à base de bois (bois de feu et charbon de bois) liées à la croissance rapide de la population favorise la destruction des forêts et des espaces boisés.

L'exploitation de la bio-énergie est particulièrement sensible autour des grands centres urbains où elle a conduit à l'apparition de cercles concentriques de déforestation.

Les politiques visant la promotion d'un développement durable sont particulièrement nécessaires en Côte d'Ivoire, étant donné la situation économique difficile, l'ampleur considérable de la pauvreté dans les milieux ruraux et urbains et l'épuisement rapide des ressources naturelles. Dans le contexte d'une croissance rapide de la population qui atteint le niveau actuel (3,3%) et de ressources limitées, l'une des questions centrales qui se pose au Gouvernement est de savoir comment satisfaire les demandes de cette population en biens et services sociaux, à travers une forte croissance économique sans dégrader l'environnement.

En effet, la croissance démographique rapide enregistrée par la Côte d'Ivoire s'accompagne d'une grande crise environnementale. Elle affecte les ressources naturelles et le cadre de vie des populations, notamment les terres agricoles, l'eau, les forêts, la diversité biologique et la salubrité dans les agglomérations. De même, la dégradation de ces ressources a de sérieuses répercussions sur les questions de population.

En milieu rural, la forte natalité, l'immigration internationale et la forte mobilité de la population au niveau interne exercent une pression et une destruction des ressources. Ainsi, chaque année, ce sont des milliers d'hectares de forêts qui sont détruits. La situation est aggravée par l'intensification des cultures itinérantes sur brûlis, le surpâturage, la déforestation, qui conduisent à la perte de la biodiversité et a des conséquences importantes sur les climats local et régional ainsi que sur les régimes hydrologiques. Pour les populations vivant de la forêt, la destruction de celle-ci constitue une menace non seulement sur leurs mode et système de vie, mais aussi pour leur survie.

Bien que la croissance démographique n'en soit pas la seule cause, elle amplifie cependant le phénomène.

En milieu urbain, la forte natalité, l'exode rural et les migrations internes et internationales entraînent une forte croissance urbaine, la densification des villes et la paupérisation de larges couches de la population qui ont des effets négatifs sur l'environnement et l'aménagement adéquat du cadre de vie. Les distorsions émanant d'une forte demande en biens et services, par rapport à l'offre modeste, entraînent un dépassement des capacités de charge des infrastructures et l'occupation anarchique des zones non viabilisées. Il s'en suit des problèmes de logement, de salubrité, de sécurité et de maladies telles que les IST/ SIDA, les maladies pulmonaires et les maladies hydriques, etc.

Cette situation pose d'énormes problèmes aux collectivités locales. En effet, les administrations municipales s'efforcent de mettre en place les équipements collectifs et d'assurer les services de base tels que le logement, l'énergie, l'eau, l'évacuation des eaux usées, le transport et les services d'utilité publique. Ces administrations sont cependant les moins armées pour affronter les problèmes de dégradation urbaine, de la pollution industrielle, de la production des déchets et du surpeuplement. L'aspect de la croissance démographique touchant la répartition de la population constitue donc une importante préoccupation environnementale. On observe une insuffisance de ressources (eau, denrées alimentaires, énergie, etc.) pour subvenir aux besoins des populations urbaines en forte croissance. Ensuite, la concentration extrême de la population dans les agglomérations urbaines crée une réaction en chaîne qui se répercute sur le milieu rural, car les citadins parasitent la base des ressources de l'arrière-pays. Il arrive par exemple que les besoins en énergie des villes épuisent les ressources en bois de feu dans un rayon de plusieurs dizaines de kilomètres.

Au total, la stratégie appropriée pour résoudre le problème de l'environnement et celui de la population en Côte d'Ivoire semble être une approche intégrée avec des composantes suivantes :

- cadre de politiques macro-économiques appropriées (marchés de produits et intrants, et gestion foncière) ;
- domaine de la population par la prestation des services (éducation, santé, vulgarisation agricole) ;
- infrastructures adéquates (transport, fourniture d'eau et électrification).

Une insuffisance de l'une de ces composantes peut retarder ou dérégler le processus de développement durable.

## 2.9.2. Les objectifs du Gouvernement

Face à la dégradation continue de l'environnement, le Gouvernement a défini plusieurs actions majeures dont l'adoption d'un Plan National d'action Environnemental (PNAE 1996 - 2010). Celui-ci compte trois objectifs :

- Promouvoir une stratégie de développement durable et gérer de manière rationnelle les ressources naturelles ;

- Protéger le patrimoine de bio-diversité ;
- Améliorer le cadre de vie des populations.

Le Gouvernement a aussi mis en place une législation et une réglementation importantes en matière d'environnement, et ratifié plusieurs traités internationaux en la matière.

### 2.9.3. Le Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel actuel a été mis en place pour atteindre les objectifs ci-dessus. Ses principales structures sont :

- Le Ministère de l'environnement et du Cadre de Vie, ainsi que ses établissements publics rattachés (ANDE, CIA-POL) et les structures nationales de coordination des Conventions internationales en matière d'environnement (biodiversité et biosécurité, changements climatiques, déchets dangereux et risques chimiques, zones humides, désertification, lutte contre la pollution marine, protection de faune et de flore, couche d'ozone) ;

- Certains Ministères techniques (Ministère des Eaux et Forêts, de l'Agriculture et des Ressources animales, des Mines et de l'Energie, des Infrastructures Economiques, des Transports, de la Construction et de l'Urbanisme, de l'Industrie et de la Promotion du Secteur Privé, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, etc.) ;

#### - Les Communes.

- Le Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie est chargé entre autre de :

- l'élaboration de politiques, de stratégies et de programmes environnementaux ;
- la coordination intersectorielle et inter-régionale des actions dans l'exécution des projets de développement à caractère environnemental ;
- la coordination de l'action environnementale ;
- le suivi et l'évaluation de l'exécution des programmes ainsi mis en place.

Les autres Ministères et les Collectivités locales interviennent dans les domaines qui leur sont propres, pour la mise en œuvre de ces politiques environnementales.

### 2.9.4. Les activités / Résultats

La qualité de la vie et la santé des populations sont indissociables de la qualité de l'environnement. Ainsi, les activités du Gouvernement sont axées sur la nécessité de réduire rapidement et sensiblement tous les effets négatifs des facteurs contribuant à la détérioration générale du cadre de vie et qui sont en partie dus aux effets pervers de la croissance démographique. Il s'agit des activités suivantes :

- Intégration des questions de population dans la planification environnementale ;
- Etudes sur les interactions entre la population, les ressources et l'environnement ;
- Adoption des politiques intégrées en matière de population, d'environnement et de gestion des ressources naturelles en tenant compte du mouvement et de la répartition de la population, dans le but de minimiser leurs conséquences négatives ;
- Mise en place de mécanismes institutionnels, réglementaires pour réduire les interactions entre la population, les ressources et l'environnement ;
- Mise en place de programmes qui intègrent la protection et la sauvegarde de l'environnement en y incluant les aspects liés au genre ;
- Evaluation des impacts d'origine anthropique sur les écosystèmes ;
- Evaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement dans toutes ses composantes ;
- Restauration des quartiers spontanés et/ou précaires en vue d'assurer à la population des conditions de logements décentes ;
- Gestion rationnelle des ressources en eau ;
- Adaptation de l'habitat aux conditions locales.

### 2.9.5. Les atouts

L'engagement politique dans les questions environnementales constitue un atout majeur. En effet, le Gouvernement ivoirien s'est engagé à redéfinir les objectifs des plans de développement antérieurs en prenant en compte l'environnement dans les nouvelles stratégies de planification pour faciliter la réalisation du développement durable conformément aux recommandations des Conférences de Stockholm (1972) et de Rio de Janeiro (1992).

#### D'autres atouts existent :

- le renforcement du cadre institutionnel à travers la mise en place de structures chargées de l'environnement ;
- l'adhésion aux conventions internationales relatives à l'environnement ;
- l'adoption du PNAE en 1995 et le début de l'exécution des programmes en 1996, la mise en place du code de l'environnement en 1996.

### 2.9.6. Les contraintes

Il subsiste de nombreuses contraintes pour atteindre les objectifs du gouvernement en matière d'environnement :

- la forte croissance démographique : elle se traduit en Côte d'Ivoire par une pression accrue de l'homme sur l'environnement naturel, et s'accompagne d'un appauvrissement grandissant des populations. Un tel phénomène a un impact considérable sur les établissements humains ;
- les comportements individuels et collectifs peu compatibles avec la préservation d'un environnement sain ;
- une exploitation abusive des forêts qui se traduit par la disparition du couvert forestier ;
- la pollution de l'air, de l'eau et du sol d'origine industrielle, domestique et agricole ;
- la dégradation de l'environnement urbain : avec un accroissement rapide de leurs populations, les villes de Côte d'Ivoire font face à une forte dégradation de leur environnement liée particulièrement à l'accumulation des déchets domestiques et à l'évacuation anarchique des eaux usées par les ménages ;
- la faible mobilisation des ressources internes : la majorité des actions environnementales ne peut se réaliser sans l'aide de l'extérieur ;
- L'instabilité du département ministériel : à chaque remaniement ministériel, le ministère technique chargé de l'environnement est souvent rattaché à d'autres départements. Cette instabilité pénalise les programmes appuyés par des financements extérieurs et nécessite la création d'une structure plus stable pour le suivi et le contrôle des programmes en faveur de ce département.

### 2.9.7. Les actions à reconduire

En milieu rural, la destruction des forêts et espaces boisés accélère la dégradation des sols.

C'est pourquoi, dans les prochaines années, l'état devra s'employer à développer des actions visant à améliorer durablement le cadre de vie des populations. Ce sont :

- la réduction du taux de croissance démographique ;
- l'amélioration de la productivité des femmes en diminuant les contraintes de leur temps ;
- l'éducation en matière de population et environnement ;
- la création de comités de salubrité en milieu rural et urbain ;
- la mise en place de mécanismes permettant aux populations de participer à la gestion de leur cadre de vie ;
- le renforcement des équipements socio-collectifs destinés à la collecte des déchets à l'évacuation des eaux pluviales et usées et à l'embellissement des villes et villages ;
- la promotion au niveau des individus d'une meilleure connaissance des interactions Population-Développement-Environnement.

- l'élaboration et mise en œuvre d'un programme d'éducation de la population en matière d'environnement ;
- l'appui à la création de comités de salubrité dans les communes rurales et urbaines ;
- le développement des actions d'IEC/Plaidoyer en matière d'environnement en direction des groupes cibles ;
- l'intégration de la variable environnement dans les curricula de l'enseignement primaire, secondaire et universitaire ;
- l'appui à la vulgarisation du code de l'environnement ;
- l'Etude d'Impact Environnemental (EIE) et d'autres textes environnementaux majeurs ;
- l'appui à la mise en place de plans communaux et ruraux de l'environnement ;
- l'appui à la mise en place de mécanismes de mobilisation des ressources financières destinées à la gestion de l'environnement au niveau local ;
- l'intégration des populations à la vie urbaine ;
- le développement de comités régionaux et locaux pour une mise en œuvre concertée et participative de l'action environnementale ;
- la mise à niveau du réseau d'assainissement à Abidjan et dans les grandes villes secondaires ;
- le développement et mise en œuvre des mesures de gestion des ordures ;
- l'élaboration et application de directives visant à tenir compte des populations dans les études sur l'environnement des projets de développement.

## B. MOYENS FINANCIERS

### *B.2.1. LA CÔTE D'IVOIRE ET L'INITIATIVE 20/20*

L'initiative 20/20 a été adoptée comme instrument de lutte contre la pauvreté au sommet mondial sur le développement social, tenu à Copenhague en mars 1995. Dans un contexte international où la crise économique atteint surtout les pays en développement, et où les ressources deviennent de plus en plus rares, cette Initiative scelle l'engagement mutuel entre les pays développés et les pays moins développés de consacrer aux services sociaux de base au moins 20 % des dépenses publiques sur les ressources propres et 20% de l'aide publique en développement.

L'Initiative 20/20 est donc un outil essentiel dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des stratégies et programmes de lutte contre la pauvreté. C'est également un cadre pragmatique de mobilisation des ressources tant nationales qu'extérieures pour faciliter l'accès des populations les plus pauvres aux services sociaux de base.

#### **Les services sociaux de base concernés sont les suivants :**

- la santé de base : les soins de santé de premier niveau, les activités de prévention, la santé maternelle et infantile, etc.
- l'éducation de base : l'enseignement primaire et la formation des instituteurs, l'enseignement préscolaire, l'alphabétisation des jeunes déscolarisés et des adultes.
- l'eau et l'assainissement : les technologies bon marché d'approvisionnement en eau potable et assainissement, l'éducation en matière d'hygiène.
- la nutrition : les activités ayant pour but d'améliorer directement l'état nutritionnel des groupes vulnérables.
- la santé de la reproduction et population : la santé de la reproduction, y compris la planification familiale, la prévention du VIH/SIDA, les actions destinées au contrôle de la croissance démographique.

En effet, la pauvreté va souvent de pair avec un faible accès à ces différents secteurs sociaux et avec des taux de fécondité, de morbidité et de mortalité élevés, une faible espérance de vie à la naissance, une forte croissance démographique. Autant de problèmes qui font obstacle au développement humain durable.

Si l'on fait le point des progrès réalisés par la Côte d'Ivoire dans la mise en œuvre des recommandations formulées lors de la conférence de Copenhague et leur suivi, on constate que les dépenses publiques affectées aux services sociaux de base n'ont cessé de baisser au cours de ces dernières années : 13,5 % en 1992 ; 12,4 % en 1993 ; 11,7 % en 1994 ; 11,1 % en 1995 ; 11,3 % en 1996.

Ainsi, la Côte d'Ivoire figure parmi les pays dont l'indice de développement humain (IDH) est très moyen et occupe le même rang que le Bénin (0,368) en 1997. En effet, la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté reste toujours très élevée (45 %). L'inadéquation entre les rythmes de croissance économique et démographique conjuguée avec la répartition inégalitaire des revenus conduisent à accentuer le degré de pauvreté des groupes de populations les plus vulnérables. Dans ces conditions, les indicateurs sociaux demeurent alarmants : taux de scolarisation faible, système d'éducation inefficace et coûteux, disparités dans l'accès à la santé, faible taux d'utilisation des services de santé de la reproduction, etc.

### **B.2.2. LA POLITIQUE D'AJUSTEMENT STRUCTUREL (PAS)**

Dans le contexte actuel de l'ajustement structurel, il est difficile pour la Côte d'Ivoire de mobiliser des ressources en faveur des secteurs sociaux essentiels. Les programmes d'ajustement approuvés par le FMI et la Banque Mondiale pour la restructuration du secteur public et de l'économie dans l'ensemble ne tiennent guère compte des implications sociales de licenciements en masse, des fortes augmentations de prix de biens essentiels et des coupes sombres dans les dépenses publiques affectées aux services sociaux essentiels.

La conséquence immédiate des PAS est donc de faire augmenter le prix d'apports vitaux importés pour l'industrie nationale et d'augmenter le coût des denrées alimentaires au-delà de ce que peuvent payer les déshérités de la société. En l'absence de politiques compensatrices pour protéger les niveaux de vie des groupes de la population à faible revenu, les PAS peuvent créer une misère insoutenable.

L'effet des PAS sur le secteur urbain formel a été dramatique ; il y a eu une augmentation marquée de l'absentéisme, de la corruption et des activités non productives en général qui ont abouti à des baisses considérables de la productivité dans le secteur formel.

En outre, les diminutions des dépenses publiques recommandées par la Banque Mondiale et le FMI ont réduit les ressources pour l'investissement. Et pourtant les investissements dans les secteurs sociaux, notamment dans l'éducation et la santé, sont vitaux pour le redressement économique et la lutte contre la pauvreté. De même, la libéralisation des marchés, les blocages des salaires et les licenciements dans les secteurs publics et privés ont contribué dans de nombreux cas à renforcer l'inégalité et à réduire la part du revenu national qui va aux secteurs sociaux de base.

La proportion de l'aide publique au développement (APD) affectée à ces secteurs connaît une diminution constante : 34,2 % en 1992 ; 31,6 % en 1993 ; 18,4 % en 1994 ; 20,6 % en 1995 ; et 21,0 % en 1996.

L'APD est principalement ciblée sur les investissements. Depuis le début des années 90, elle intervient aussi explicitement dans le fonctionnement sous de multiples formes : directement en appui budgétaire (Union Européenne) ; par des fonds alloués à des ONG en appui à des services sociaux publics ; par des dotations en petit matériel et en médicaments.

Si l'on compare les dépenses sociales totales et les dépenses affectées aux services sociaux de base, il apparaît encore que la part de ces dernières est passée de 41,8 % en 1994, à 32,2 % en 1996. Ici, la tendance générale est également à la baisse. Les femmes et les enfants sont les principales victimes de l'ajustement structurel parce qu'ils occupent la position la plus vulnérable dans l'économie. Les femmes en Côte d'Ivoire assument le pire de la crise parce qu'elles font des efforts énormes pour satisfaire les besoins essentiels de la famille et parce que leurs chances de gagner un revenu ont diminué. Les coupes sombres dans les services publics et sociaux, comme les soins de santé et l'éducation, affectent les femmes et les enfants plus que les hommes, tout d'abord par la perte d'emplois, étant donné que ce sont les secteurs de l'économie formelle où beaucoup de femmes sont employées. Ensuite, les femmes et les enfants dépendent plus de services sociaux efficaces, par exemple les services médicaux. Les femmes sont également les premières à subir les effets du coût accru de l'éducation. Quand les possibilités d'éducation diminuent, les filles disparaissent de l'école plus tôt que les garçons. Ce sont également les femmes qui souffrent le plus de la réduction des subventions aux besoins essentiels, par exemple à la nourriture de base, au carburant et aux transports.

### **B.2.3. LE POIDS DU SERVICE DE LA DETTE**

En Côte d'Ivoire, le service de la dette absorbe une grande partie des recettes publiques déjà très limitées. Il constitue en principe une dépense obligatoire, non discrétionnaire, intervenant avant toute détermination des priorités budgétaires. Il a déjà été indiqué dans les pages précédentes que la Côte d'Ivoire est l'un des pays africains les plus endettés, avec un taux d'endettement (en cours/PIB) de l'ordre de 163 % en 1997. Le pays doit payer de plus en plus pour le service de la dette en recevant de moins en moins de moyens financiers.

Les difficultés économiques de la Côte d'Ivoire ont provoqué un effondrement des nouveaux prêts du fait que les banques commerciales ont cherché à se protéger en limitant leurs prêts. Malgré cela, la dette ivoirienne totale a continué à augmenter, parce que le pays n'est pas en mesure de s'acquitter du service de la dette et a beaucoup de mal à la rembourser. Il est obligé de l'accumuler sous forme d'arriérés et de réaménagement. Dans ces conditions, le service de la dette constitue aussi un obstacle majeur à la mobilisation des ressources en faveur des services sociaux essentiels.

En effet, le poids du service de la dette empêche le gouvernement de consacrer une part importante des dépenses publiques aux domaines touchant généralement le développement humain durable. Si l'on prend l'exemple de l'éducation et de la santé, on constate que la part du budget consacrée à ces secteurs est en diminution rapide depuis quelques années. En moyenne, le budget affecté à l'éducation représentait 35,6 % du budget total de l'Etat en 1992 ; en 1997, il ne représente plus que 15,5 %.

De même, la santé absorbait 9,5 % du budget total en 1992, contre 3,9 % seulement en 1997.

#### **B.2.4. ACTIONS DU GOUVERNEMENT ET DES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT**

Pour atteindre en général l'objectif de 20 % de l'ensemble des dépenses publiques aux services sociaux essentiels, et en particulier pour mettre en œuvre les programmes de population et de développement, le gouvernement doit examiner la possibilité de mobiliser des ressources additionnelles, par des restructurations inter et intra sectorielles des dépenses publiques et par la recherche de nouvelles sources de financement.

Cette mobilisation de ressources additionnelles en faveur des programmes sociaux devra être associée avec une mobilisation des acteurs en vue d'améliorer l'utilisation de l'ensemble des fonds : s'assurer que ces fonds sont effectivement pour les services sociaux de base, avec une efficacité et une efficacie accrues.

Les montants nécessaires pour financer les programmes de population et autres services sociaux peuvent provenir de quatre sources : (i) le budget de l'Etat ; (ii) l'aide extérieure ; (iii) les ressources privées (privé à but non lucratif et à but lucratif, contribution de ménages) ; (iv) le budget des collectivités régionales.

##### **1) Augmentation des recettes publiques**

- L'augmentation des taux de prélèvement : la Côte d'Ivoire s'est engagée dans une politique de réduction des déficits budgétaires. Un accroissement des dépenses publiques ne peut donc provenir que de celui des recettes publiques, par l'augmentation des taux de prélèvement.

Le produit des taxes sera d'autant plus élevé que les procédures de recouvrement seront plus rigoureuses.

- Les fruits de la croissance : si la Côte d'Ivoire parvient à une croissance soutenue de son PIB, le produit fiscal à taux de prélèvement inchangé dégagera un surplus dont une partie pourra être affectée aux programmes sociaux, y compris les programmes de population.
- Les recettes des privatisations : si les recettes des privatisations sont en priorité destinées à réduire le déficit de l'Etat, cependant, une partie des montants pourrait être affectée à des investissements en faveur des programmes sociaux.
- Les taxes locales : le processus de décentralisation en cours devra conduire à une utilisation judicieuse de la fiscalité locale. L'accroissement du produit des taxes locales peut constituer un aspect important de mobilisation des ressources en faveur des secteurs sociaux.

##### **2) Réduction de la dette**

La réduction de la dette pourrait être l'occasion de définir des conditionnalités favorables aux programmes sociaux, grâce à un accroissement des ressources dû à : la réduction des taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts ; l'octroi d'une longue période de remboursement des nouveaux emprunts ; l'accord que le montant total du service de la dette ne dépasse pas un pourcentage raisonnable de ses profits sur les exportations ; la conversion d'emprunts passés bilatéraux en dons.

##### **3) Restructuration intersectorielle des dépenses discrétionnaires**

Il est possible d'opérer des restructurations budgétaires au profit des programmes sociaux : réduction des subventions aux entreprises publiques déficitaires, diminution du budget de la défense, amputation générale des effectifs de l'administration hormis ceux des ministères sociaux.

#### **4) Restructuration intra sectorielle des dépenses**

Une restructuration intra sectorielle des dépenses sociales vers les services sociaux essentiels doit être poursuivis. Dans la santé, l'impulsion a été donnée en 1979 à Alma Ata et en 1987 par l'Initiative de Bamako.

### **B.2.5. MOBILISATION DE FINANCEMENTS PRIVES**

Les autres sources de financement possible sont la coopération décentralisée, le recours au secteur privé, la mutualisation.

- La coopération décentralisée et les ONGs : en Côte d'Ivoire, une coopération entre collectivités territoriales se développe entre le nord et le sud. Elle présente l'avantage de se porter presque exclusivement sur les programmes sociaux et les fonds sont utilisés avec un maximum de transparence. Les ONGs nationales et internationales participent aussi à la coopération décentralisée en matière de services sociaux essentiels.
- La mobilisation du secteur privé : l'Etat et les collectivités locales pourraient développer des formes de contrats de services publics avec le secteur privé pour la création ou la gestion des services sociaux essentiels.
- La contribution des usagers et la mutualisation : la contribution des bénéficiaires potentiels des programmes sociaux au travers des mutuelles devrait se développer sous diverses formes. En ce qui concerne la contribution directe des bénéficiaires, son extension doit tenir compte de la capacité contributive des plus pauvres.

### **B.2.6. PROBLEMES RELATIFS A L'EXECUTION FINANCIERE**

Au terme de cet exposé, le constat que l'on peut faire, c'est que la Côte d'Ivoire a déployé de gros efforts pour financer ses activités de population, appuyée par ses partenaires au développement, en particulier le FNUAP, la Banque Mondiale, l'UNICEF, la Coopération Française, la Coopération Belge, etc.

Toutefois, il est important de souligner la non mobilisation totale de ressources annoncées par certains bailleurs de fonds, ce qui a posé des problèmes dans l'exécution correcte des programmes (objectifs non atteints, activités non réalisées, etc.).

## **C. DEFIS MAJEURS ACTUELS EN POPULATION / DEVELOPPEMENT**

Tenant compte des réalités socio-politiques et économiques du pays, certains grands problèmes de population mis en exergue par la DPNP, et ceux qui sont apparus à la lumière du bilan diagnostic, constituent de véritables défis majeurs que la Côte d'Ivoire se doit de relever au cours des cinq prochaines années ; et ce PNA se propose, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de "Refondation" de la 2ème République, de contribuer avec les autres programmes de développement à la recherche de ces solutions appropriées pour un développement humain durable à travers un cadre stratégique reposant sur un certain nombre de défis actuels :

- Gérer la croissance démographique
- Gérer les mouvements migratoires et les réfugiés
- Réduire la pauvreté
- Réduire l'impact du sida
- Faire respecter les valeurs fondamentales de la famille, renforcer l'autonomie des femmes, faire des jeunes le fer de lance de la nation et assurer la prise en charge des personnes âgées
- Maîtriser une urbanisation trop rapide et améliorer le cadre de vie des populations
- Mobiliser les ressources pour la mise en œuvre du programme
- Gérer efficacement les programmes de population

## LES OBJECTIFS ET STRATEGIES DU PROGRAMME NATIONAL D'ACTIONS EN MATIERE DE POPULATION 2002 - 2006

### 3.1. RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA DPNP

Le PNA se propose de contribuer à relever les défis majeurs qui ont été mis en évidence dans le bilan diagnostic et qui occupent une large place dans la politique nationale de population dont les objectifs généraux sont :

- 3.1.1. Maîtriser la croissance naturelle de la population ;
- 3.1.2. Maîtriser les mouvements migratoires internes et internationaux ;
- 3.1.3. Parvenir à une adéquation entre l'offre et la demande liées aux besoins essentiels de la population ;
- 3.1.4. Développer les capacités de conception et de gestion des programmes de mise en œuvre de la politique nationale de population ;
- 3.1.5. Valoriser la famille et améliorer le statut des femmes et des jeunes ;
- 3.1.6. Contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations et à la sauvegarde de l'environnement.

Ces six objectifs généraux s'accompagnent de 35 objectifs spécifiques, de 43 stratégies et de 88 lignes d'action.

### 3.2. LES OBJECTIFS ET STRATEGIES DU PNA SUR LA PERIODE 2002 – 2006

Compte tenu de la période relativement courte (2002 – 2006) couverte par ce PNA (le premier à être écrit en Côte d'Ivoire) et de la conjoncture économique actuelle du pays, il a fallu procéder à la priorisation de cinq de ces objectifs de la DPNP selon des critères basés sur la nécessité de reconduire certaines actions en cours et de se conformer aux nouvelles orientations de la Refondation. Ainsi, les objectifs spécifiques relevant des objectifs généraux priorisés de la DPNP sur la période 2002-2006 deviennent les objectifs du PNA hiérarchisés à trois (3) niveaux :

- Objectifs généraux
- Objectifs spécifiques
- Objectifs immédiats que l'on retrouvera au niveau des sous-programmes.

Ces cinq objectifs de la DPNP priorisés sur la période 2002-2006, avec les objectifs spécifiques, stratégies et lignes d'actions qui les accompagnent sont les suivants :

#### 3.2.1. OBJECTIF GENERAL 1 : Maîtriser la croissance naturelle de la Population

Pour cet objectif général, trois (3) objectifs spécifiques ont été ciblés, à savoir :

- Infléchir le niveau de fécondité en faisant passer le nombre moyen d'enfants par femme de 5,7 actuellement à 4,5 en 2005 ;
- Réduire de moitié la morbidité et la mortalité maternelle et infantile d'ici l'an 2015 ;
- Réduire l'expansion des IST et de l'épidémie de VIH/SIDA.

*Objectif spécifique 1 : Infléchir le niveau de fécondité en faisant passer le nombre moyen d'enfants par femme de 5,7 actuellement à 4,5 en 2005*

Cet objectif spécifique comprend deux (2) stratégies :

**☐ Stratégie 1**

Elaboration et révision des textes législatifs relatifs à la Planification Familiale (PF) et aux pratiques traditionnelles néfastes à la santé.

A cette stratégie correspondent deux (2) lignes d'actions qui sont :

• Ligne d'action 1

Réviser les textes existants relatifs à la PF, à la santé des adolescents et aux pratiques traditionnelles néfastes à la santé, en particulier les grossesses précoces.

• Ligne d'action 2

Elaborer des textes complémentaires dans ces domaines.

**☐ Stratégie 2**

Prise en compte des besoins réels des bénéficiaires en termes d'IEC à tous les niveaux (et dans tous les domaines), et en termes d'accès aux services de santé.

Cette stratégie sous-tend la politique actuelle de la SR orientée vers l'intégration progressive de tous les services SR, y compris la PF, dans le PMA à tous les niveaux de la pyramide sanitaire. Elle compte deux (2) principales lignes d'action en matière de PF :

• Ligne d'action 1

Généraliser les programmes de PF en vue d'accroître la prévalence contraceptive de 5,7% à 30% d'ici l'an 2015 ;

• Ligne d'action 2

Impliquer les hommes dans les actions de PF pour une parenté responsable.

**Objectif spécifique 2 : Réduire de moitié (50%) la morbidité et la mortalité maternelle et infantile d'ici l'an 2015**

Cet objectif prend en compte une stratégie définie dans la DPNP.

**☐ Stratégie**

Intégration des activités des programmes sectoriels en vue d'une réduction de la morbidité et de la mortalité et plus généralement d'une amélioration de la qualité de vie des populations.

A cette stratégie correspondent quatre (4) lignes d'action :

• Ligne d'action 1

Développer au niveau des soins de santé de base les prestations en faveur de la mère et de l'enfant en particulier.

• Ligne d'action 2

Rendre disponibles les services de santé de la reproduction dans toutes les structures sanitaires.

• Ligne d'action 3

Former et recycler les personnels de santé en vue d'améliorer leurs prestations

• Ligne d'action 4

Renforcer les capacités de gestion des services de santé de la reproduction.

### *Objectif spécifique 3 : réduire l'expansion des IST et de l'épidémie du VIH/SIDA*

Cet objectif comprend une stratégie

#### **□ Stratégie**

Développement de la prévention et de la prise en charge des IST/SIDA dans les formations sanitaires et dans les communautés.

Deux lignes d'action correspondantes ont été retenues :

#### **• Ligne d'action 1**

Entreprendre des actions de sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA en vue de réduire les comportements à risque.

#### **• Ligne d'action 2**

Rendre accessibles et disponibles les préservatifs et les médicaments essentiels dans la lutte contre les IST/SIDA.

### **3.2.2. OBJECTIF GENERAL 2 : Maîtriser les mouvements migratoires internes et internationaux**

Deux objectifs spécifiques sont liés à cet objectif général :

- Maîtriser les migrations internationales par une régulation des flux
- Améliorer la répartition de la population sur le territoire national

#### ***Objectif spécifique 1 : Maîtriser les migrations internationales pour une régulation des flux***

Cet objectif spécifique comporte une stratégie.

#### **□ Stratégie**

L'élaboration et la mise en œuvre des conditions d'une meilleure régulation des flux migratoires internes et internationaux ".

A cette stratégie correspond une ligne d'action :

#### **• Ligne d'action**

Réviser et appliquer les textes législatifs relatifs à l'immigration

#### ***Objectif spécifique 2 : Améliorer la répartition de la population sur le territoire national***

#### **□ Stratégie**

Pour atteindre cet objectif, la stratégie à mettre en œuvre est la " promotion d'une politique cohérente en matière de réorganisation permettant un rééquilibrage économique ".

#### **• Ligne d'action**

A cette stratégie correspond une ligne d'action qui consiste à "développer des activités durables et rentables dans les zones de départ en vue de fixer les populations".

### **3.2.3. OBJECTIF GENERAL 3 : Valoriser la Famille et le statut des Femmes et des Jeunes**

Trois objectifs spécifiques ont été retenus de cet objectif général :

- Responsabiliser les femmes pour une participation plus accrue aux actions de développement
- Valoriser le potentiel que représente la jeunesse
- Promouvoir le sens et le bien-fondé de la famille

**Objectif spécifique 1 : Responsabiliser les femmes pour une participation plus accrue aux actions de développement**

Deux stratégies ont été priorisées, ainsi qu'une ligne d'action pour chacune d'entre elles :

**☐ Stratégie 1**

Renforcer la participation et le pouvoir des femmes tant au niveau économique qu'au plan politique

• Ligne d'action

Encourager la participation des femmes dans les différentes activités économiques

**☐ Stratégie 2**

Renforcer l'accès des femmes à l'éducation et à la formation

• Ligne d'action

Favoriser l'accès des femmes et des filles à l'éducation et à la formation en vue de leur promotion dans le développement

**Objectif spécifique 2 : Valoriser le potentiel que représente la jeunesse**

Une seule stratégie a été retenue ; elle compte quatre lignes d'action.

**☐ Stratégie**

Renforcer la participation des jeunes dans tous les domaines de la vie économique, sociale, culturelle et politique de façon à limiter la tendance à leur marginalisation

• Ligne d'action 1

Vulgariser et appliquer la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant

• Ligne d'action 2

Favoriser la mise en place d'infrastructures socio-éducatives équipées et fonctionnelles

• Ligne d'action 3

Favoriser l'accès des jeunes dans les structures de formation qualifiante en vue de leur insertion dans les structures d'activité

• Ligne d'action 4

Impliquer les parents et les éducateurs dans l'éducation civique et morale des jeunes ainsi qu'à celle de la vie familiale.

**Objectif spécifique 3 : Promouvoir le sens et le bien-fondé de la famille**

Elle comporte également une stratégie ainsi que deux lignes d'action.

**☐ Stratégie**

Réhabiliter les valeurs positives liées à la famille

• Lignes d'action 1

Vulgariser les textes relatifs au cadre de la famille

• Ligne d'action 2

Revaloriser l'éducation civique et morale.

### **3.2.4. OBJECTIF GENERAL 4 : Contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations et à la sauvegarde de l'environnement**

#### *Objectifs spécifiques :*

De cet objectif général, il se dégage trois objectifs spécifiques qui sont :

- Mettre en place des mécanismes permettant aux populations de participer à la gestion de leur cadre de vie ;
- Renforcer les équipements socio-collectifs destinés à la collecte des déchets, à l'évacuation des eaux pluviales et usées et à l'embellissement des villes et villages ;
- Promouvoir au niveau des individus une meilleure connaissance des interactions Populations - Développement - Environnement.

#### **□ Stratégie**

Comme stratégie, il s'agit de la mise en place d'un mécanisme d'éducation de la population en matière d'environnement.

Les deux lignes d'action sont les suivantes :

#### **• Ligne d'action 1**

Créer des structures d'éducation de la population en matière de Population - Développement - Environnement (mise en place d'IEC)

#### **• Ligne d'action 2**

Mettre en place un système d'information et de sensibilisation de la population en matière d'environnement.

### **3.2.5. OBJECTIF GENERAL 5 : Développer les capacités de conception et de gestion des programmes de mise en œuvre de la politique nationale de population**

Cet objectif général est éclaté en trois objectifs spécifiques :

- Développer la base de données sur la population
- Développer la recherche opérationnelle en matière de population et développement
- Développer les capacités techniques d'appui à la mise en œuvre des programmes de population

#### ***Objectif spécifique 1 : Développer la base de données sur la population***

#### **□ Stratégie**

La stratégie correspondant à cet objectif spécifique est le renforcement du système national de collecte, de traitement, d'analyse, et de diffusion de données socio-démographiques.

#### **• Ligne d'action**

A cette stratégie correspond une ligne d'action qui est d'encourager la collecte de données socio-démographiques.

#### ***Objectif spécifique 2 : Développer la recherche opérationnelle en matière de population et développement***

Cet objectif a deux stratégies :

- Le renforcement des capacités des structures de recherche sur les questions de population
- La vulgarisation des données disponibles sur les questions de population

#### **□ Stratégie 1 :**

Le renforcement des capacités des structures de recherche sur les questions de population.

A cette stratégie correspondent deux lignes d'action :

• Ligne d'action 1

Développer des études pluridisciplinaires en vue d'une meilleure connaissance des populations.

• Ligne d'action 2

Privilégier les recherches opérationnelles en particulier dans le domaine de la SR.

□ Stratégie 2

La vulgarisation des données disponibles sur les questions de population.

• Ligne d'action

A cette stratégie correspond une ligne d'action qui est de diffuser largement les résultats des différentes recherches sur les questions de population.

*Objectif spécifique 3 : Développer les capacités techniques d'appui à la mise en œuvre des programmes de population*

Cet objectif spécifique comporte deux stratégies :

- La création ou renforcement des structures nationales de formation en ressources humaines en vue de la mise en œuvre des programmes de population

- La prise en compte des spécificités régionales au niveau des objectifs, stratégies et plan d'action définis pour la mise en œuvre de la PNP

□ Stratégie 1

La création ou le renforcement des structures nationales de formation en ressources humaines en vue de la mise en œuvre des programmes de population.

A cette stratégie correspondent quatre lignes d'action :

• Ligne d'action 1

Encourager la formation des cadres dans le domaine de population.

• Ligne d'action 2

Créer des programmes de formation sur la gestion et l'évaluation des programmes et projets.

• Ligne d'action 3

Développer les capacités de gestion et de suivi des programmes.

• Ligne d'action 4

Sensibiliser les décideurs sur les relations population / développement.

□ Stratégie 2

La prise en compte des spécificités régionales au niveau des objectifs, stratégies et plan d'action définis pour la mise en œuvre de la PNP.

• Ligne d'action

Cette stratégie a une seule ligne d'action : Doter les régions des ressources humaines et des moyens matériels nécessaires à la mise en œuvre de la PNP.

## LES SOUS-PROGRAMMES DU PNA

La prise en compte des objectifs prioritaires, des stratégies et des lignes d'action qui en découlent, et de la nécessité de reconduire certaines activités en cours a permis l'identification des Actions et Investissements Prioritaires (AIP) regroupés en cinq sous-programmes avec des objectifs immédiats opérationnels sur la période 2002-2006.

### 4.1. SOUS-PROGRAMME 1 : MAITRISE DE LA CROISSANCE NATURELLE DE LA POPULATION

#### 4.1.1. Les Actions et Investissements Prioritaires (AIP)

Ce sous-programme comprend cinq AIP :

- Accroissement de l'offre, de l'accessibilité et de l'utilisation des services SR (y compris la santé sexuelle et reproductive des adolescents/ jeunes) ;
- Renforcement des services de SR ;
- Accroissement de la demande des services de SR ;
- Renforcement de l'environnement socio-juridique favorable à la mise en œuvre de la SR ;
- Renforcement du système d'information et de gestion en matière de croissance naturelle de la population.

#### ↘ AIP 1 : ACCROISSEMENT DE L'OFFRE, DE L'ACCESSIBILITE ET DE L'UTILISATION DES SERVICES SR (Y COMPRIS LA SANTE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE DES ADOLESCENTS/ JEUNES)

Cet AIP comporte sept objectifs immédiats qui sont :

- Réduire la mortalité maternelle de 15% ;
- Réduire la mortalité infantile de 15% à l'an 2006 ;
- Infléchir le niveau de fécondité de 5,2 à 4,7 à l'an 2006 ;
- Améliorer la santé de la reproduction et la santé sexuelle des adolescents / jeunes ;
- Améliorer la santé de la reproduction des hommes ;
- Stabiliser l'expansion des VIH/SIDA ;
- Réduire l'expansion des IST.

#### *Objectif Immédiat 1 : Réduire la mortalité maternelle et infantile*

##### Principales activités

- Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'action de prévention de la mortalité maternelle ;
- Développement des actions en faveur de la mère et de l'enfant au niveau de la santé de base ;
- Renforcement des soins obstétricaux et néo-natals d'urgence (SONU)
- Développement de la prise en charge des avortements à risques ;
- Extension de la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME) dans les établissements sanitaires ;
- Elaboration d'un programme et d'un plan d'action de lutte contre la transmission mère-enfant du VIH/SIDA
- Appui à la mise en œuvre d'un programme national de lutte contre la transmission mère-enfant du VIH/SIDA.

##### Résultats attendus

- Plan d'action de prévention de la mortalité maternelle élaboré ;
- Actions en faveur de la mère et de l'enfant développées ;
- Soins Obstétricaux Néo-Natals-d'Urgence (SONU) réalisés ;
- Soins post avortum correctement effectués ;
- PCIME développée et généralisée ;
- Politique nationale de lutte contre la transmission mère-enfant du VIH/SIDA élaboré ;
- PNA de lutte contre la transmission mère-enfant du VIH/SIDA élaborée
- Plan et programmes nationaux de lutte contre la transmission mère-enfant du VIH/SIDA élaborés et mis en œuvre.

### Indicateurs de performance

- Plans d'action de prévention de la mortalité maternelle disponibles ;
- 56 structures de SONU créées et/ou renforcées ( par district sanitaire) ;
- 22 médecins formés pour l'utilisation de l'AMIU ;
- 22 structures offrant des soins post avortum ;
- Taux de mortalité maternelle par cas (TMC) réduit de 15% ;
- Taux de mortalité néonatale par cas réduit de 25% ;
- Nombre de structures sanitaires ayant développé le PCIME ;
- Programme national TME disponible ;
- Nombre de femmes enceintes vivant avec le VIH/SIDA ayant bénéficié du traitement antiretroviral
- Programmes et projets de TME disponibles et mis en œuvre ;
- Nombre de femmes enceintes vivant avec le VIH ayant bénéficié de traitement anti retroviral ;
- Proportion d'enfants sains nés de mères vivant avec le VIH. ;
- 60% des femmes enceintes bénéficient d'au moins 3 consultations pré-natales ;
- Taux d'assistés baisse de 45 à 55%.

### *Objectif immédiat 2 : Infléchir le niveau de fécondité*

#### Principales activités

- Généralisation de l'intégration progressive des services SR dans le PMA à travers tous les niveaux de la pyramide sanitaire ;
- Renforcement du système logistique des contraceptifs ;
- Développement d'une stratégie de distribution des produits contraceptifs à base communautaire ;
- Renforcement du marketing social des préservatifs et des contraceptifs.

#### Résultats attendus

- Offre, accessibilité, disponibilité, utilisation et qualité des services SR accrues ;
- Un système logistique des contraceptifs est renforcé ;
- Une stratégie de distribution à base communautaire est développée ;
- Le marketing social des contraceptifs est renforcé ;
- L'intégration des services SR dans le PMA généralisée.

#### Indicateurs de performance

- Offre, accessibilité, disponibilité, utilisation et qualité des services SR accrues.
- Prévalence contraceptive passe de 10% à 14% en 2006 ;
- Nombre de couple années protégées (CAP) ;
- Nombre de districts, de cases de santé pratiquant la DBC ;
- Nombre de préservatifs et de produits contraceptifs vendus par an ;
- Nombre de districts pratiquant le marketing social.

### *Objectif immédiat 3 : Améliorer la santé de la reproduction et la santé sexuelle des adolescents /jeunes*

#### Principales activités

- Extension des centres d'écoute et de conseils pour les jeunes et adolescents ;
- Généralisation de la création des clubs de jeunes dans les établissements scolaires et en milieu extra scolaire ;
- Intégration des services SR/SS pour les jeunes et adolescents dans les centres de santé scolaire et universitaire (CSUS) et dans les autres centres de santé existants fonctionnels ;
- Création d'écoles santé ou "Ecoles Fresh" dans les établissements scolaires.

#### Résultats attendus

- Centres d'écoute et de conseils, clubs santé pour les jeunes et adolescents en extension, en milieux scolaire et extrascolaire ;
- Services SR/SS pour jeunes et adolescents intégrés dans le PMA/SSUS ;
- Ecoles santé ou "écoles Fresh" créées.

#### Indicateurs de performance

- Taux de mortalité lié à la sexualité des jeunes réduit de 15% ;
- 19 centres d'écoute et de conseils ouverts ;
- 13 structures par an ayant intégré des prestations de services SR ;
- 100 clubs de santé jeunes par an installés dans les établissements scolaires ;
- 58 clubs de santé jeunes installés dans les départements pour les non scolarisés ;
- 30% des établissements scolaires sont des "écoles santé" ;
- Grossesses précoces réduites de 37 à 20% ;
- Taux des avortements provoqués réduit de 25% ;
- MGF réduit de 10%.

#### ***Objectif immédiat 4 : Améliorer la santé de la reproduction des hommes***

##### Principale activité

Développement des actions de recherche et de prévention en SR en faveur des hommes

##### Résultat attendu

- Meilleure connaissance des problèmes SR/hommes ;
- Adhésion et implication des hommes à la pratique de la SR et aux méthodes de prévention des IST/SIDA.

##### Indicateur de performance

- Rapport de recherche diffusé ;
- Données disponibles sur la SR des hommes ;
- 95% des hommes connaissent les différents moyens de prévention des IST/SIDA ;
- Proportion d'hommes adhérant à la pratique de la PF passe de 50 à 80% ;

#### ***Objectif immédiat 5 : Réduire l'expansion des IST/VIH/SIDA***

##### Principales activités

- Intégration de la prise en charge des IST / SIDA aux points de prestations de services SR/PF ;
- Approvisionnement régulier des points de prestations en réactifs, matériels de laboratoires en kits IST et en réactifs HIV ;
- Approvisionnement régulier des points de prestations en préservatifs et en médicaments, pour la lutte contre le SIDA en réactifs de SIDA ;
- Prise en charge psychosociale des IST/VIH/SIDA.

##### Résultats attendus

- Morbidité et mortalité liées aux IST/SIDA réduites ;
- Prise en charge efficiente et opérationnelle des IST/SIDA dans tous les points de prestations de services SR ;
- Fournitures disponibles ;
- Assistante psychosociale assurée.

##### Indicateurs de performance

- Incidence des IST réduite de 25% ;
- Séroprévalence VIH/SIDA maintenue à 10% sur le plan national et à 12% chez les femmes enceintes, 7% pour les adolescents et jeunes.
- Nombre de points de prestations de services SR régulièrement approvisionnés en kits IST et en préservatifs ;
- 50% des hommes, femmes et jeunes consultant pour les IST sont effectivement examinés et traités ;
- Nombre de personnes ayant bénéficié d'une assistance psychosociale.

#### **✎ AIP 2 : RENFORCEMENT DE LA QUALITE DES SERVICES DE SR**

##### ***Objectif immédiat : Améliorer la qualité des services SR***

Cet AIP se fixe un seul objectif immédiat qui est "d'Améliorer la qualité des services de SR"

### Principales activités

- Recyclage et mise à niveau des professionnels de la santé et des agents de la santé aux SONU ;
- Sensibilisation des agents de la santé ;
- Formation des professionnels de la santé à la SR/SONU ;
- Intégration de la SR/PF dans les activités de supervision ;
- Réactualisation des modules de formation en PF avec intégration des autres composantes de la SR ;
- Développement de la recherche opérationnelle ;
- Equipement et maintenance du matériel ;
- Développement du Monitoring en SR.

### Résultats attendus

- Capacités techniques de gestion renforcées ;
- Besoins de SONU couverts dans tous les départements ;
- Supervision des services SR intégrée aux activités de supervision ;
- Modules de formation en SR/PF actualisés et harmonisés ;
- Compétence en méthodologie de la recherche appliquée acquise ;
- Equipements et maintenance assurés ;
- Monitoring en SR intégré.

### Indicateurs de performance

- Tout le personnel en activité formé ;
- 10 gynécologues, 10 pédiatres, 10 médecins praticiens de districts, 10 anesthésistes formés par an ;
- nombre de documents de référence SR disséminés ;
- nombre de missions de supervision effectuées par an ;
- Nombre de modules de formation en PF actualisés et harmonisés avec intégration des autres composantes de la SR ;
- Nombre de projets de recherche opérationnelle rédigés ;
- Nombre de séances de monitoring par district.

### ➤ AIP 3 : ACCROISSEMENT DE LA DEMANDE DES SERVICES DE SR

Cette AIP comprend deux objectifs immédiats :

- Améliorer l'accès à l'information sur les services SR ;
- Susciter la demande des services SR au sein des populations.

Objectif immédiat 1 : Améliorer l'accès à l'information sur les services SR

### Principale activité

- Diffusion de la stratégie nationale d'IEC/SR

### Résultat attendu

- Un plan d'IEC de masse en SR est opérationnel

### Indicateur de performance

- Proportion d'hommes, de femmes et de jeunes connaissant les différents moyens de prévention contre les MST/SIDA passée à 95%

### **Objectif immédiat 2 : Susciter la demande des services SR au sein des populations**

### Principales activités

- Production et diffusion des supports d'IEC/SR ;
- Développement des actions d'IEC/SR (campagne de sensibilisation...) ;
- Renforcement de la participation communautaire (enquêtes CAP, EDS).

### Résultats attendus

- Supports d'IEC produits et diffusés ;
- Un plan d'IEC de masse en SR opérationnel ;

- Demande des services SR accrue ;
- Participation communautaire renforcée.

#### Indicateurs de performance

- Taux d'utilisation des services SR augmenté ;
- Proportion d'hommes, de femmes et de jeunes qui connaissent les différents moyens de prévention contre les MST/SIDA ;
- Proportion d'hommes, de femmes et de jeunes qui utilisent les préservatifs lors des rapports sexuels occasionnels ;
- Nombre d'ASC fonctionnels.

### ➤ AIP 4 : RENFORCEMENT DE L'ENVIRONNEMENT SOCIO-JURIDIQUE FAVORABLE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA SR

Cet AIP se fixe un seul objectif immédiat, à savoir Renforcer l'environnement socio-juridique favorable à la mise en œuvre de la SR.

#### Principales activités

- Révision et adaptation des textes réglementaires sur la SR ;
- Elaboration, adoption et diffusion des textes complémentaires en matière de SR/PF.

#### Résultats attendus

- Textes réglementaires existants en matière de SR (y compris les jeunes et adolescents) révisés, diffusés et appliqués ;
- Textes complémentaires en matière de SR élaborés, adoptés et appliqués.

#### Indicateurs de performance

- Nombre de textes révisés ;
- Nombre de textes élaborés, diffusés et appliqués.

### ➤ AIP 5 : RENFORCEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION ET DE GESTION EN MATIERE DE CROISSANCE NATURELLE DE LA POPULATION

L'AIP 5 comporte deux objectifs immédiats :

- Améliorer le système d'information et de gestion en matière de données d'état civil ;
- Renforcer le système d'information et de gestion des données en matière de suivi des activités SR.

#### ***Objectif immédiat 1 : Améliorer le système d'information et de gestion en matière des données d'état civil***

#### Principales activités

- Réalisation d'enquêtes de couverture ;
- Sensibilisation de tous les acteurs concernés par l'enregistrement des faits d'état civil ;
- Appui à la mise en place d'un système d'enregistrement continu des faits d'état civil ;
- Appui à la mise en place d'un système d'exploitation des faits d'état civil ;
- Appui au système d'établissement des actes d'état civil ;
- Appui à la constitution d'une base de données des faits d'état civil au niveau local.

#### Résultats attendus

- Enquêtes de couverture réalisées ;
- Tous les acteurs concernés par l'enregistrement des faits d'état civil sensibilisés ;
- Un système d'exploitation des faits d'état civil mis en place ;
- Système d'exploitation des actes d'état civil appuyé ;
- Système d'établissement des actes d'état civil appuyé ;
- Base de données locales sur les faits d'état civil constituée.

### Indicateurs de performance

- Une enquête de couverture au début du programme ;
- Une deuxième enquête d'évaluation réalisée à la fin du programme ;
- Nombre de sous-préfectures bénéficiant de systèmes d'exploitation performants ;
- Nombre de sous-préfectures ayant un système d'exploitation des actes d'état civil ;
- Nombre de sous-préfectures ayant un système d'établissement des actes d'état civil ;
- Nombre de localités disposant d'une base de données des faits d'état civil.

### ***Objectif immédiat 2 : Renforcer le système d'information et de gestion des données en matière de suivi des activités SR***

#### Principales activités

- Evaluation du SIG-SR ;
- Mise en place de mesures de renforcement du système ;
- Appui au traitement et à la diffusion des données (production et gestion des données).

#### Résultats attendus

- Système d'information de gestion évalué ;
- Système d'information de gestion renforcé ;
- Données du SIG intégrées dans la conception et la gestion des programmes SR.

### Indicateurs de performance

- Données en SIG-SR fiables disponibles tous les ans ;
- Nombre de programmes utilisant le SIG-SR dans l'évaluation de leurs activités ;
- Nombre d'agents formés en SIG-SR.

## **4.1.2. Le plan d'opérations du sous-programme 1**

AIP 1 : Accroissement de l'offre, de l'Accessibilité et de l'utilisation des services SR (y compris la santé sexuelle et reproductive des adolescents / jeunes)

OBJECTIFS IMMEDIATS	OBJECTIFS IMMEDIATS	DURÉE	LOCALISATION	RESPONSABLE	RESULTAT ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
1. Réduire la mortalité maternelle et infantile	- Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'action de prévention de la mortalité maternelle	1 an	Abidjan	- MSP - DC/PNSR	- Plan d'action de Prévention de la mortalité maternelle élaboré	- Plans d'action disponibles
	- Développement des actions en faveur de la mère et de l'enfant au niveau de la santé de base	5 ans	Territoire national	- MSP - DC/PNSR - DC/PMI - Direction communautaire	- Actions en faveur de la mère et de l'enfant développées	- Taux de mortalité maternelle par cas (TMC) réduit de 15%
	- Renforcement des soins obstétricaux et Néonataux d'Urgence (SONU)	5 ans	Territoire national	Direction communautaire	- Soins obstétricaux Néonataux d'Urgence (SONU)	- Taux de mortalité néonatale par cas réduit de 25%
	- Développement de la prise en charge des avortements à risques	5 ans	Territoire national	- MSP - Direction communautaire	- Prise en charge correcte des avortements à risques	- 56 hôpitaux de districts offrant des SONU
	- Extension de la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME) dans les établissements sanitaires	5 ans	Territoire national	- MSP - DC/PNSR - DC/PNSI	- PCIME développée et généralisée	- 22 médecins formés pour l'utilisation de A.M.I.U. - 22 structures offrant des soins post avortum

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un programme et d'un plan d'action de lutte contre la transmission mère-enfant du VIH/SIDA</li> <li>- Appui à la mise en œuvre d'un programme national de lutte contre la transmission mère-enfant du VIH/SIDA</li> </ul>	<p>1 an</p> <p>5 ans</p>	<p>Abidjan</p> <p>Abidjan</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MSP</li> <li>- DC/PNSR</li> <li>- Ministère chargé du SIDA</li> <li>- MSP</li> <li>- DC/PNSR</li> <li>- Ministère chargé du SIDA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique nationale de lutte contre la transmission mère-enfant du VIH/SIDA élaboré</li> <li>- PNA de lutte contre la transmission mère-enfant du VIH/SIDA élaborée</li> <li>- Programme national de lutte contre la transmission mère-enfant du VIH/SIDA élaboré et mis en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmes et projets national TME disponible et mis en œuvre</li> <li>- Nombre de femmes enceintes vivant avec le VIH/SIDA ayant bénéficié du traitement antiretroviral</li> <li>- Proportion d'enfants sains nés de mères vivant avec le VIH</li> <li>- 60% des femmes enceintes bénéficiant d'au moins 3 CPN</li> <li>- taux d'assistées baisse de 45 à 55%</li> </ul>
2. Infléchir le niveau de fécondité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Généralisation de l'intégration progressive des services SR dans le PMA à tous les niveaux de la pyramide sanitaire</li> </ul>	5 ans	Territoire national	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MSP</li> <li>- DE/PNSR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Offre accessibilité, disponibilité et utilisation des services SR accrues et qualité attendue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Offre, accessibilité, disponibilité, utilisation et qualité de services SR accrues</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement du système logistique des contraceptifs</li> </ul>	5 ans	Territoire national	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MSP</li> <li>- DC/PNSR</li> <li>- DC/PNSS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le système logistique contraceptifs est renforcé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La prévalence contraceptive passe de 10% à 14% en 2006</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'une stratégie de distribution des produits contraceptifs à base communautaire</li> </ul>	5 ans	Territoire national	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MSP</li> <li>- Direction communautaire</li> <li>- DC/PNSS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une stratégie de distribution à base communautaire développée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de couple années protégés (CAP)</li> <li>- Nombre de districts, de case de santé pratiquant la DBC</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement du marketing social des préservatifs et des contraceptifs</li> </ul>	5 ans	Territoire national	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DC/PNSR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Marketing social des contraceptifs est renforcé</li> <li>- Intégration des services SR dans le PMA généralisée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de préservatifs et de produits contraceptifs vendus par an</li> <li>- Nombre de districts pratiquant le marketing social</li> <li>- 100 formations additionnelles ayant intégré les prestations SR/PF dans la PMA</li> </ul>
3. Améliorer la santé reproductive et la santé sexuelle des adolescents /jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Extension des centres d'écoute et de conseils pour les jeunes et adolescents</li> </ul>	5 ans	Territoire national	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MSP</li> <li>- DC/PNSR</li> <li>- Ministère Jeunesse</li> <li>- MASSN</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre d'écoute et de conseils, clubs santé pour les jeunes et adolescents en extension, en milieu scolaire et extra scolaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de mortalité liées à la sexualité des jeunes réduit de 15%</li> <li>- 19 centres d'écoute et de conseils ouvert</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Généralisation de la création des clubs de santé jeunes dans les établissements scolaires et en milieu extra scolaire</li> </ul>	5 ans	Territoire national	<ul style="list-style-type: none"> <li>DE/Santé Scolaire et Universitaire, MJEFP, MEN</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Clubs de jeunes dans les établissements scolaires créés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 100 clubs de santé jeunes installés dans tous les établissements scolaires par an</li> <li>- 58 clubs de santé jeune dans les départements pour les non scolarisés en 5 ans</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'écoles santé ou freish</li> </ul>	5 ans	Territoire national	DC/PNSSU	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PMA/SR appliqué dans les établissements scolaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 30% des établissements scolaires sont des écoles santé</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration des services SR/SS pour les jeunes et adolescents dans les centres de santé scolaires et universitaires (CSSU) et dans les autres centres de santé existants fonctionnels</li> </ul>	5 ans	Territoire national	DC/Santé Scolaire et Universitaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Services SR/SS pour jeunes et adolescents intégrés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 13 structures par an en ayant intégré des prestations de services SR/SS</li> <li>- 47 CSUS ont intégré les services de SR/SS pour jeunes et adolescents</li> </ul>
4. Améliorer la santé de la Reproduction des hommes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des actions de recherche et de prévention en faveur de la SR des hommes</li> </ul>	5 ans	Territoire national	DC/PNSR	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure connaissance des problèmes SR des hommes</li> <li>- Meilleure implication des hommes dans la SR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de recherche diffusé</li> <li>- Données disponibles sur la SR</li> <li>- 95% des hommes connaissent les différents moyens de prévention des IST/SIDA</li> <li>- proportion d'hommes adhérant à la pratique de la PF passe de 50 à 80%</li> </ul>
5. Réduire l'expansion des IST/VIH/SIDA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration de la prise en charge des IST/SIDA aux points de prestation de services SR</li> </ul>	5 ans	Territoire national	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DC/PNSR</li> <li>- Ministère chargé du SIDA</li> <li>- DSC/PNSSU</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Morbidité et mortalité liées aux IST/SIDA réduites</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Incidence des IST réduite de 25%</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approvisionnement des points de prestation en réactifs, matériels de laboratoires en kits IST et en réactifs HIV</li> </ul>	5 ans	Territoire national	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DC/PNSR</li> <li>- Direction communautaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en charge efficace et opérationnelle des IST/SIDA dans tous les points de prestations de services SR/PF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Séroprévalence du VIH/SIDA maintenue à 10% sur le plan national et à 12% chez les femmes enceintes et 7% pour les jeunes</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approvisionnement des points de prestations en préservatifs et en médicaments pour la lutte contre le SIDA</li> </ul>	5 ans	Territoire national	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DC/PNSR</li> <li>- Direction communautaire</li> <li>- Ministère chargé du SIDA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournitures disponibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de points de prestations de services SR régulièrement approvisionnés en kits/IST et en préservatifs</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en charge psychosociale des IST/VIH/SIDA</li> </ul>	5 ans	Territoire national	- MASSN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assistance psychosociale assurée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 50% des hommes, femmes et jeunes consultant pour les MST sont effectivement examinés et traités</li> <li>- Nombre de personnes assistées</li> </ul>

## AIP 2 : Renforcement de la qualité des services de SR

OBJECTIFS IMMEDIATS	OBJECTIFS IMMEDIATS	DURÉE	LOCALISATION	RESPONSABLE	RESULTAT ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
1 Améliorer la qualité des services SR	Recyclage et mise à niveau des professionnels de la santé et des agents de la santé communautaires	3 ans	Territoire national	- DC/PNSR - Direction communautaire - DSC/PNSSU	- Capacités techniques et de gestion renforcées	- Tout le personnel en activité formé
	- Formation des professionnels de la santé aux SONU	4 ans	Territoire national	- DC/PNSR - Direction communautaire - MASSN	- Besoins en formation couverts dans les départements (10%) - Meilleur accueil	- 10 gynécologues, 10 pédiatres, 10 médecins praticiens de districts, 10 anesthésistes formés par an
	- Equipement et maintenance de matériels	5 ans	Territoire national	- MSP - MEF	- Equipement et maintenance assurés	- Nombre d'appareils fonctionnels
	- Intégration de la SR/PF dans les activités de supervision	1 an	Territoire national	- DC/PNSR - Direction communautaire	- Supervision des services SR intégrée aux activités de supervision	- Nombre de documents référence SR disséminés - Nombre de missions et supervision effectuées par an
	- Réactualisation des modules de formation en PF avec intégration des autres composantes de la SR	1 an	Abidjan	DC/PNSR	- Modules de formation en SR/PF actualisés et harmonisés	- Nombre de modules de formation en PF actualisés et harmonisés avec intégration des autres composantes de la SR
	- Développement de la recherche opérationnelle	3 ans	Territoire national	ENSEA INSP UFR/Sciences Médicales	- Compétence en méthodologie de la recherche appliquée acquise	- Nombre de projets de recherche opérationnelle rédigés
	- Développement du monitoring en SR	5 ans	Territoire national	- MSP - DC/PNSR	- Monitoring en SR intégré	- Nombre de séances de monitoring par district

### AIP 3 : Accroissement de la demande des services SR/PF

OBJECTIFS IMMEDIATS	OBJECTIFS IMMEDIATS	DURÉE	LOCALISATION	RESPONSABLE	RESULTAT ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
1. Améliorer l'accès à l'information sur les services SR  2. Susciter la demande des services SR au sein des populations	- Diffusion de la stratégie nationale d'IEC/SR	1 an	Territoire national	DC/PNSR	- Un plan d'IEC de masse en SR opérationnel	- Proportion d'hommes, de femmes et de jeunes connaissant les différents moyens de prévention contre les MST/SIDA passée à 95%
	- Production et diffusion des supports d'IEC/SR	1 an	Territoire national	DC/PNSR MASSN	- Supports d'IEC produits et diffusés	- Proportion d'hommes, de femmes et de jeunes qui utilisent les préservatifs lors des rapports sexuels occasionnels
	- Développement des actions d'IEC/SR (campagnes de sensibilisation...)	5 ans	Territoire national	DC/PNSR MASSN	- Demande des services SR accrue	- Taux d'utilisation des services SR augmenté
	- Renforcement de la participation communautaire (enquêtes CAP, EDS)	2 ans	Territoire national	ENSEA INSP UFR/Sciences Médicales	- Participation communautaire renforcée	- Nombre d'ASC fonctionnels

### AIP 4 : Renforcement de l'environnement socio-juridique favorable à la mise en œuvre de la SR (en particulier de la santé reproductive et sexuelle des jeunes)

OBJECTIFS IMMEDIATS	OBJECTIFS IMMEDIATS	DURÉE	LOCALISATION	RESPONSABLE	RESULTAT ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
Renforcer l'environnement socio-juridique favorable à la mise en œuvre de la SR	- Révision et adaptation de textes réglementaires sur la SR	1 an	Abidjan	DC/PNSR	- Textes réglementaires en matière de SR y compris les jeunes et adolescents révisés, élaborés diffusés et appliqués	- Nombre de textes révisés
	- Elaboration, adoption et diffusion des textes complémentaires en matière de SR	5 ans	Territoire national	DC/PNSR	- Textes complémentaires révisés, élaborés et diffusés	- Nombre de textes élaborés, diffusés et appliqués

**AIP 5 : Renforcement du système d'information et de gestion en matière de croissance naturelle de population**

OBJECTIFS IMMEDIATS	OBJECTIFS IMMEDIATS	DURÉE	LOCALISATION	RESPONSABLE	RESULTAT ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
1. Améliorer le système d'information et de gestion en matière des données d'état civil	- Réalisation d'enquêtes de couverture	18 mois	Territoire national	MID, ENSEA, INS	- Enquêtes de couverture réalisées	- Une enquête de couverture au début du programme - Une deuxième enquête d'évaluation réalisée à la fin du programme
	- Sensibilisation de tous les acteurs concernés par l'enregistrement des faits d'état civil	2 ans	Territoire national	MID, BUNAP, COREPO	- Tous les acteurs concernés par l'enregistrement des faits d'état civil sensibilisés	- Nombre de sous-préfectures disposant d'acteurs sensibilisés au système
	- Appui à la mise en place d'un système d'enregistrement continu des faits d'état civil	5 ans	Territoire national	MID, collectivités locales, sous-préfectures	- Un système d'exploitation des faits d'état civil mis en place	- Nombre de sous-préfectures bénéficiant de systèmes d'exploitation performants
	- Appui à la mise en place d'un système d'exploitation des faits d'état civil	5 ans	Territoire national	MID, collectivités locales, sous-préfectures	- Système d'exploitation des actes d'état civil appuyé	- Nombre de sous-préfectures ayant un système d'exploitation des actes d'état civil
	- Appui au système d'établissement des actes d'état civil	5 ans	Territoire national	MID, collectivités locales, sous-préfectures	- Système d'établissement des actes d'état civil appuyé	- Nombre de sous-préfectures ayant un système d'établissement des actes d'état civil
	- Appui à la constitution d'une base de données des faits d'état civil au niveau local.	5 ans	Territoire national	MID, collectivités locales, sous-préfectures, INS, ENSEA	- Base de données locales sur les faits d'état civil constituée	- Nombre de localités disposant d'une base de données des faits d'état civil
2.- Renforcer le système d'information et de gestion des données en matière de suivi des activités de SR	- Evaluation du SIG-SR	2 an	Territoire national	- DC/PNSR - INS, ENSEA - Direction des Statistiques et l'Information Sanitaire	- Système d'information de gestion évalué	- Données en SIG-SR fiables disponibles tous les ans
	- Mise en place de mesures de renforcement du système	5 ans	Territoire national	- MSP	- Système d'information de gestion renforcé	- Nombre de programmes utilisant le SIG-SR dans l'évaluation de leurs activités
	- Appui au traitement et à la diffusion des données (production et gestion des données)	2 an	Territoire national	- DC/PNSR - INS, ENSEA - Direction des Statistiques et l'Information Sanitaire	- Données du SIG intégrées dans la conception et la gestion des programmes SR.	- Nombre d'agents formés en SIG-SR.

### 4.1.3. Le coût des activités

INTITULE DES AIP	ESTIMATION
AIP 1 : Accroissement de l'offre, de l'accessibilité et de l'utilisation des services SR (y compris la santé sexuelle et reproductive des adolescents/ jeunes	11,052 632 \$
Aip 2 : Amélioration de la qualité des services de SR	3,684 210.5 \$
AIP 3 : Accroissement de la demande des services de SR	2,105 263 \$
AIP 4 : Renforcement de l'environnement socio-juridique favorable à la mise en œuvre de la SR	1,052 631.5 \$
AIP 5 : Renforcement du système d'information de gestion en matière de croissance naturelle de population	2, 105 263 \$
<b>TOTAL</b>	<b>20,000 000 \$</b>

### 4.1.4. Mesures de mise en œuvre

- Le Sous-Programme "Maîtrise de la croissance naturelle de la Population" a pour cadre institutionnel le Ministère de la Santé à travers la Cellule de coordination du Programme National de la Santé de la Reproduction et le Ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé de la Lutte contre le SIDA.

- Les structures de mise en œuvre sont les départements techniques, la société civile, le secteur privé et les ONG impliqués dans la mise en œuvre.

L'organe d'exécution peut être le gouvernement ou une agence d'exécution internationale (UNOPS, UNESCO, etc.).

Le Ministère de la santé assure la responsabilité de la Coordination avec le Ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé de la Lutte contre le SIDA.

Chaque projet est dirigé par un coordonnateur national.

Les membres sont les représentants des différents ministères techniques de mise en œuvre, notamment le Ministère de la Jeunesse, le ministère de la Défense, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, le Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale, etc. Et des ONG actives dans le domaine, les communes, les sous-préfectures.

## **4.2. LE SOUS-PROGRAMME 2 : DEVELOPPEMENT DES CAPACITES DE GESTION DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES**

### **4.2.1. Les Actions et Investissements Prioritaires (AIP)**

Ce sous-programme comprend trois AIP :

- Maîtrise des mouvements migratoires ;
- Promotion d'activités génératrices de revenus dans les zones de départ ;
- Appui à la fixation des populations sur les terroirs d'origine.

#### **↘ AIP 1 : MAITRISE DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES**

***Objectif immédiat : Contribuer au contrôle et à la régulation des flux migratoires***

##### Principales activités

- Identification des migrants ;
- Création d'une structure de gestion, de contrôle et d'observation des migrations ;
- Elaboration et application des textes sur l'immigration ;
- Renforcement du dispositif de contrôle des frontières ;
- Etudes socio-démographiques des immigrants ;
- Gestion des réfugiés ;
- Insertion des migrants dans les zones d'accueil.

##### Résultats attendus

- Données fiables et disponibles sur les migrants ;
- Structure de contrôle des migrations créée ;
- Textes relatifs à l'immigration disponibles et appliqués ;
- Dispositif de contrôle des frontières effectivement renforcé ;
- Données disponibles ;
- Réfugiés pris en charge ;
- Migrants intégrés.

##### Indicateurs de performance

- 1 bilan annuel des statistiques des flux migratoires ;
- 1 rapport annuel sur les migrants établi par la structure ;
- Nombre de textes rédigés et appliqués en cinq ans ;
- Nombre de postes frontières appuyés ou construits ;
- Nombre de matériels et de personnel affectés aux frontières ;
- Rapports d'études ;
- Nombre de réfugiés pris en charge ;
- Nombre de migrants intégrés.

## ➤ AIP 2 : PROMOTION D'ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS DANS LES ZONES DE DEPART

***Objectif immédiat : Valoriser les potentialités socio-économiques des zones d'émigration interne***

### Principales activités

- Etudes socio-démographiques de 5 zones pilotes de départ ;
- Contribution à la mise en valeur des potentialités socio-économiques locales.

### Résultats attendus

- Données socio-démographiques disponibles sur les migrants ;
- Les potentialités des zones de départ identifiées.

### Indicateurs de performance

- 5 zones pilotes étudiées ;
- Nombre de projets de développement identifiés par zone de départ.

## ➤ AIP 3 : APPUI A LA FIXATION DES POPULATIONS SUR LES TERROIRS D'ORIGINE

***Objectif immédiat : Contribuer à la lutte contre l'exode rural***

### Principales activités

- Appui au financement des infrastructures socio-économiques dans les zones de départ ;
- Sensibilisation des populations au développement des équipements socio-économico-culturels dans les villes et villages des zones de départ en faveur des jeunes et des femmes ;
- Création des conditions de mise en valeur des potentialités socio-économiques locales.

### Résultats attendus

- Villes et villages équipés en infrastructures socio-économico-culturelles ;
- Populations sensibilisés au développement des équipements socio-économico-culturels dans les villes et villages des zones de départ ;
- Conditions de mise en valeur des potentialités locales créées..

### Indicateurs de performance

- Nombre de localités ayant bénéficié d'équipements socio-économico-culturels ;
- Nombre de projets de développement initiés par zones de départ.

## 4.2.2. Le Plan d'opérations du sous-programme 2

### AIP 1 : Maîtrise des mouvements migratoires

OBJECTIFS IMMEDIATS	OBJECTIFS IMMEDIATS	DURÉE	LOCALISATION	RESPONSABLE	RESULTAT ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
Contribuer au contrôle et à la régulation des flux migratoires	- Identification des migrants	5 ans	Nationale	MID, ONI, MD	- Données fiables disponibles sur les migrants	- 1 bilan annuel des statistiques des flux migratoires
	- Mise en place d'une structure de gestion, de contrôle et d'observation des migrations	12 mois	Abidjan	MID	- Structure fonctionnelle	- 1 rapport annuel sur les migrants établi par la structure
	- Elaboration et application de textes sur l'immigration	Permanent	Nationale	MID	- Textes relatifs à l'immigration disponibles et appliqués	- Nombre de textes rédigés et appliqués en 5 ans
	- Renforcement du dispositif de contrôle des frontières	5 ans	Nationale	MID	- Dispositif de contrôle des frontières effectivement renforcé	- Nombre de postes frontières appuyés ou construits - Nombre de matériels et personnel affectés aux frontières
	- Etudes socio-démographiques sur les migrants	2 ans	Nationale	Plan, INS, IES	- Données sont disponibles	- Rapports d'études
	- Gestion des réfugiés	5 ans	Nationale	MID, ONI	- Réfugiés pris en charge	- Nombre de réfugiés pris en charge
- Insertion des migrants dans les zones d'accueil	5 ans	Nationale	MID, ONI	- Migrants intégrés	- Nombre de migrants intégrés	

### AIP 2 : Promotion d'activités génératrices de revenus dans les zones de départ

OBJECTIFS IMMEDIATS	OBJECTIFS IMMEDIATS	DURÉE	LOCALISATION	RESPONSABLE	RESULTAT ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
Valoriser les potentialités socio-économiques des zones d'émigration interne	- Etudes socio-économiques des zones de départ	2 ans	Nationale	MPD, DART BNETD, CNTIG	- Potentialités socio-économiques dans les zones de départ identifiées	- 5 zones pilotes étudiées
	- Contribution à la mise en valeur des potentialités locales	5 ans	Nationale	Min. Agriculture MPD CNTIG COREPO	- Les potentialités des zones de départ mises en valeur	- Nombre de projets de développement réalisés par zones de départ

### AIP 3 : Appui à la fixation des populations sur les terroirs d'origine

OBJECTIFS IMMEDIATS	OBJECTIFS IMMEDIATS	DURÉE	LOCALISATION	RESPONSABLE	RESULTAT ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
Contribuer à la lutte contre l'exode rural	- Appui au financement des infrastructures socio-économiques dans les zones de départ	5 ans	Nationale	MPD, MFFE, MJEFP, ME MID, Tourisme, Culture, Sport, DATR	- Villes et villages équipés en infrastructures socioculturelles	- Nombre de localités ayant bénéficié d'équipements socio-culturels
	- Sensibilisation des populations au développement des équipements socio-économico-culturels dans les villes et villages des zones de départ en faveur des jeunes et femmes	5 ans	Nationale	MEF, MPD, MFFE	- Populations sensibilisées au développement des équipements socio-économiques	- Nombre de projets de développement socio-économiques réalisés par les communautés de base
	- Création des conditions de mise en valeur des potentialités socio-économiques locales	5 ans	Nationale		- Conditions de mise en valeur des potentialités locales créées	

#### 4.2.3. Le coût des activités

Le Coût global du financement des activités du sous-programme 2 "Développement des capacités de gestion des mouvements migratoires" sur la période est estimé à deux millions sept cent mille de dollars (2, 700, 000 \$ US) répartis comme suit :

#### 4.2.4. Mesures de mise en œuvre

INTITULE DES AIP	ESTIMATION
AIP 1 : Maîtrise des mouvements migratoires	500,000 \$
AIP 2 : Promotion d'activités génératrices de revenus dans les zones de départ	200,000 \$
AIP 3 : Appui à la fixation des populations sur les terroirs d'origine	2,000,000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>2,700 000 \$</b>

• Le sous-programme 2 "Développement des capacités de gestion des mouvements migratoires" est localisé au ministère chargé de l'Intérieur. Les activités ou projets sont exécutés principalement par les structures du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, le BNETD, l'INS, le BUNAP, l'ENSEA, l'IGT, IES, CIRES, IRD, CNTIG. D'autres ministères tels que ceux chargés de la Justice, de la Planification du développement, de la Défense, des Affaires Etrangères, de l'Agriculture et de l'Urbanisation, de l'Economie et des Finances, de même que certaines ONG sont impliquées dans la réalisation de ces projets.

Le sous-programme est institutionnellement ancré au Ministère ayant à charge les questions de migration.

Les projets sont exécutés par toutes les structures techniques et ONG intervenant dans le domaine de la migration interne et internationale.

L'organe d'exécution peut être le Gouvernement ou une agence d'exécution internationale.

• Vu la diversité des interventions et des intervenants, il est mis sur pied un comité de coordination des activités du sous-programme. Ce comité a pour mission de :

- Veiller à la bonne exécution des projets composants du sous-programme ;
- Coordonner les activités du sous-programme ;
- Faire le suivi des activités ;
- Rendre compte à la coordination nationale.

Il est présidé par le Directeur du Cabinet du Ministère chargé des questions de la migration.

La coordination intra-sectorielle est assurée par une direction technique désignée par le président du comité, en l'occurrence l'office national d'Identification.

Les activités du projet sont coordonnées par une direction nationale du projet.

La création du comité est formalisée par un arrêté signé du Ministère chargé de la migration, précisant les modalités pratiques de son fonctionnement (tâches, périodicité des réunions, membres ...).

## 4.3. SOUS-PROGRAMME 3 : FAMILLE, STATUT DES FEMMES ET DES JEUNES

### **4.3.1. Les Actions et investissements Prioritaires (AIP)**

Ce sous-programme en comporte quatre :

- Appui à l'intégration de la dimension population pour une plus grande implication des femmes, des jeunes et des enfants dans le processus de développement durable ;
- Appui à la lutte contre les barrières socio-culturelles à l'éducation et à la formation des filles ;
- Renforcement de l'insertion des jeunes dans la vie économique, socio-culturelle et politique ;
- Appui au renforcement de l'éducation civique et morale dans les établissements scolaires.

#### **➤ AIP 1 : APPUI A L'INTEGRATION DE LA DIMENSION POPULATION POUR UNE PLUS GRANDE IMPLICATION DES FEMMES, DES JEUNES ET DES ENFANTS DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Cet AIP se fixe quatre objectifs immédiats :

- Renforcer le pouvoir économique des femmes en milieu rural et urbain ;
- Assurer une meilleure connaissance des droits (autres que ceux relatifs à la SR) des femmes, des jeunes et de l'enfant ;
- Accroître les aptitudes professionnelles des femmes en milieu rural et urbain ;
- Renforcer les capacités des femmes à s'organiser et renforcer les organisations des femmes.

**Objectif immédiat 1 :** *Renforcer le pouvoir économique des femmes en milieu rural et urbain*

Principales activités

- Mise en œuvre d'un plan de formation des femmes à l'entrepreneuriat ;
- Appui et soutien aux initiatives féminines locales de mobilisation d'épargne et de crédit ;
- Renforcement et décentralisation des activités des fonds nationaux d'appui aux femmes.

Résultats attendus

- Nombre de femmes formées en entrepreneuriat accru ;
- Niveau d'épargne et de crédit mobilisé par les femmes accru ;
- Nombre de femmes installées accru ;
- Activités des fonds nationaux renforcées et décentralisées.

Indicateurs de performance

- Nombre de femmes formées en d'entrepreneuriat accru de 10% ;
- Capital mobilisé par les femmes est accru de 10%.
- Nombre de femmes installées accru de 5% ;
- Nombre de bénéficiaires des fonds nationaux en milieu rural et urbain accru de 10%.

**Objectif immédiat 2 :** *Assurer une meilleure connaissance des droits (autres que ceux relatifs à la SR) des femmes et des jeunes et de l'enfant*

Principales activités

- Promotion des droits (autres que ceux relatifs à la SR) des femmes ;
- Promotion des droits (autres que ceux relatifs à la SR) des jeunes et de l'enfant ;
- Vulgarisation des textes en vigueur sur les droits des femmes, des jeunes et de l'enfant ;
- Elaboration d'un plan de formation et d'IEC sur les droits des femmes, des jeunes et de l'enfant ;
- Renforcement de la prise en compte de la dimension genre dans les programmes scolaires.

#### Résultats attendus

- Droits (autres que ceux relatifs à la SR) des femmes, des jeunes et de l'enfant mieux connus ;
- Textes en vigueur sur les droits des femmes, des jeunes et de l'enfant vulgarisés ;
- Plan de formation et d'IEC sur les droits des femmes, des jeunes et de l'enfant élaboré ;
- Dimension genre intégrée dans les programmes scolaires.

#### Indicateurs de performance

- Nombre de textes analysés, élaborés et adoptés ;
- 100% des textes en vigueur sont vulgarisés à travers les ateliers ou par média... ;
- Manuels de formation et d'IEC sur les droits des femmes, des jeunes et de l'enfant approuvés et disponibles ;
- Nombre d'établissements scolaires utilisant les manuels ayant intégré la dimension genre.

***Objectif immédiat 3 : Accroître les aptitudes professionnelles des femmes en milieu rural et urbain***

#### Principales activités

- Intégration de la dimension population dans les établissements de formation professionnelle féminins ;
- Développement des opportunités de formation, perfectionnement, recyclage, reconversion des femmes déjà en activité.

#### Résultats attendus

- Dimension population intégrée dans les programmes des établissements de formation professionnelle féminins ;
- Nombre de femmes formées accru ;
- Nombre de groupements de femmes rurales encadrées accru.

#### Indicateurs de performance

- Nombre d'établissements utilisant des programmes ayant intégré la dimension population ;
- Le nombre d'entrepreneurs femmes formées augmenté de 10%.

***Objectif immédiat 4 : Renforcer les capacités des femmes à s'organiser et renforcer les organisations des femmes***

#### Principales activités

- Initiation des femmes rurales à la création d'organisation et aux règles de fonctionnement ;
- Encadrement et suivi des groupements de femmes rurales.

#### Résultats attendus

- Nombre d'organisations de femmes rurales créées accru ;
- Nombre de groupements de femmes rurales ayant reçu un appui technique, matériel et financier accru.

#### Indicateurs de performance

- L'appui technique et financier mobilisé par les femmes accru de 10%

**➤ AIP 2 : APPUI A LA LUTTE CONTRE LES BARRIERES SOCIOCULTURELLES A L'EDUCATION ET A LA FORMATION DES FILLES**

***Objectif immédiat : Renforcer l'accès des femmes et filles à l'éducation.***

#### Principales activités

- Sensibilisation des populations sur l'alphabétisation et l'éducation des femmes et des jeunes filles ;
- Appui aux recherches de bourses pour toutes les filles méritantes.

#### Résultats attendus

- Taux de scolarisation et d'alphabétisation des femmes et des filles accru ;
- Taux de maintien de la scolarisation de la jeune fille accru.

#### Indicateurs de performance

- Taux de scolarisation des filles est passé de 16,2% en 1988 à 80% en 2006 ;
- Taux d'alphabétisation des filles et des femmes est passé de 57,6% en 2002 à 35% en 2006.

### ➤ AIP 3 : RENFORCEMENT DE L'INSERTION DES JEUNES DANS LA VIE ECONOMIQUE SOCIO-CULTURELLE ET POLITIQUE

**Objectif immédiat** : Favoriser l'insertion des jeunes dans le tissu économique

#### Principales activités

- Etablissement d'une quote-part d'embauche des jeunes et tenant compte de l'approche genre pour l'obtention des agréments prioritaires ;
- Appui financier adapté aux différentes situations des jeunes, selon l'approche genre.

#### Résultats attendus

- Le document fixant des données ventilées par sexe sur la quote-part des jeunes embauchés établi ;
- Les mécanismes spéciaux d'appui financier adaptés aux différentes situations des jeunes mis en place.

#### Indicateurs de performance

- Le nombre de jeunes embauchés est accru de 40% ;
- Les mécanismes spéciaux d'appui financier adaptés aux différentes situations des jeunes sont opérationnels.

### ➤ AIP 4 : APPUI AU RENFORCEMENT DES VALEURS FONDAMENTALES DE LA FAMILLE ET A L'ACQUISITION DE NOUVELLES VALEURS POSITIVES

#### **Objectif immédiat 1**

*Contribuer à restaurer les fonctions de base de la famille*

#### Principales activités

- Révision et vulgarisation des textes relatifs à la famille ;
- Sensibilisation des membres de la famille sur leurs droits et devoirs ;
- Valorisation de l'enseignement de l'ECM dans les établissements scolaires ;
- Vulgarisation du code de la famille.

#### Résultats attendus

- Textes en vigueur sur la famille révisés et vulgarisés ;
- Familles sensibilisées sur leurs droits et devoirs ;
- Sens civique et moral accru chez les jeunes ;
- Code de la famille vulgarisé.

#### Indicateurs de performance

- 100% des textes en vigueur sur la famille révisés et vulgarisés ;
- Nombre de personnes effectivement sensibilisées ;
- Nombre de lauréats.

#### **Objectif immédiat 2**

*Promouvoir l'éducation pour la santé dans le milieu jeunes.*

#### Principales activités

- Renforcement du volet éducation pour la santé dans les clubs jeunes et les étendre à l'ensemble du pays ;
- Réhabilitation et renforcement des services de santé scolaires et universitaires.

Résultats attendus

- Couverture plus grande du territoire national en clubs de santé jeunes ;
- Couverture plus grande du territoire national des services de santé scolaires et universitaires.

Indicateurs de performance

- 25 nouveaux clubs créés ;
- 60 centres de santé scolaires et universitaires créés.

### 4.3.2. Le plan d'opérations du sous-programme 3

AIP 1 : Appui à l'intégration de la dimension population pour une plus grande implication des femmes, des jeunes et des enfants dans le processus de développement durable

OBJECTIFS IMMEDIATS	OBJECTIFS IMMEDIATS	DURÉE	LOCALISATION	RESPONSABLE	RESULTAT ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
1. Renforcer le pouvoir économique des femmes en milieu rural et urbain	- Mise en œuvre d'un plan de formation des femmes à l'entrepreneuriat	5 ans	N'Zi Comoé Lagunes	- Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant	Nombre de femmes formées en entrepreneuriat accru	- Nmbre de femmes formées en d'entrepreneuriat accru de 10%
	- Appui et soutien aux initiatives féminines locales de mobilisation d'épargne et de crédit	5 ans	Territoire national	- Ministère de l'Economie et des Finances - MFFE	- Niveau d'épargne et de crédit mobilisé par les femmes accru  - Nombre de femmes installées accru	- Capital mobilisé par les femmes est accru de 10%.  - Nombre de femmes installées accru de 5%
	- Renforcement et décentralisation des activités des fonds nationaux d'appui aux femmes	5 ans	Territoire national	- Ministère de l'Economie et des Finances - MFFE	- Activités des fonds nationaux renforcées et décentralisées.	
2. Assurer une meilleure connaissance des droits (autres que ceux relatifs à la SR) des femmes, des jeunes et de l'enfant	- Promotion des droits (autres que ceux relatifs à la SR) des femmes	5 ans	Territoire national	- Ministère de la Justice - MFFE	- Droits (autres que ceux relatifs à la SR) des femmes, des jeunes et de l'enfant mieux connus	- Nombre de bénéficiaires des fonds nationaux en milieu rural et urbain accru de 10%.
	- Promotion des droits (autres que ceux relatifs à la SR) des jeunes et de l'enfant	5 ans	Territoire national	- Ministère de la Justice - MFFE		

OBJECTIFS IMMEDIATS	OBJECTIFS IMMEDIATS	DURÉE	LOCALISATION	RESPONSABLE	RESULTAT ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
3. Accroître les aptitudes professionnelles des femmes en milieu rural et urbain	- Vulgarisation des textes en vigueur sur les droits des femmes, des jeunes et de l'enfant	5 ans	Territoire national	- MFFE - Ministères techniques	- Textes en vigueur sur les droits des femmes, des jeunes et de l'enfant vulgarisés	- 100% des textes en vigueur sont vulgarisés à travers les ateliers ou par média...
	- Elaboration d'un plan de formation et d'IEC sur les droits des femmes, des jeunes et de l'enfant	1 an	Abidjan	- MFFE	- Plan de formation et d'IEC sur les droits des femmes, des jeunes et de l'enfant élaboré	- Manuels de formation et d'IEC sur les droits des femmes, des jeunes et de l'enfant approuvés et disponibles
	- Renforcement de la prise en compte de la dimension genre dans les programmes scolaires	5 ans	Territoire national	- MFFE - MEN	- Dimension genre intégrée dans les programmes scolaires.	- Nombre d'établissements scolaires utilisant les manuels ayant intégré la dimension genre.
	- Intégration de la dimension population dans les établissements de formation professionnelle féminine	5 ans	Territoire national	- MFFE - MJEFP	- Dimension population intégrée dans les programmes des établissements de formation professionnelle féminins - Nombre de femmes formées accru	- Nombre d'établissements utilisant des programmes ayant intégré la dimension population
	- Développement des opportunités de formation, perfectionnement, recyclage, reconversion des femmes déjà en activité	5 ans	Territoire national	- MPD - MFFE	- Nombre de groupements de femmes rurales encadrées accru	- Nombre d'entrepreneurs femmes formées augmenté de 10%
			5 ans	Territoire national	- MFFE	- Nombre d'organisations de femmes rurales créées accru
4. Renforcer les capacités des femmes à s'organiser et renforcer les organisations des femmes.	Initiation des femmes rurales à la création d'organisation et aux règles de fonctionnement  Encadrement et suivi des groupements de femmes rurales	5 ans			- Nombre de groupements de femmes rurales ayant reçu un appui technique, matériel et financier accru	

## AIP 2 : Appui à la lutte contre les barrières socio-culturelles à l'éducation et à la formation des filles

OBJECTIFS IMMEDIATS	OBJECTIFS IMMEDIATS	DURÉE	LOCALISATION	RESPONSABLE	RESULTAT ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
Renforcer l'accès des femmes et filles à l'éducation	- Sensibilisation des populations sur l'alphabétisation et l'éducation des femmes et des jeunes filles	5 ans	Territoire national	- Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant	- Taux de scolarisation et d'alphabétisation des femmes et des filles accru	- Taux de scolarisation des filles passe de 16,2% en 1988 à 80% en 2006
	- Appui aux recherches de bourses pour toutes les filles méritantes	5 ans	Territoire national	- Ministère de la Femme de la Femme et de l'Enfant - MEN	- Taux de maintien de la scolarisation de la jeune fille accru	- Taux d'alphabétisation des filles et des femmes passé de 57,6% en 2002 à 35% en 2006

## AIP 3 : Renforcement de l'insertion des jeunes dans la vie économique, socio-culturelle et politique

OBJECTIFS IMMEDIATS	OBJECTIFS IMMEDIATS	DURÉE	LOCALISATION	RESPONSABLE	RESULTAT ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
Favoriser l'insertion des jeunes dans le tissu économique	- Etablissement d'une quote-part d'embauche des jeunes et tenant compte de l'approche genre pour l'obtention des agréments prioritaires	5 ans	Territoire national	- Ministère de la Jeunesse - Ministère de l'Industrie	- Le document fixant la quote-part d'embauchés établi	- Le nombre de jeunes embauchés est accru de 40 %
	- Appui financier adapté aux différentes situations des jeunes, selon l'approche genre	5 ans	Territoire national	Ministère de la jeunesse	- Mécanismes spéciaux d'appui financier adaptés aux différentes situations des jeunes mis en place	- Mécanismes spéciaux d'appui financier adaptés aux différentes situations des jeunes sont opérationnels

## AIP 4 : Appui au renforcement des valeurs fondamentales de la famille et à l'acquisition de nouvelles valeurs positives

OBJECTIFS IMMEDIATS	OBJECTIFS IMMEDIATS	DURÉE	LOCALISATION	RESPONSABLE	RESULTAT ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
1. Contribuer à restaurer les fonctions de base de la famille	- Révision et vulgarisation des textes relatifs à la famille	5 ans	Territoire national	Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant	- Textes en vigueur sur la famille révisés et vulgarisés	- 100% des textes en vigueur sur la famille révisés et vulgarisés (atelier, média...)
	- Sensibilisation des membres de la famille sur leurs droits et devoirs	5 ans	Territoire national	Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant	- Familles sensibilisées sur leurs droits et devoirs	- Nombre de personnes effectivement sensibilisées de 2002 à 200
	- Valorisation de l'enseignement de l'ECM dans les établissements scolaires	5 ans	Territoire national	- Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant	- Sens civique et moral accrus chez les jeunes	- Nombre de lauréats / an
	- Vulgarisation du code de la famille	5 ans	Territoire national	- Ministère de l'Éducation Nationale - Ministère de la Santé	- Code de la famille vulgarisé	

2. Promouvoir l'éducation pour la santé dans le milieu jeunes	- Renforcement du volet éducation pour la santé dans les clubs jeunes et les étendre à l'ensemble du pays	5 ans	Territoire national	- MFFE - MEN	- Couverture plus grande du territoire national en clubs de santé jeunes	- 25 nouveaux clubs créés
	- Réhabilitation et renforcement des services de santé scolaires et universitaires	5 ans	Territoire national	- MFFE - MEN	- Couverture plus grande du territoire national des services de santé scolaires et universitaires.	- 60 centres de santé scolaires et universitaires créés

### 4.3.3. Le coût des activités

Le coût global du sous-programme est évalué à 4,353,000 \$, repartis comme suit :

INTITULE DES AIP	ESTIMATION
AIP 1 : Appui à l'intégration de la dimension population pour une plus grande implication des femmes, des jeunes et des enfants dans le processus de développement durable	842.000.000 F CFA
AIP 2 : Appui à la lutte contre les barrières socio-culturelles à l'éducation et à la formation des filles	500.000.000 F CFA
AIP 3 : Renforcement de l'insertion des jeunes dans la vie économique socio-culturelle et politique	1.205.000.000 F CFA
AIP 4 : Appui au renforcement des valeurs fondamentales de la famille et à l'acquisition de nouvelles valeurs positives	500.000.000 F CFA
<b>TOTAL</b>	<b>3.047.000.000 F CFA soit 4,353,000 \$</b>

### 4.3.4. Mesures de mise en œuvre

Pour réaliser le sous-programme 3, il faut un cadre institutionnel cohérent qui se présente comme suit :

- Le sous-programme est ancré au Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant;
- Les Ministères suivants ont à mener des activités de ce sous-programme :
  - le Ministère de la Jeunesse ;
  - le Ministère de l'Education Nationale ;
  - le Ministère de la Justice.

• La Société Civile et les ONG

- le Parlement ;
- les ONG, notamment : le RIOF, l'AIDF, le CONGACI, Sourire de Femmes, CIVDAS...

Vu le nombre d'institutions intervenant dans le sous-programme 3, l'existence d'un mécanisme de coordination s'impose. Cette coordination est assurée par un comité intersectoriel qui est présidé par le Directeur de Cabinet du Ministre chargé de la femme. La coordination technique des activités est assurée par une Direction technique du Ministère de la Famille.

## 4.4. SOUS-PROGRAMME 4 : AMELIORATION DU CADRE DE VIE DES POPULATIONS

### **4.4.1. Les Actions et Investissements Prioritaires (AIP)**

Ce sous-programme comprend quatre AIP :

- Sensibilisation à l'intégration de la variable population dans les plans locaux d'environnement ;
- Renforcement des capacités des collectivités locales à la gestion des programmes de l'environnement intégrant la dimension population ;
- Développement de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation des populations sur les interrelations entre population et environnement en milieux urbain et rural ;
- Amélioration des connaissances en interactions entre population / environnement / développement.

#### ↳ **AIP 1 : SENSIBILISATION A L'INTEGRATION DE LA VARIABLE POPULATION DANS LES PLANS LOCAUX D'ENVIRONNEMENT**

##### Objectif immédiat

Cet AIP comporte un objectif immédiat : *Contribuer à l'intégration des variables population dans les plans locaux d'environnement*

##### Principales activités

- Formation des planificateurs locaux dans la prise en compte de la variable population dans la formulation et dans la mise en œuvre des plans locaux d'environnement ;
- intégration effective de la variable population dans les plans locaux en cours d'élaboration ;
- Intégration effective de la variable population des plans locaux en cours d'exécution.

##### Résultats attendus

- Planificateurs locaux formés à la prise en compte de la variable population ;
- Variable population effectivement intégrée dans les plans locaux d'environnement en cours de formulation et d'exécution.

##### Indicateurs de performance

- Planificateurs de 100 communes formés ;
- Nombre de communes ayant intégré la variable population dans leurs plans d'environnement.

#### ↳ **AIP 2 : RENFORCEMENT DES CAPACITES DES COLLECTIVITES LOCALES A LA GESTION DES PROGRAMMES DE L'ENVIRONNEMENT INTEGRANT LA DIMENSION POPULATION**

##### Objectif immédiat

Cet AIP comporte un objectif immédiat : *Rendre les collectivités locales capables de prendre en compte la dimension population dans la gestion des programmes de l'environnement*

##### Principales activités

- Développement des actions d'IEC / Plaidoyer en matière de population et environnement en direction des membres du conseil municipal et des techniciens des collectivités locales ;
- Appui à la vulgarisation des stratégies majeures en matière de population et environnement (DPNP, PNAE, Code de l'environnement, textes sur les établissements classés etc.) ;

- Appui aux collectivités locales en vue d'une application effective sur le terrain de la volonté d'intégration de la variable population dans les plans d'environnement.

#### Résultats attendus

- Membres du conseil municipal et les techniciens des collectivités locales comprennent l'importance de la prise en compte de la variable population dans la gestion des programmes d'environnement ;
- Stratégies majeures en matière de population et environnement sont vulgarisées et bien connues de tous les acteurs locaux ;
- Capacités des collectivités locales d'intégration effective de la variable population dans les plans d'environnement sont appuyées et renforcées.

#### Indicateurs de performance

- 100 communes dans les 19 Régions ont bénéficié d'actions d'IEC ;
- Nombre de textes et de stratégies sélectionnés et vulgarisés ;
- 100 communes dans les 19 Régions ont bénéficié de l'appui et du renforcement.

### ↘ **AIP 3 : DEVELOPPEMENT DE L'INFORMATION, DE LA SENSIBILISATION ET DE L'EDUCATION DES POPULATIONS SUR LES INTERRELATIONS ENTRE POPULATION ET ENVIRONNEMENT EN MILIEUX URBAIN ET RURAL**

#### Objectif immédiat

Cet AIP comporte un objectif immédiat : *Amener les populations à adopter un comportement responsable vis-à-vis des questions de population / environnement*

#### Principales activités

- Identification des acteurs ;
- Segmentation des audiences (identification des groupes cibles) ;
- Elaboration des modules de sensibilisation ;
- Réalisation des campagnes de sensibilisation sur le terrain.

#### Résultats attendus

- Acteurs identifiés ;
- Groupes cibles identifiés ;
- Modules de sensibilisation confectionnés et disponibles ;
- Campagnes de sensibilisation tenues.

#### Indicateurs de performance

- Nombre d'intervenants sur le terrain identifiés ;
- Nombre de groupes cibles identifiés ;
- Nombre de modules confectionnés ;
- Nombre de communes ayant bénéficié d'une campagne de sensibilisation.

### ↘ **AIP 4 : AMELIORATION DES CONNAISSANCES EN INTERACTIONS ENTRE POPULATION / ENVIRONNEMENT / DEVELOPPEMENT**

#### Objectif immédiat

Cet AIP comporte un objectif immédiat : *Amener les cadres impliqués dans les politiques et programmes de population à une meilleure compréhension des interactions entre population et environnement*

#### Principales activités

- Etude sur les interactions entre population / environnement / développement ;
- Elaboration d'un modèle ivoirien de formation aux interactions entre population / environnement / développement ;
- Vulgarisation des résultats de l'étude et du modèle de formation.

### Résultats attendus

- Etude sur les interactions entre population / environnement / développement effectuée ;
- Modèle ivoirien de formation aux interactions entre population / environnement / développement élaboré et disponible ;
- Interactions entre population / environnement / développement mieux connues.

### Indicateurs de performance

- 1 rapport d'étude disponible ;
- 1 modèle ivoirien de formation élaboré ;
- Nombre de séances de vulgarisation de l'étude et du modèle.

## 4.4.2. Le plan d'opérations du sous-programme 4

### AIP 1 : Sensibilisation à l'intégration de la variable population dans les plans locaux d'environnement

OBJECTIFS IMMEDIATS	OBJECTIFS IMMEDIATS	DURÉE	LOCALISATION	RESPONSABLE	RESULTAT ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
Contribuer à l'intégration des variables population dans les plans locaux d'environnement	- Formation des planificateurs locaux dans la prise en compte de la variable population dans la formulation et dans la mise en œuvre des plans locaux d'environnement	5 ans	Territoire national	- COREPO - Collectivités locales - Consultants	- Les planificateurs locaux formés à la prise en compte de la variable population	- Les planificateurs de 100 communes formés
	- Intégration effective de la variable population dans les plans locaux en cours d'élaboration	5 ans	Territoire national	- COREPO - Collectivités locales	- La variable population effectivement intégrée dans les plans locaux d'environnement en cours de formulation et d'exécution	- Nombre de communes ayant intégré la variable population dans leurs plans d'environnement
	- Intégration effective de la variable population dans les plans locaux en cours d'exécution	5 ans	Territoire national	- COREPO - Collectivités locales		

### AIP 2 : Renforcement des capacités des collectivités locales à la gestion des programmes de l'environnement intégrant la dimension population

OBJECTIFS IMMEDIATS	OBJECTIFS IMMEDIATS	DURÉE	LOCALISATION	RESPONSABLE	RESULTAT ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
Rendre les collectivités locales capables de prendre en compte la dimension population dans la gestion des programmes de l'environnement	- Développement des actions d'IEC / Plaidoyer en matière de population et environnement en direction des membres du conseil municipal et des techniciens des collectivités locales	5 ans	Territoire nationale	COREPO - Collectivités locales - ONG - Experts	- Les membres du conseil municipal et les techniciens des collectivités locales comprennent l'importance de la prise en compte de la variable population dans la gestion des programmes d'environnement	- 100 communes dans les 19 Régions ont bénéficié d'actions d'IEC

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à la vulgarisation des stratégies majeures en matière de population et environnement (DPNP, PNAE, Code de l'environnement, textes sur les établissements classés etc.)</li> <li>- Appui aux collectivités locales en vue d'une application effective sur le terrain de la volonté d'intégration de la variable population dans les plans d'environnement</li> </ul>	5 ans	Territoire national	<ul style="list-style-type: none"> <li>- BUNAP</li> <li>- Communes</li> <li>- COREPO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les stratégies majeures en matière de population et environnement sont vulgarisées et bien connues de tous les acteurs locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de textes et de stratégies sélectionnés et vulgarisés</li> </ul>
		5 ans	Territoire national	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MID</li> <li>- Communes</li> <li>- COREPO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les capacités des collectivités locales d'intégration effective de la variable population dans les plans d'environnement sont appuyées et renforcées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 100 communes dans les 19 Régions ont bénéficié de l'appui et du renforcement.</li> </ul>

**AIP 3** : Développement de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation des populations sur les interrelations entre population et environnement en milieux urbain et rural

OBJECTIFS IMMEDIATS	OBJECTIFS IMMEDIATS	DURÉE	LOCALISATION	RESPONSABLE	RESULTAT ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
Amener les populations à adopter un comportement responsable vis-à-vis des questions de population / environnement	- Identification des acteurs	1 mois	Territoire national	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MECV</li> <li>- Consultants</li> </ul>	- Acteurs identifiés	- Nombre d'intervenants sur le terrain identifiés
	- Segmentation des audiences (identification des groupes cibles)	2 mois	Territoire national	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MECV</li> <li>- Consultants</li> </ul>	- Groupes cibles identifiés	- Nombre de groupes cibles identifiés
	- Elaboration des modules de sensibilisation	1 an	Locale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MECV</li> <li>- Consultants</li> <li>- ENSEA</li> </ul>	- Modules de sensibilisation confectionnés et disponibles	- Nombre de modules confectionnés
	- Réalisation des campagnes de sensibilisation sur le terrain	4 ans	Territoire national	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MECV</li> <li>- Structures techniques</li> <li>- ONG</li> </ul>	- Campagnes de sensibilisation tenues	- Nombre de communes ayant bénéficié d'une campagne de sensibilisation

## AIP 4 : Amélioration des connaissances en interactions entre population / environnement / développement

OBJECTIFS IMMEDIATS	OBJECTIFS IMMEDIATS	DURÉE	LOCALISATION	RESPONSABLE	RESULTAT ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
Amener les cadres impliqués dans les politiques et programmes de population à une meilleure compréhension des interactions entre population et environnement	- Etude sur les interactions entre population / environnement / développement	18 mois	Territoire national	- MECV - BNETD - ENSEA - IGT	- Etude sur les interactions entre population / environnement / développement effectuée	- Rapport d'étude disponible
	- Elaboration d'un modèle ivoirien de formation aux interactions entre population / environnement / développement	2 ans	Locale	- ENSEA - INS - BNETD - IGT - CNTIG	- Modèle ivoirien de formation aux interactions entre population / environnement / développement élaboré et disponible	- 1 modèle ivoirien de formation élaboré
	- Vulgarisation des résultats de l'étude et du modèle de formation	3 ans	Territoire national	- MECV - Structures techniques	- Interactions entre population / environnement / développement mieux connues	- Nombre de séances de vulgarisation de l'étude et du modèle

### 4.4.3. Le coût des activités

Le Sous-programme est mis en œuvre par un apport financier estimé à 930.000.000 F CFA soit 1,329,000 \$ US qui se répartissent comme suit :

INTITULE DES AIP	ESTIMATION
AIP 1 : Sensibilisation à l'intégration de la variable population dans les plans locaux d'environnement	200 000 000 F CFA
AIP 2 : Renforcement des capacités des collectivités locales à la gestion des programmes de l'environnement intégrant la dimension population	200 000 000 F CFA
AIP 3 : Développement de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation des populations sur les interrelations entre population et environnement en milieux urbain et rural	130 000 000 F CFA
AIP 4 : Amélioration des connaissances en interactions entre population / environnement / développement	400 000 000 F cfa
<b>TOTAL</b>	<b>930 000 000 F CFA soit 1,329,000 \$</b>

### 4.4.4. Mesures de mise en œuvre

- Le sous programme est institutionnellement supervisé par le Ministère chargé de l'Environnement.

Les projets sont exécutés par toutes les structures techniques et ONG intervenant dans le domaine de l'environnement ; ainsi, outre les services du Ministère de l'Environnement, les services et structures suivants participent à l'exécution du programme :

- Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique (IGT, ENSEA, CRE, IES, etc.)
- Education nationale
- ONG
- UNICOCI
- BNETD
- CNTIG
- BUNAP

L'organe d'exécution est le Gouvernement ou une agence d'exécution internationale.

• Vu la diversité des interventions et les intervenants, il est mis sur pied un comité de coordination des activités du Sous-programme. Ce comité a pour mission de :

- Veiller à la bonne exécution des projets composants du Sous-programme ;
- Coordonner les activités du Sous-programme ;
- Faire le suivi des activités ;
- Rendre compte à la coordination nationale.

Il est présidé par le Directeur de Cabinet du Ministère chargé de l'Environnement.

La coordination inter-sectorielle est assurée par le Directeur de l'Environnement.

Ce comité se compose d'un représentant des structures ci-dessus désignées.

Les activités du projet sont coordonnées par une direction nationale du projet.

La création du comité est formalisée par un arrêté signé du Ministère chargé de l'Environnement, précisant les modalités pratiques de son fonctionnement (tâches, périodicité des réunions, membres...).

## 4.5. SOUS-PROGRAMME 5 : RENFORCEMENT DES CAPACITES DE PLANIFICATION ET DE GESTION DES POLITIQUES ET PROGRAMMES DE POPULATION

### **4.5.1. Les Actions et Investissements Prioritaires (AIP)**

Ce sous-programme comprend six (6) AIP qui sont :

- Renforcement de la formation dans le domaine de population et développement ;
- Renforcement du système national de collecte des données socio-démographiques ;
- Développement des études et recherches en matière de population ;
- Appui au pilotage, à la coordination et au suivi-évaluation général du PNA ;
- Renforcement de la dimension régionale des programmes et projets de population ;
- Plaidoyer et mobilisation sociale pour la DPNP.

## ↘ **AIP 1 : RENFORCEMENT DE LA FORMATION DES CADRES DANS LE DOMAINE DE POPULATION ET DEVELOPPEMENT**

***Objectif immédiat :*** *Développer et renforcer l'expertise nationale en matière d'élaboration des programmes de population*

### Principales activités

- Elaboration et mise en œuvre d'un plan de formation en population et développement ;
- Formation des cadres chargés de la formulation, de l'élaboration, de la gestion des plans, programmes et projets dans le domaine du genre, du développement et de l'évaluation ;
- Formation des agents de l'administration centrale et décentralisée, de société civile et ONG, association en population et développement et à l'approche genre.

### Résultats attendus

- Plan de formation élaboré et mise en œuvre ;
- Les cadres chargés de la gestion des projets formés ;
- Tous les partenaires formés et opérationnels ;
- Un programme de formation à l'évaluation créé

### Indicateurs de performance

- Plan de formation opérationnel ;
- 30 cadres du comité d'élaboration du programme de population formés ;
- 57 agents des COREPO formés
- 50 cadres du niveau central formés ;
- 25 partenaires de la société civile, ONG, associations formés.

## ↘ **AIP 2 : RENFORCEMENT DU SYSTEME NATIONAL DE COLLECTE DES DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES**

***Objectif immédiat :*** *Créer une base de données dans le domaine de population et développement*

### Principales activités

- Définition des besoins en matière de collecte et d'un plan de satisfaction de ceux-ci ;
- Collecte, analyse et études prioritaires ;
- Mise en place d'un système de diffusion et de circulation de l'information en matière de population et développement ;
- Initiation d'enquêtes socio-démographiques périodiques.

### Résultats attendus

- Besoins identifiés, le plan élaboré ;
- Etudes réalisées, données disponibles ;
- Système de collecte de données renforcés ;
- Enquêtes effectuées et résultats disponibles.

### Indicateurs de performance

- 1 document identifiant les besoins et un plan élaborés ;
- 2 études réalisées sur les 5 ans ;
- 2 enquêtes menées sur 5 ans ;
- Tous partenaires recevant les résultats des recherches informés

### ➤ AIP 3 : DEVELOPPEMENT DES ETUDES ET RECHERCHES EN MATIERE DE POPULATION ET DEVELOPPEMENT

**Objectif immédiat** : Renforcer les connaissances dans le domaine population et développement

#### Principales activités

- Définition des recherches à privilégier selon les thèmes ;
- Etudes pluridisciplinaires sur les questions de population et de développement ;
- Diffusion des résultats des différentes études et recherches sur la population et développement ;
- Etablir des relations d'échanges et de coopération avec des structures de recherche intervenant dans le domaine de population et développement ;
- Conception d'une stratégie de mobilisation de ressources destinées à financer la recherche .

#### Résultats attendus

- Thèmes de recherche définis et priorisés ;
- Etudes disponibles sur centaines questions de population ;
- Résultats des études et recherches diffusés
- Relations d'échange et de coopération établies ;
- Document de stratégie élaboré.

#### Indicateurs de performance

- 1 document définissant les études à mener est élaboré ;
- 3 à 4 études chaque années exécutées ;
- Tous partenaires recevant les résultats des recherches informés ;
- Nombre de relations d'échange et de coopération établi ;
- Tous les bailleurs identifiés et contactés.

### ➤ AIP 4 : APPUI AU PILOTAGE, A LA COORDINATION ET AU SUIVI-EVALUATION GENERAL DU PNA

**Objectif immédiat** : Renforcer le mécanisme de pilotage, de supervision et de coordination du PNA

#### Principales activités

- Formation sur la gestion, la coordination, le suivi et l'évaluation des programmes ;
- Elaboration d'un manuel interne de procédure, de gestion du programme ;
- Renforcement d'une documentation spécialisée en population et développement ;
- Renforcement des capacités techniques et matérielles du BUNAP et des COREPO ;
- Formation et encadrement des membres des COREPO ;
- Intégration des objectifs de la DPNP dans les politiques et programmes sectoriels

#### Résultats attendus

- Gestionnaires de programme formés ;
- Manuel de procédures disponible ;
- Etudes réalisées ;
- Centre de documentation spécialisé en population et développement renforcé ;
- Capacités opérationnelles du BUNAP et des COREPO renforcées ;
- Membres des COREPO formés et encadrés techniquement ;
- Objectifs de la DPNP intégré dans les politiques et programmes sectoriels

#### Indicateurs de performance

- 2 ateliers de formation organisés dans l'année ;
- nombre de projets utilisant le document de procédure ;
- nombre de personnes qui fréquentent le centre de documentation ;
- 10 cadres du BUNAP et 57 membres des COREPO formés ;
- Matériels techniques livrés au BUNAP et aux COREPO ;
- 19 régions encadrées ;
- Nombre de politiques et programmes intégrant les objectifs de la DPNP.

### ➤ **AIP 5 : RENFORCEMENT DE LA DIMENSION REGIONALE DES PROGRAMMES ET PROJETS DE POPULATION**

***Objectif immédiat :*** Améliorer la prise en compte des spécificités régionales dans la mise en œuvre de la DPNP

#### Principales activités

- Développement des ressources humaines et des moyens matériels pour chaque région ;
- Elaboration de projets pour la résolution des problèmes spécifiques de population au niveau de chaque région.

#### Résultats attendus

- Capacités régionales de mise en œuvre des projets et programmes de population améliorées ;
- Projets spécifiques de chaque région élaborés

#### Indicateurs de performance

- 19 régions bénéficiant de formation, d'encadrement et d'équipement ;
- Existence de projets spécifiques aux régions validés.

### ➤ **AIP 6 : PLAIDOYER ET MOBILISATION SOCIALE POUR LA DPNP**

***Objectif immédiat :*** Développer une dynamique favorisant une adhésion et une meilleure participation des décideurs et des populations aux programmes

#### Principales activités

- Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie du plaidoyer en matière de population et développement ;
- Création d'un réseau de professionnel de communication en population et développement ;
- Mise en place d'un système de communication en matière de population et développement impliquant les ONG, les organisations communautaires, les syndicats et la société civile.

#### Résultats attendus

- Documents de stratégie national de plaidoyer élaborés ;
- Décideurs et leaders d'opinion informés et sensibilisés sur les questions de population et développement ;
- Réseau des professionnels de la communication mis en place ;
- Système de communication en matière de population et développement créé et opérationnel ;
- Population informés et sensibilisée aux questions de population ;
- ONG sensibilisées et mobilisées.

#### Indicateurs de performance

- Nombre de groupes d'intérêt mobilisés ;
- Fait des ressources affectées à la mise en œuvre de la DPNP ;
- Nombre de professionnels de la communication ayant été spécialisé ;
- Nombre et pertinence des activités réalisées ;
- Moyen, outil et support de communication disponibles.

## 4.5.2. Le plan d'opérations du sous-programme 5

### AIP 1 : Renforcement de la formation dans le domaine de population et développement

OBJECTIFS IMMEDIATS	OBJECTIFS IMMEDIATS	DURÉE	LOCALISATION	RESPONSABLE	RESULTAT ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
1. Développer et renforcer l'expertise nationale en matière d'élaboration des programmes de population	- Elaboration et mise en œuvre d'un programme de formation en matière de population et développement	5 ans	Territoires national et extérieur	BUNAP ENSEA	- Plans de formation élaborés et mis en œuvre	- Plan opérationnel
	- Formation des cadres chargés de la formulation, de l'élaboration, de la gestion des plans, programmes et projets dans les domaines du genre et du développement	5 ans	Territoires national et extérieur	BUNAP ENSEA	- Cadres chargés de la gestion des projets formés  - Programme de formation à l'évaluation créé	- 30 cadres du comité d'élaboration du programme de population formés  - 57 agents des COREPO formés
	- Formation des agents de l'administration centrale et décentralisée, de la société civile et d'ONG/ associations en population et développement et à l'approche genre	5 ans	Territoires national et extérieur	BUNAP COREPO	- Tous les partenaires formés et opérationnels	- 25 partenaires de la société civile, ONG, syndicats, Associations formés - 50 cadres du niveau centrale formés

### AIP 2 : Renforcement du système national de collecte des données socio-démographiques

OBJECTIFS IMMEDIATS	OBJECTIFS IMMEDIATS	DURÉE	LOCALISATION	RESPONSABLE	RESULTAT ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
Créer une base de données dans le domaine de population et développement	- Définition des besoins en matière de collecte et d'un plan de satisfaction de ceux-ci	5 ans	Abidjan	Structures techniques, INS	- Besoins identifiés, le plan élaboré	- 1 document identifiant les besoins et un plan sont élaborés
	- Collecte, analyse et études prioritaires	5 ans	National	Structures techniques, INS	- Base de données opérationnelle et fonctionnelle	- 2 études réalisées sur les 5 ans
	- Mise en place d'un système de diffusion et de circulation des informations en matière de population et développement	5 ans	Abidjan	BUNAP, INS IGT, ENSEA... Instituts de Recherches	- Système adéquat de diffusion d'informations mis en place	- Tous partenaire recevant les résultats informés
	- Initiation enquêtes socio-démographiques périodiques	5 ans	National	INS Structures techniques autres structures de recherche	- Enquête effectués et résultats disponibles	- 2 enquêtes menées sur 5 ans

**AIP 3** : Développement des études et recherches en matière de population et développement

OBJECTIFS IMMEDIATS	OBJECTIFS IMMEDIATS	DURÉE	LOCALISATION	RESPONSABLE	RESULTAT ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
Renforcer les connaissances dans les domaines population et développement	- Définition des recherches à privilégier selon les thèmes	5 ans	Nationale	BUNAP	- Thèmes de recherche définis et priorisés	- 1 document définissant les études à mener est élaboré
	- Etudes pluridisciplinaires sur les questions de population et de développement	5 ans	Nationale	- BUNAP - Structures techniques - Instituts de recherches	- Etudes disponibles sur certaines questions de population	- 3 à 4 études chaque années exécutées ;
	- Diffusion des résultats des différentes études et recherches sur la population et développement	5 ans	Nationale	BUNAP	- Résultats des études et recherches diffusés	- Tous partenaires recevant les résultats des recherches informés
	- Etablir des relations d'échanges et de coopération avec des structures de recherche intervenant dans le domaine de population et développement	5 ans	Nationale	ENSEA	- Relations d'échange et de coopération établies	- Nombre de relations d'échange et de coopération établi
	- Conception d'une stratégie de mobilisation de ressources destinées à financer la recherche	1 an	Abidjan	INS/ENSEA	- Document de stratégie élaboré	Tous les bailleurs identifiés et contactés

**AIP 4** : Appui au pilotage, à la coordination et au suivi-évaluation général du PNA

OBJECTIFS IMMEDIATS	OBJECTIFS IMMEDIATS	DURÉE	LOCALISATION	RESPONSABLE	RESULTAT ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
Renforcer le mécanisme de pilotage, de supervision et de coordination du PNA	- Formation sur la gestion, la coordination, le suivi et l'évaluation des programmes	5 ans	National	BUNAP	- Gestionnaires de programmes formés	- 2 ateliers de formation organisés
	- Elaboration d'un manuel interne de procédure de gestion du programme	1 an	Abidjan	BUNAP	- Manuels de procédures disponibles - Etudes réalisées	- Nombre de projets utilisant les documents de procédures
	- Renforcement d'une documentation spécialisée en population et développement	5 ans	National	BUNAP	- Centre de documentation spécialisé en population et développement renforcé	- Nombre de personnes qui fréquentent le centre de documentation
	- Renforcement des capacités techniques et matériels du BUNAP et des COREPO	5 ans	National	BUNAP COREPO	- Capacités opérationnelles du BUNAP et des COREPO renforcées	- Matériels techniques livrés au BUNAP et au COREPO
	- Formation et encadrement des membres du BUNAP et des COREPO	5 ans	National	BUNAP COREPO	- Membre des COREPO formés et encadrés techniquement	- 10 cadres du BUNAP et 57 des COREPO formés - 19 régions encadrées
	- Intégration des objectifs de la DPNP dans les politiques et programmes sectoriels	5 ans	National	BUNAP COREPO	- Objectifs de la DPNP intégrés dans les politiques et programmes sectoriels	- Nombre de politiques et programmes intégrant les objectifs de la DPNP

**AIP 5** : Renforcement de la dimension régionale des programmes et projets de population et développement

OBJECTIFS IMMEDIATS	OBJECTIFS IMMEDIATS	DURÉE	LOCALISATION	RESPONSABLE	RESULTAT ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
Améliorer la prise en compte des spécificités régionales dans la mise en œuvre de la DPNP	- Développement des ressources humaines et des moyens matériels pour chaque région	5 ans	National	BUNAP/ COREPO	- Les capacités régionales de mise en œuvre des projets et programmes de population améliorées	- 19 régions bénéficiant d'équipements, de formation et d'encadrement
	- Elaboration de projets pour la résolution des problèmes spécifiques de population au niveau de chaque région	1 an	National	BUNAP/ COREPO	- Projets spécifiques de chaque région élaborés	- Existence de projets spécifiques aux régions validés

**AIP 6** : Plaidoyer et mobilisation sociale pour la DPNP

OBJECTIFS IMMEDIATS	OBJECTIFS IMMEDIATS	DURÉE	LOCALISATION	RESPONSABLE	RESULTAT ATTENDUS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
Développer une dynamique favorisant une adhésion et une meilleure participation des décideurs et des populations aux programmes	- Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de plaidoyer en matière de population et développement	5 ans	National	BUNAP	- Document de stratégies nationales de plaidoyer élaboré	- Nombre de groupes d'intérêts mobilisés
	- Création d'un réseau de professionnels de communication en population et développement	12 mois	National	B U N A P Ministère de la communication	- Réseau des professionnels de la communication mis en place	- La part de ressources affectée à la mise en œuvre de la DPNP
	- Mise en place d'un système de population en matière de population et développement impliquant les ONG, les organisations communautaires (OC), les syndicats, la société civile	2 ans	National	B a i l l e u r s / BUNAP	- Système de communication en matière de population et développement	- Nombre de professionnels de la communication ayant été spécialisés - Nombre et pertinence des activités réalisés - Moyens, outils et supports de communication disponibles créé et opérationnel - Population informée et sensibilisée pour questions de population - ONG sensibilisées et mobilisées

### 4.5.3. Le coût des activités

Le sous-programme est mis en œuvre grâce à un apport financier évalué à 2,630,000 \$ repartis comme suit :

INTITULE DES AIP	ESTIMATION
AIP 1 : Renforcement de la formation dans le domaine de population et développement	560,000
AIP 2 : Renforcement du système national de collecte des données socio-démographiques	140,000
AIP 3 : Développement des études et recherches en matière de population	160,000
AIP 4 : Appui au pilotage, à la coordination et au suivi - évaluation général du PNA	1,500,000
AIP 5 : Renforcement de la dimension régionale des programmes et projets de population	120,000
AIP 6 : Plaidoyer et mobilisation sociale pour la DPNP	150,000
<b>TOTAL</b>	<b>2,630,000 \$</b>

### 4.5.4. Mesures de mise en œuvre

• Le sous-programme est institutionnellement ancré au Ministère chargé de la Planification du développement. Les projets sont exécutés par toutes les structures techniques et ONG, intervenant dans la mise en œuvre du PNA. Ainsi, outre les services du Ministère du Plan, les services et structures suivants participent à l'exécution du programme :

- Enseignement Supérieur ;
- Education Nationale ;
- Institut de recherche ;
- INS ;
- BNETD ;
- ONG (RIOF, AIDF, AIBEF, CONGACI, Sourire de femmes ...).

L'organe d'exécution est le Gouvernement ou une agence d'exécution internationale ou le bailleur.

• Il est mis sur pied un comité de coordination des activités du sous-programme. Ce comité a pour mission, de :

- veiller à la bonne exécution des projets composants du sous-programme ;
- coordonner les activités du sous-programme ;
- faire le suivi des activités ;
- rendre compte à la coordination nationale.

Il est présidé par le Directeur de Cabinet du Ministère chargé de la Planification du Développement.

La coordination du comité intra sectorielle est assurée par une Direction technique désignée par le président du comité.

Les activités du projet sont coordonnées par un responsable du projet.

La création du comité est formalisée par un arrêté signé du Ministère chargé du Plan, précisant les modalités pratiques de son fonctionnement (tâches, périodicité des réunions, membres...).

## MECANISMES DE COORDINATION, DE SUIVI ET D'EVALUATION DU PROGRAMME NATIONAL D'ACTIONS EN MATIERE DE POPULATION (PNA)

### 5.1. LES STRUCTURES D'EXECUTION

Tous les départements ministériels sont chargés, chacun dans son domaine, de la mise en œuvre du programme national d'actions en matière de population ; en outre, toutes les structures et associations privées, les organisations non gouvernementales qui œuvrent dans le domaine de la population sont étroitement associées à la mise en œuvre du programme national d'actions en matière de population.

Le tableau-ci-après donne une vue synthétique de la répartition des responsabilités de mise en œuvre du présent Programme National d'Actions en matière de population.

Sous-programme / AIP	Responsable du sous-programme	Structures de mise en œuvre
<b>Sous-programme 1 : Maîtrise de la croissance naturelle de la population</b>	<b>Ministère chargé de la Santé Publique</b>	
AIP 1 : Accroissement de l'offre, de l'Accessibilité et de l'utilisation des services SR (y compris la santé sexuelle et reproductive des adolescents / jeunes		DE/PNSR, DE/PNP, DE/PNSI, DSC, DE/SSUS, Ministères techniques (Jeunesse, Défense, Famille, Femme et Enfant, Ministère délégué chargé du SIDA, Affaires Sociales, etc.), ONGs (RIPS/AJ, Bureau International Catholique pour l'Enfance...), Société Civile (Association des parents d'élèves...), Secteur privé (Association des médecins du secteur privé...), districts sanitaires et les Directions régionales de la Santé
AIP 2 : Renforcement des services SR		Idem + AIBEF, AIDF
AIP 3 : Accroissement de la demande des services SR		Idem + Instituts de recherches (ENSEA, INS, etc.), Ministères techniques (Intérieur...), ONG (Centre Ivoirien de Prévention du SIDA : CIPS)
AIP 4: Renforcement de l'environnement socio-juridique à la mise en place de la SR		MSP, Structures techniques (Justice, Communication...), ONG (AIBEF, AIDF, etc.), Société civile
AIP 5 : Renforcement du système d'information et de gestion en matière de croissance naturelle de population		Ministère de l'Enseignement Supérieur (ENSEA, l'IES), Instituts de recherches, MSP, Min. Intérieur (sous-préfectures et communes), Directions de la Planification et de l'Evaluation des différents Ministères, INS

Sous-programme 2 : développement des capacités de gestion des mouvements migratoires	Ministère chargé de l'Intérieur et de la Décentralisation	
AIP 1 : Maîtrise des mouvements migratoires		Office National d'Identification, BUNAP, COREPO, Instituts de recherches (ENSEA, IGT, INS, IES), ONGs, Société civile, Police
AIP 2 : Promotion d'activités génératrices de revenus dans les zones de départ		Ministère de la Planification (FRAR, FIAU, Cellule de Lutte contre la Pauvreté), Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (sous-préfectures et Communes), Structures techniques (Agriculture, Education, Industrie, Commerce, Tourisme artisanat, FRAR, FIAU), Instituts de recherches (CIRES...)
AIP 3 : Appui à la fixation des populations sur les terroirs d'origine		Idem
<b>Sous-programme 3 : Famille, statut des femmes et des jeunes</b>	<b>Ministère chargé de la Famille, de la Femme et de l'Enfant</b>	
AIP 1 : Appui à l'intégration de la dimension population pour une plus grande implication des femmes, des jeunes et des enfants dans le processus de développement durable		Ministères (Famille, Femme, Enfant, Economies et Finances, Justice, Communication, Intérieur et Décentralisation, de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle...), ONGs, Société civile, Secteur privé, Leaders communautaires,
AIP 2 : Appui à la lutte contre les barrières socio-culturelles à l'éducation et à la formation des filles		Idem
AIP 3 : Renforcement de l'insertion des jeunes dans la vie économique, socio-culturelle et politique		Ministères (Famille, Femme l'Enfant, Education, Affaires Sociales, Justice...), Société civile, ONG, Leaders communautaires et religieux,
AIP 4 : Appui au renforcement de l'éducation civique et morale dans les établissements scolaires		Ministères (Jeunesse, Famille, Femme et Enfant, Economies et Finances, Industrie, Agriculture, Commerce, Tourisme, Artisanat, Culture, Affaires Sociales), ONG (RIOF...), Société civile

<b>Sous-programme 4 : Amélioration du cadre de vie des populations</b>	<b>Ministère chargé de l'Environnement</b>	
AIP 1 : Sensibilisation à l'intégration de la variable population dans les plans locaux d'environnement		Ministère de l'Environnement, Ministères techniques (Education, Agriculture, Santé, Communication, Intérieur, Enseignement Supérieur, Eaux et Forêts...), ONG (Croix verte...), Société Civile
AIP 2 : Renforcement des capacités des collectivités locales à la gestion des programmes de l'environnement intégrant la dimension population		Idem + Communes
AIP 3 : Développement de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation des populations sur les interrelations entre population et environnement en milieux urbain et rural		
AIP 4 : Amélioration des connaissances en interactions entre population / environnement / développement		
<b>Sous-programme 5 : Renforcement des capacités de planification et de gestion des politiques et programmes de population</b>	<b>Ministère chargé du Plan</b>	
AIP 1 : Renforcement des capacités des cadres dans le domaine de population et développement		BUNAP, INS, BNETD, Universités, Instituts de recherches (IGT, ENSEA, CIRES, CIREJ, IRD, etc.)
AIP 2 : Renforcement du système national de collecte des données socio-démographiques		Idem + Ministère de l'Economie et des Finances, Directions du Plan, Directions de la Prévision économique)
AIP 3 : Développement des études et recherches en matière de population		Idem
AIP 4 : Appui au pilotage, à la coordination et au suivi - évaluation général du PNA		Idem + Comité DSRP
AIP 5 : Appui à la décentralisation des programmes et projets de population		- Ministère de la Planification (Directions centrales, Directions Régionales, Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Régionalisation, BUNAP, INS), Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (Collectivités locales), Ministère de l'Economie et des Finances, COREPO, ONG, Société civile, Leaders d'opinion, Syndicats...
AIP 6 : Plaidoyer et mobilisation sociale pour la DPNP		Idem + Cabinet du Premier Ministre + Ministère des Affaires Etrangères, Elus et Partis politiques

## 5.2. LES MECANISMES DE SUIVI ET DE COORDINATION NATIONALE DU PROGRAMME

Le suivi et la coordination de la mise en œuvre de la Politique de Population se font au niveau national, sectoriel et régional. Les institutions créées pour ce faire sont :

- Au niveau national, le Bureau National de Population (BUNAP), secrétariat du CONAPO ;
- Au niveau sectoriel, les comités de suivi des sous-programmes présidés par le Cabinet du Ministère technique d'ancrage du sous-programme ;
- Au niveau régional, les Conseils Régionaux de Population (COREPO).

Entre les trois (3) niveaux, il existe une relation de travail. Les différents niveaux forment donc un système qui fonctionne de la Région au Central et du Central à la Région.

### **5.2.1. Fonctionnement de la région au niveau central**

1- Chaque trimestre, les responsables départementaux de projets sont tenus d'élaborer des rapports d'activités des projets exécutés au niveau de chaque départements, et de les soumettre au COREPO à travers leurs responsables administratifs régionaux.

2- Les COREPO, après avoir étudié les rapports des Départements, élaborent à leur tour, le rapport de synthèse de la région qu'ils adressent au CONAPO (BUNAP).

3- A partir des différents rapports reçus des COREPO et des projets sectoriels à dimension nationale, le BUNAP élabore le rapport national d'exécution des programmes de population qui est soumis chaque année au cours du dernier trimestre au CONAPO pour appréciation et orientation, avant sa présentation en Conseil des Ministres.

### **5.2.2. Fonctionnement du central à la région**

Au sommet du système se trouve le CONAPO dont le secrétariat technique (BUNAP) entretient une relation de travail et de hiérarchie administrative avec les COREPO et leurs organes techniques. Cette collaboration s'articule autour des éléments suivants :

1- Les Présidents des COREPO ou leurs représentants participent aux réunions annuelles organisées par le CONAPO pour faire le point de l'évolution de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Population et présenter les orientations futures.

2- Les rapports d'activités des COREPO constituent des inputs pour le rapport annuel élaboré par le BUNAP soumis au CONAPO puis au Gouvernement.

3- Le secrétariat technique du CONAPO (BUNAP) a des obligations envers les COREPO qui sont :

- l'installation et le fonctionnement des COREPO ;
- la formation des cadres ;
- les missions de suivi et d'évaluation des activités des COREPO ;
- l'encadrement des COREPO ;
- l'appui technique aux COREPO pour la formulation des projets en matière de population au niveau de leur région respective.

### **5.2.3. Suivi et évaluation des projets**

Les éléments de suivi et évaluation des projets sont :

- les comptes rendus d'activités ;
- les rapports d'activités (trimestriels) ;
- les visites de terrain pour le suivi et la supervision ;
- les rapports d'avancement (semestriels) ;

- la revue annuelle des projets ;
- les indicateurs de performance ;
- les fiches de suivi ;
- tableaux de bord.

#### **A. Au niveau régional**

Au niveau régional, le suivi et l'évaluation sont coordonnés par le Secrétariat du COREPO. Au niveau sectoriel, le suivi et l'évaluation technique des projets sont assurés par les responsables techniques des Ministères concernés.

Le Secrétariat du CONAPO, dans ses relations de travail avec les COREPO, organise chaque année des missions de suivi et d'encadrement sur le terrain.

Les rapports de missions de suivi sur le terrain constituent, entre autres, les inputs au rapport annuel de l'exécution du programme.

#### **B. Au niveau sectoriel**

La coordination de la mise en œuvre de chaque sous-programme est confiée au Ministère technique responsable du secteur.

A cet effet, un comité de coordination présidé par le Ministère coordonnateur du sous-programme sera mis en place. Ce comité sera constitué des responsables nationaux de projets composants le sous-programme, des personnes ressources nationales identifiées, des agences d'exécution et des ONG.

Le comité se réunit dans les mois qui suivent la fin du trimestre de l'année civile (avril, juillet, octobre, janvier).

### **5.2.4. Coordination, suivi et évaluation du programme**

La coordination du programme est assurée par le CONAPO dont le secrétariat est tenu par le BUNAP. Le CONAPO se réunit une fois l'an.

Les éléments de suivi/évaluation du programme sont :

- les rapports de chaque activité réalisée ;
- les visites de terrain (rapports de missions) ;
- les rapports financiers ;
- les rapports d'avancement ;
- les réunions de coordination ;
- la revue annuelle des projets ;
- la revue annuelle des sous-programmes ;
- la revue à mi-parcours du programme ;
- l'évaluation ;
- la revue finale du sous-programme.

Les contenus des éléments de suivi et évaluation seront développés dans des manuels de procédures à élaborer.

---

# ANNEXES

---

## ANNEXES

# ANNEXES

## ANNEXES I

### TABLEAUX SYNTHETIQUES PAR SOUS-PROGRAMME

SOUS-PROGRAMME 1 : MAITRISE DE LA CROISSANCE NATURELLE DE LA POPULATION

AIP	OBJECTIFS IMMEDIATS	ACTIVITES	RESULTATS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
<p><b>AIP 1:</b>  <b>Accroissement de l'offre, de l'accessibilité et de l'utilisation des services SR (y compris la santé sexuelle et reproductive des adolescents /jeunes)</b></p>	<p>1. Réduire la mortalité maternelle et infantile</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'action de prévention de la mortalité maternelle</li> <li>- Développement des actions en faveur de la mère et de l'enfant au niveau de la santé de base</li> <li>- Renforcement des soins obstétricaux et Né o - N a t a l s d'Urgence (SONU)</li> <li>- Développement de la prise en charge des avortements à risques</li> <li>- Extension de la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME) dans les établissements sanitaires</li> <li>- Elaboration d'un programme et d'un plan d'action de lutte contre la transmission mère-enfant du VIH/SIDA</li> <li>- Appui à la mise en œuvre d'un programme national de lutte contre la transmission mère-enfant du VIH/SIDA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan d'action de Prévention de la mortalité maternelle élaboré</li> <li>- Actions en faveur de la mère et de l'enfant développées</li> <li>- Soins obstétricaux Né o - N a t o - d'Urgence (SONu)</li> <li>- Prise en charge correcte des avortements à risques</li> <li>- PCIME développée et généralisée</li> <li>- Politique nationale de lutte contre la transmission mère-enfant du VIH/SIDA élaboré</li> <li>- PNA de lutte contre la transmission mère-enfant du VIH/SIDA élaborée</li> <li>- Programme national de lutte contre la transmission mère-enfant du VIH/SIDA élaboré et mis en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plans d'action disponibles</li> <li>- Taux de mortalité maternelle par cas (TMC) réduit de 15%</li> <li>- Taux de mortalité néonatale par cas réduit de 25%</li> <li>- 56 hôpitaux de districts offrant des SONU</li> <li>- 22 médecins formés pour l'utilisation de A.M.I.U.</li> <li>- 22 structures offrant des soins post avortum</li> <li>- Nombre de structures sanitaires ayant développé le PCIME</li> <li>- Programmes et projets national TME disponible et mis en œuvre</li> <li>- Nombre de femmes enceintes vivant avec le VIH/SIDA ayant bénéficié du traitement antiretroviral</li> <li>- Proportion d'enfants sains nés de mères vivant avec le VIH</li> <li>- 60% des femmes enceintes bénéficient d'au moins 3 CPN</li> <li>- Taux d'assistées baisse de 45 à 55%</li> </ul>

	<p>2. Infléchir le niveau de fécondité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Généralisation de l'intégration progressive des services SR dans le PMA à tous les niveaux de la pyramide sanitaire</li> <li>- Renforcement du système logistique des contraceptifs</li> <li>- Développement d'une stratégie de distribution des produits contraceptifs à base communautaire</li> <li>- Renforcement du marketing social des préservatifs et des contraceptifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Offre accessibilité, disponibilité et utilisation des services SR accrues et qualité attendue</li> <li>- le système logistique contraceptifs est renforcé</li> <li>- Une stratégie de distribution à base communautaire développée</li> <li>- Marketing social des contraceptifs est renforcé</li> <li>- Intégration des services SR dans le PMA généralisée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Offre, accessibilité, disponibilité, utilisation et qualité de services SR accrues</li> <li>- La prévalence contraceptive passe de 10% à 14% en 2006</li> <li>- Nombre de couple années protégés (CAP)</li> <li>- Nombre de districts, de case de santé pratiquant la DBC</li> <li>- Nombre de préservatifs et de produits contraceptifs vendus par an</li> <li>- Nombre de districts pratiquant le marketing social</li> <li>- 100 formations additionnelles ayant intégré les prestations SR/PF dans la PMA</li> </ul>
	<p>3. Améliorer la santé reproductive et la santé sexuelle des adolescents/jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Extension des centres d'écoute et de conseils pour les jeunes et adolescents</li> <li>- Généralisation de la création des clubs de santé jeunes dans les établissements scolaires et en milieu extra scolaire</li> <li>- Création d'écoles santé ou freish</li> <li>- Intégration des services SR/SS pour les jeunes et adolescents dans les centres de santé scolaires et universitaires (CSSU) et dans les autres centres de santé existants fonctionnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre d'écoute et de conseils, clubs santé pour les jeunes et adolescents en extension, en milieu scolaire et extra scolaire</li> <li>- Clubs de jeunes dans les établissements scolaires créés</li> <li>- PMA/SR appliqué dans les établissements scolaires</li> <li>- Services SR/SS pour jeunes et adolescents intégrés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de mortalité liées à la sexualité des jeunes réduit de 15%</li> <li>- 19 centres d'écoute et de conseils ouvert</li> <li>- 100 clubs de santé jeunes installés dans tous les établissements scolaires par an</li> <li>- 58 clubs de santé jeune dans les départements pour les non scolarisés en 5 ans</li> <li>- 30% des établissements scolaires sont des écoles santé</li> <li>- 13 structures par an en ayant intégré des prestations de services SR/SS</li> <li>- 47 CSUS ont intégré les services de SR/SS pour jeunes et adolescents</li> </ul>

	<p>4. Améliorer la santé de la Reproduction des hommes</p>	<p>- Développement des actions de recherche et de prévention en faveur de la SR des hommes</p>	<p>- Meilleure connaissance des problèmes SR des hommes</p> <p>- Meilleure implication des hommes dans la SR</p>	<p>- Rapport de recherche diffusé</p> <p>- Données disponibles sur la SR</p> <p>- 95% des hommes connaissent les différents moyens de prévention des IST/SIDA</p> <p>- Proportion d'hommes adhérant à la pratique de la PF passe de 50 à 80%</p>
	<p>5. Réduire l'expansion des IST/VIH/SIDA</p>	<p>- Intégration de la prise en charge des IST/SIDA aux points de prestation de services SR</p> <p>- Approvisionnement des points de prestation en réactifs, matériels de laboratoires en kits IST et en réactifs HIV</p> <p>- Approvisionnement des points de prestations en préservatifs et en médicaments pour la lutte contre le SIDA</p> <p>- Prise en charge psychosociale des IST/VIH/SIDA</p>	<p>- Morbidité et mortalité liées aux IST/SIDA réduites</p> <p>- Prise en charge efficiente et opérationnelle des IST/SIDA dans tous les points de prestations de services SR/PF</p> <p>- Fournitures disponibles</p> <p>- Assistance psychosociale assurée</p>	<p>- Incidence des IST réduite de 25%</p> <p>- Séroprévalence du VIH/SIDA maintenue à 10% sur le plan national et à 12% chez les femmes enceintes et 7% pour les jeunes</p> <p>- Nombre de points de prestations de services SR régulièrement approvisionnés en kits/IST et en préservatifs</p> <p>- 50% des hommes, femmes et jeunes consultant pour les MST sont effectivement examinés et traités</p> <p>- Nombre de personnes assistées</p>

AIP	OBJECTIFS IMMEDIATS	ACTIVITES	RESULTATS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
<p><b>AIP 2</b> <b>Renforcement de la qualité des services de SR</b></p>	<p>1. Améliorer la qualité des services SR</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recyclage et mise à niveau des professionnels de la santé et des agents de la santé communautaires</li> <li>- Formation des professionnels de la santé aux SONU</li> <li>- Equipement et maintenance de matériels</li> <li>- Intégration de la SR/PF dans les activités de supervision</li> <li>- Réactualisation des modules de formation en PF avec intégration des autres composantes de la SR</li> <li>- Développement de la recherche opérationnelle</li> <li>- Développement du monitoring en SR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacités techniques et de gestion renforcées</li> <li>- Besoins en formation couverts dans les départements (10%)</li> <li>- Meilleur accueil</li> <li>- Equipement et maintenance assurés</li> <li>- Supervision des services SR intégrée aux activités de supervision</li> <li>- Modules de formation en SR/PF actualisés et harmonisés</li> <li>- Compétence en méthodologie de la recherche appliquée acquise</li> <li>- Monitoring en SR intégré</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tout le personnel en activité formé</li> <li>- 10 gynécologues, 10 pédiatres, 10 médecins praticiens de districts, 10 anesthésistes formés par an</li> <li>- Nombre d'appareils fonctionnels</li> <li>- Nombre de documents référence SR disséminés</li> <li>- Nombre de missions de supervision effectuées par an</li> <li>- Nombre de modules de formation en PF actualisés et harmonisés avec intégration des autres composantes de la SR</li> <li>- Nombre de projets de recherche opérationnelle rédigés</li> <li>- Nombre de séances de monitoring par district</li> </ul>
<p><b>AIP 3</b> <b>Accroissement de la demande des services SR/PF</b></p>	<p>1. Améliorer l'accès à l'information sur les services SR</p> <p>2. Susciter la demande des services SR au sein des populations</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion de la stratégie nationale d'IEC/SR</li> <li>- Production et diffusion des supports d'IEC/SR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un plan d'IEC de masse en SR opérationnel</li> <li>- Supports d'IEC produits et diffusés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proportion d'hommes, de femmes et de jeunes connaissant les différents moyens de prévention contre les MST/SIDA passée à 95%</li> <li>- Proportion d'hommes, de femmes et de jeunes qui utilisent les préservatifs lors des rapports sexuels occasionnels</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des actions d'IEC/SR (campagnes de sensibilisation...)</li> <li>- Renforcement de la participation communautaire (enquêtes CAP, EDS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande des services SR accrue</li> <li>- Participation communautaire renforcée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'utilisation des services SR augmenté</li> <li>- Nombre d'ASC fonctionnels</li> </ul>
<p><b>AIP 4</b> Renforcement de l'environnement socio-juridique favorable à la mise en œuvre de la SR (en particulier de la santé reproductive et sexuelle des jeunes)</p>	<p>Renforcer l'environnement socio-juridique favorable à la mise en œuvre de la SR</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Révision et adaptation de textes réglementaires sur la SR</li> <li>- Elaboration, adoption et diffusion des textes complémentaires en matière de SR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Textes réglementaires en matière de SR y compris les jeunes et adolescents révisés, élaborés diffusés et appliqués</li> <li>- Textes complémentaires révisés, élaborés et diffusés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de textes révisés</li> <li>- Nombre de textes élaborés, diffusés et appliqués</li> </ul>
<p><b>AIP 5</b> Renforcement du système d'information et de gestion en matière de croissance naturelle de population</p>	<p>1. Améliorer le système d'information et de gestion en matière des données d'état civil</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'enquêtes de couverture</li> <li>- Sensibilisation de tous les acteurs concernés par l'enregistrement des faits d'état civil</li> <li>- Appui à la mise en place d'un système d'enregistrement continu des faits d'état civil</li> <li>- Appui à la mise en place d'un système d'exploitation des faits d'état civil</li> <li>- Appui au système d'établissement des actes d'état civil</li> <li>- Appui à la constitution d'une base de données des faits d'état civil au niveau local</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquêtes de couverture réalisées</li> <li>- Tous les acteurs concernés par l'enregistrement des faits d'état civil sensibilisés</li> <li>- Un système d'exploitation des faits d'état civil mis en place</li> <li>- Système d'exploitation des actes d'état civil appuyé</li> <li>- Système d'établissement des actes d'état civil appuyé</li> <li>- Base de données locales sur les faits d'état civil constituée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une enquête de couverture au début du programme</li> <li>- Une deuxième enquête d'évaluation réalisée à la fin du programme</li> <li>- Nombre de sous-préfectures disposant d'acteurs sensibilisés au système</li> <li>- Nombre de sous-préfectures bénéficiant de systèmes d'exploitation performants</li> <li>- Nombre de sous-préfectures ayant un système d'exploitation des actes d'état civil</li> <li>- Nombre de sous-préfectures ayant un système d'établissement des actes d'état civil</li> <li>- Nombre de localités disposant d'une base de données des faits d'état civil</li> </ul>

	2. Renforcer le système d'information et de gestion des données en matière de suivi des activités de SR	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation du SIG-SR</li> <li>- Mise en place de mesures de renforcement du système</li> <li>- Appui au traitement et à la diffusion des données (production et gestion des données)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Système d'information de gestion évalué</li> <li>- Système d'information de gestion renforcé</li> <li>- Données du SIG intégrées dans la conception et la gestion des programmes SR.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Données en SIG-SR fiables disponibles tous les ans</li> <li>- Nombre de programmes utilisant le SIG-SR dans l'évaluation de leurs activités</li> <li>- Nombre d'agents formés en SIG-SR.</li> </ul>
--	---	--	--	--

## **SOUS-PROGRAMME 2 : DEVELOPPEMENT DES CAPACITES DE GESTION DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES**

<b>AIP</b>	<b>OBJECTIFS IMMEDIATS</b>	<b>ACTIVITES</b>	<b>RESULTATS</b>	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>
<b>AIP 1 : Maîtrise des mouvements migratoires</b>	Contribuer au contrôle et à la régulation des flux migratoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des migrants</li> <li>- Mise en place d'une structure de gestion, de contrôle et d'observation des migrations</li> <li>- Elaboration et application de textes sur l'immigration</li> <li>- Renforcement du dispositif de contrôle des frontières</li> <li>- Etudes socio-démographiques sur les migrants</li> <li>- Gestion des réfugiés</li> <li>- Insertion des migrants dans les zones d'accueil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Données fiables disponibles sur les migrants</li> <li>- Structure fonctionnelle</li> <li>- Textes relatifs à l'immigration disponibles et appliqués</li> <li>- Dispositif de contrôle des frontières effectivement renforcé</li> <li>- Données sont disponibles</li> <li>- Réfugiés pris en charge</li> <li>- Migrants intégrés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 bilan annuel des statistiques des flux migratoires</li> <li>- 1 rapport annuel sur les migrants établi par la structure</li> <li>- Nombre de textes rédigés et appliqués en 5 ans</li> <li>- Nombre de postes frontières appuyés ou construits</li> <li>- Nombre de matériels et personnel affectés aux frontières</li> <li>- Rapports d'études</li> <li>- Nombre de réfugiés pris en charge</li> <li>- Nombre de migrants intégrés</li> </ul>

**AIP OBJECTIFS ACTIVITES RESULTATS INDICATEURS DE PERFORMANCE**

<b>AIP</b>	<b>OBJECTIFS IMMEDIATS</b>	<b>ACTIVITES</b>	<b>RESULTATS</b>	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>
<b>AIP 2</b> <b>Promotion d'activités génératrices de revenus dans les zones de départ</b>	Valoriser les potentialités socio-économiques des zones d'émigration interne	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes socio-économiques des zones de départ</li> <li>- Contribution à la mise en valeur des potentialités locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Potentialités socio-économiques dans les zones de départ identifiées</li> <li>- Les potentialités des zones de départ mises en valeur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 zones pilotes étudiées</li> <li>- Nombre de projets de développement réalisés par zones de départ,</li> </ul>
<b>AIP 3</b> <b>Appui à la fixation des populations sur les terroirs d'origine</b>	Contribuer à la lutte contre l'exode rural	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui au financement des infrastructures socio-économiques dans les zones de départ</li> <li>- Sensibilisation des populations au développement des équipements socio-économico-culturels dans les villes et villages des zones de départ en faveur des jeunes et femmes</li> <li>- Création des conditions de mise en valeur des potentialités socio-économiques locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Villes et villages équipés en infrastructures socioculturelles</li> <li>- Populations sensibilisées au développement des équipements socio-économiques</li> <li>- Conditions de mise en valeur des potentialités locales créées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de localités ayant bénéficié d'équipements socioculturels</li> <li>- Nombre de projets de développement socio-économiques réalisés par les communautés de base</li> </ul>

**SOUS-PROGRAMME 3 : FAMILLE, STATUT DES FEMMES ET DES JEUNES**

<b>AIP</b>	<b>OBJECTIFS IMMEDIATS</b>	<b>ACTIVITES</b>	<b>RESULTATS</b>	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>
<b>AIP 1</b> <b>Appui à l'intégration de la dimension population pour une plus grande implication des femmes, des jeunes et des enfants dans le processus de développement durable</b>	1 Renforcer le pouvoir économique des femmes en milieu rural et urbain	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre d'un plan de formation des femmes à l'entrepreneuriat</li> <li>- Appui et soutien aux initiatives féminines locales de mobilisation d'épargne et de crédit</li> <li>- Renforcement et décentralisation des activités des fonds nationaux d'appui aux femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de femmes formées en entrepreneuriat accru</li> <li>- Niveau d'épargne et de crédit mobilisé par les femmes accru</li> <li>- Nombre de femmes installées accru</li> <li>- Activités des fonds nationaux renforcées et décentralisées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nmbre de femmes formées en entrepreneuriat accru de 10%</li> <li>- Capital mobilisé par les femmes est accru de 10%</li> <li>- Nombre de femmes installées accru de 5%</li> <li>- Nombre de bénéficiaires des fonds nationaux en milieu rural et urbain accru de 10%.</li> </ul>

	<p>2 Assurer une meilleure connaissance des droits (autres que ceux relatifs à la SR) des femmes, des jeunes et de l'enfant</p> <p>3. Accroître les aptitudes professionnelles des femmes en milieu rural et urbain</p> <p>4. Renforcer les capacités des femmes à s'organiser et renforcer les organisations des femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion des droits (autres que ceux relatifs à la SR) des femmes</li> <li>- Promotion des droits (autres que ceux relatifs à la SR) des jeunes et de l'enfant</li> <li>- Vulgarisation des textes en vigueur sur les droits des femmes, des jeunes et de l'enfant</li> <li>- Elaboration d'un plan de formation et d'IEC sur les droits des femmes, des jeunes et de l'enfant</li> <li>- Renforcement de la prise en compte de la dimension genre dans les programmes scolaires</li> <li>- Intégration de la dimension population dans les établissements de formation professionnelle féminine</li> <li>Développement des opportunités de formation, perfectionnement, recyclage, reconversion des femmes déjà en activité</li> <li>- Initiation des femmes rurales à la création d'organisation et aux règles de fonctionnement</li> <li>- Encadrement et suivi des groupements de femmes rurales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Droits (autres que ceux relatifs à la SR) des femmes, des jeunes et de l'enfant mieux connus</li> <li>- Textes en vigueur sur les droits des femmes, des jeunes et de l'enfant vulgarisés</li> <li>- Plan de formation et d'IEC sur les droits des femmes, des jeunes et de l'enfant élaboré</li> <li>- Dimension genre intégrée dans les programmes scolaires.</li> <li>- Dimension population intégrée dans les programmes des établissements de formation professionnelle féminine</li> <li>- Nombre de femmes formées accru</li> <li>- Nombre de groupements de femmes rurales encadrées accru</li> <li>- Nombre d'organisations de femmes rurales créées accru</li> <li>- Nombre de groupements de femmes rurales ayant reçu un appui technique, matériel et financier accru</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de textes analysés, élaborés et adoptés</li> <li>- 100% des textes en vigueur sont vulgarisés à travers les ateliers ou par média...</li> <li>- Manuels de formation et d'IEC sur les droits des femmes, des jeunes et de l'enfant approuvés et disponibles</li> <li>- Nombre d'établissements scolaires utilisant les manuels ayant intégré la dimension genre.</li> <li>- Nombre d'établissements utilisant des programmes ayant intégré la dimension population</li> <li>- Nombre d'entrepreneurs femmes formées augmenté de 10%</li> <li>- Appui technique et financier mobilisé par les femmes accru de 10%</li> </ul>
--	--	---	---	---

AIP	OBJECTIFS IMMEDIATS	ACTIVITES	RESULTATS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
<b>AIP 2 :</b> <b>Appui à la lutte contre les barrières socio-culturelles à l'éducation et à la formation des filles</b>	Renforcer l'accès des femmes et filles à l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des populations sur l'alphabétisation et l'éducation des femmes et des jeunes filles</li> <li>- Appui aux recherches de bourses pour toutes les filles méritantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de scolarisation et d'alphabétisation des femmes et des filles accru</li> <li>- Taux de maintien de la scolarisation de la jeune fille accru</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de scolarisation des filles passe de 16,2% en 1988 à 80% en 2006</li> <li>- Taux d'alphabétisation des filles et des femmes passé de 57,6% en 2002 à 35% en 2006</li> </ul>
<b>AIP 3</b> <b>Renforcement de l'insertion des jeunes dans la vie économique, socioculturelle et politique</b>	Favoriser l'insertion des jeunes dans le tissu économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablissement d'une quote-part d'embauche des jeunes et tenant compte de l'approche genre pour l'obtention des agréments prioritaires</li> <li>- Appui financier adapté aux différentes situations des jeunes, selon l'approche genre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le document fixant la quote-part d'embauchés établi</li> <li>- Mécanismes spéciaux d'appui financier adaptés aux différentes situations des jeunes mis en place</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre de jeunes embauchés est accru de 40 %</li> <li>- Mécanismes spéciaux d'appui financier adaptés aux différentes situations des jeunes sont opérationnels</li> </ul>
<b>AIP 4</b> <b>Appui au renforcement des valeurs fondamentales de la famille et à l'acquisition de nouvelles valeurs positives</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contribuer à restaurer les fonctions de base de la famille</li> <li>2. Promouvoir l'éducation pour la santé dans le milieu jeunes</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Révision et vulgarisation des textes relatifs à la famille</li> <li>- Sensibilisation des membres de la famille sur leurs droits et devoirs</li> <li>- Valorisation de l'enseignement de l'ECM dans les établissements scolaires</li> <li>- Vulgarisation du code de la famille</li> <li>- Renforcement du volet éducation pour la santé dans les clubs jeunes et les étendre à l'ensemble du pays</li> <li>- Réhabilitation et renforcement des services de santé scolaires et universitaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Textes en vigueur sur la famille révisés et vulgarisés</li> <li>- Familles sensibilisées sur leurs droits et devoirs</li> <li>- Sens civique et moral accrus chez les jeunes</li> <li>- Code de la famille vulgarisé</li> <li>- Couverture plus grande du territoire national en clubs de santé jeunes</li> <li>- Couverture plus grande du territoire national des services de santé scolaires et universitaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 100% des textes en vigueur sur la famille révisés et vulgarisés (atelier, média...)</li> <li>- Nombre de personnes effectivement sensibilisées de 2002 à 200</li> <li>- Nombre de lauréats / an</li> <li>- 25 nouveaux clubs créés</li> <li>- 60 centres de santé scolaires et universitaires créés</li> </ul>

## SOUS-PROGRAMME 4 : AMELIORATION DU CADRE DE VIE DES POPULATIONS

AIP	OBJECTIFS IMMEDIATS	ACTIVITES	RESULTATS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
<b>AIP 1</b> <b>Sensibilisation à l'intégration de la variable population dans les plans locaux d'environnement</b>	Contribuer à l'intégration des variables population dans les plans locaux d'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des planificateurs locaux dans la prise en compte de la variable population dans la formulation et dans la mise en œuvre des plans locaux d'environnement</li> <li>- Intégration effective de la variable population dans les plans locaux en cours d'élaboration</li> <li>- Intégration effective de la variable population dans les plans locaux en cours d'exécution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les planificateurs locaux formés à la prise en compte de la variable population</li> <li>- La variable population effectivement intégrée dans les plans locaux d'environnement en cours de formulation et d'exécution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les planificateurs de 100 communes formés</li> <li>- Nombre de communes ayant intégré la variable population dans leurs plans d'environnement</li> </ul>
<b>AIP 2</b> <b>Renforcement des capacités des collectivités locales à la gestion des programmes de l'environnement intégrant la dimension population</b>	Rendre les collectivités locales capables de prendre en compte la dimension population dans la gestion des programmes de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des actions d'IEC / Plaidoyer en matière de population et environnement en direction des membres du conseil municipal et des techniciens des collectivités locales</li> <li>- Appui à la vulgarisation des stratégies majeures en matière de population et environnement (DPNP, PNAE, Code de l'environnement, textes sur les établissements classés etc.)</li> <li>- Appui aux collectivités locales en vue d'une application effective sur le terrain de la volonté d'intégration de la variable population dans les plans d'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les membres du conseil municipal et les techniciens des collectivités locales comprennent l'importance de la prise en compte de la variable population dans la gestion des programmes d'environnement</li> <li>- Les stratégies majeures en matière de population et environnement sont vulgarisées et bien connues de tous les acteurs locaux</li> <li>- Les capacités des collectivités locales d'intégration effective de la variable population dans les plans d'environnement sont appuyées et renforcées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 100 communes dans les 19 Régions ont bénéficié d'actions d'IEC</li> <li>- Nombre de textes et de stratégies sélectionnés et vulgarisés</li> <li>- 100 communes dans les 19 Régions ont bénéficié de l'appui et du renforcement.</li> </ul>

AIP	OBJECTIFS IMMEDIATS	ACTIVITES	RESULTATS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
<p>AIP 3 Développement de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation des populations sur les interactions entre population et environnement en milieu urbain et rural</p>	<p>Amener les populations à adopter un comportement responsable vis-à-vis des questions de population / environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des acteurs</li> <li>- Segmentation des audiences (identification des groupes cibles)</li> <li>- Elaboration des modules de sensibilisation</li> <li>- Réalisation des campagnes de sensibilisation sur le terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acteurs identifiés</li> <li>- Groupes cibles identifiés</li> <li>- Modules de sensibilisation confectionnés et disponibles</li> <li>- Campagnes de sensibilisation tenues</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'intervenants sur le terrain identifiés</li> <li>- Nombre de groupes cibles identifiés</li> <li>- Nombre de modules confectionnés</li> <li>- Nombre de communes ayant bénéficié d'une campagne de sensibilisation</li> </ul>
<p>AIP 4 Amélioration des connaissances en interactions entre population / environnement / développement</p>	<p>Amener les cadres impliqués dans les politiques et programmes de population à une meilleure compréhension des interactions entre population et environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude sur les interactions entre population / environnement / développement</li> <li>- Elaboration d'un modèle ivoirien de formation aux interactions entre population / environnement / développement</li> <li>- Vulgarisation des résultats de l'étude et du modèle de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude sur les interactions entre population / environnement / développement effectuée</li> <li>- Modèle ivoirien de formation aux interactions entre population / environnement / développement élaboré et disponible</li> <li>- Interactions entre population / environnement / développement mieux connues</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport d'étude disponible</li> <li>- 1 modèle ivoirien de formation élaboré</li> <li>- Nombre de séances de vulgarisation de l'étude et du modèle</li> </ul>

**SOUS-PROGRAMME 5 : RENFORCEMENT DES CAPACITES DE PLANIFICATION ET DE GESTION DES POLITIQUES ET PROGRAMMES DE POPULATION**

AIP	OBJECTIFS IMMEDIATS	ACTIVITES	RESULTATS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
<p><b>AIP 1</b>  <b>Renforcement de la formation dans le domaine de population et développement</b></p>	<p>Développer et renforcer l'expertise nationale en matière d'élaboration des programmes de population</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration et mise en œuvre d'un programme de formation en matière de population et développement</li> <li>- Formation des cadres chargés de la formulation, de l'élaboration, de la gestion des plans, programmes et projets dans les domaines du genre et du développement</li> <li>- Formation des agents de l'administration centrale et décentralisée, de la société civile et d'ONG/ associations en population et développement et à l'approche genre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plans de formation élaboré et mis en œuvre</li> <li>- Cadres chargés de la gestion des projets formés</li> <li>- Programme de formation à l'évaluation créé</li> <li>- Tous les partenaires formés et opérationnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan opérationnel</li> <li>- 30 cadres du comité d'élaboration du programme de population formés</li> <li>- 57 agents des COREPO formés</li> <li>- 25 partenaires de la société civile, ONG, syndicats, Associations formés</li> <li>- 50 cadres du niveau centrale formés</li> </ul>
<p><b>AIP 2</b>  <b>Renforcement du système national de collecte des données socio-démographiques</b></p>	<p>Créer une base de données dans le domaine de population et développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition des besoins en matière de collecte et d'un plan de satisfaction de ceux-ci</li> <li>- Collecte, analyse et études prioritaires</li> <li>- Mise en place d'un système de diffusion et de circulation des informations en matière de population et développement</li> <li>- Initiation enquêtes socio-démographiques périodiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoins identifiés, le plan élaboré</li> <li>- Base de données opérationnelle et fonctionnelle</li> <li>- Système adéquat de diffusion d'informations mis en place</li> <li>- Enquête effectués et résultats disponibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 document identifiant les besoins et un plan sont élaborés</li> <li>- 2 études réalisées sur les 5 ans</li> <li>- Tous partenaire recevant les résultats informés</li> <li>- 2 enquêtes menées sur 5 ans</li> </ul>

AIP	OBJECTIFS IMMEDIATS	ACTIVITES	RESULTATS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
<b>AIP 3</b> <b>Développement des études et recherches en matière de population et développement</b>	Renforcer les connaissances dans les domaines population et développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition des recherches à privilégier selon les thèmes</li> <li>- Etudes pluridisciplinaires sur les questions de population et de développement</li> <li>- Diffusion des résultats des différentes études et recherches sur la population et développement</li> <li>- Etablir des relations d'échanges et de coopération avec des structures de recherche intervenant dans le domaine de population et développement</li> <li>- Conception d'une stratégie de mobilisation de ressources destinées à financer la recherche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Thèmes de recherche définis et priorisés</li> <li>- Etudes disponibles sur certaines questions de population</li> <li>- Résultats des études et recherches diffusés</li> <li>- Relations d'échange et de coopération établies</li> <li>- Document de stratégie élaboré</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 document définissant les études à mener est élaboré</li> <li>- 1 à 2 études chaque années exécutées ;</li> <li>- Tous partenaires recevant les résultats des recherches informés</li> <li>- Nombre de relations d'échange et de coopération établi</li> <li>- Tous les bailleurs identifiés et contactés</li> </ul>
<b>AIP 4</b> <b>Appui au pilotage, à la coordination et au suivi-évaluation général du PNA</b>	Renforcer le mécanisme de pilotage, de supervision et de coordination du PNA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation sur la gestion, la coordination, le suivi et l'évaluation des programmes</li> <li>- Elaboration d'un manuel interne de procédure de gestion du programme</li> <li>- Renforcement d'une documentation spécialisée en population et développement</li> <li>- Renforcement des capacités techniques et matériels du BUNAP et des COREPO</li> <li>- Formation et encadrement des membres du BUNAP et des COREPO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestionnaires de programmes formés</li> <li>- Manuels de procédures disponibles</li> <li>- Etudes réalisées</li> <li>- Centre de documentation spécialisé en population et développement renforcé</li> <li>- Capacités opérationnelles du BUNAP et des COREPO renforcées</li> <li>- Membre des COREPO formés et encadrés techniquement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 ateliers de formation organisés</li> <li>- Nombre de projets utilisant les documents de procédures</li> <li>- Nombre de personnes qui fréquentent le centre de documentation</li> <li>- Matériels techniques livrés au BUNAP et au COREPO</li> <li>- 10 cadres du BUNAP et 57 des COREPO formés</li> <li>- 19 régions encadrées</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration des objectifs de la DPNP dans les politiques et programmes sectoriels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectifs de la DPNP intégré dans les politiques et programmes sectoriels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de politiques et programmes intégrant les objectifs de la DPNP</li> </ul>
<p><b>AIP 5</b>  <b>Renforcement de la dimension régionale des programmes et projets de population et développement</b></p>	<p>Améliorer la prise en compte des spécificités régionales dans la mise en œuvre de la DPNP</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des ressources humaines et des moyens matériels pour chaque région</li> <li>- Elaboration de projets pour la résolution des problèmes spécifiques de population au niveau de chaque région</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les capacités régionales de mise en œuvre des projets et programmes de population améliorées</li> <li>- Projets spécifiques de chaque région élaborés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 régions bénéficiant d'équipements, de formation et d'encadrement</li> <li>- Existence de projets spécifiques aux régions validés</li> </ul>
<p><b>AIP 6</b>  <b>Plaidoyer et mobilisation sociale pour la DPNP</b></p>	<p>Développer une dynamique favorisant une adhésion et une meilleure participation des décideurs et des populations aux programmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de plaidoyer en matière de population et développement</li> <li>- Création d'un réseau de professionnels de communication en population et développement</li> <li>- Mise en place d'un système de population en matière de population et développement impliquant les ONG, les organisations communautaires (OC), les syndicats, la société civile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Document de stratégies national de plaidoyer élaboré</li> <li>- Décideurs et leaders d'opinions informés et sensibilisés sur les questions de population et développement</li> <li>- Réseau des professionnels de la communication mis en place</li> <li>- Système de communication en matière de population et développement créé et opérationnel</li> <li>- Population informée et sensibilisée pour questions de population</li> <li>- ONG sensibilisées et mobilisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de groupes d'intérêts mobilisés</li> <li>- La part de ressources affectée à la mise en œuvre de la DPNP</li> <li>- Nombre de professionnels de la communication ayant été spécialisés</li> <li>- Nombre et pertinence des activités réalisés</li> <li>- Moyens, outils et supports de communication disponibles</li> </ul>

ANNEXE II  
COUT GLOBAL DU PNA

SOUS-PROGRAMMES	INTITULE DES AIP	ESTIMATION
<b>Sous-programme 1 :</b> Maîtrise de la croissance naturelle de la population	<b>AIP 1 :</b> Accroissement de l'offre, de l'accessibilité et de l'utilisation des services SR (y compris la santé sexuelle et reproductive des adolescents/ jeunes)	11,052 632 \$
	<b>AIP 2 :</b> Amélioration de la qualité des services de SR	3,684 210.5 \$
	<b>AIP 3 :</b> Accroissement de la demande des services de SR	2,105 263 \$
	<b>AIP 4 :</b> Renforcement de l'environnement socio-juridique favorable à la mise en œuvre de la SR	1,052 631.5 \$
	<b>AIP 5 :</b> Renforcement du système d'information de gestion en matière de croissance naturelle de population	2, 105 263 \$
	<b>TOTAL</b>	20,000 000 \$
<b>Sous-programme 2 :</b> Développement des capacités de gestion des mouvements migratoires	<b>AIP 1 :</b> Maîtrise des mouvements migratoires	500,000 \$
	<b>AIP 2 :</b> Promotion d'activités génératrices de revenus	200,000 \$
	<b>AIP 3 :</b> Appui à la fixation des populations sur les terroirs d'origine	2,000,000 \$
	<b>TOTAL</b>	2,700 000 \$

<b>Sous-programme 3 : Famille, statut des femmes et des jeunes</b>	<b>AIP 1 :</b> Appui à l'intégration de la dimension population pour une plus grande implication des femmes, des jeunes et des enfants dans le processus de développement durable	<b>842.000.000 F CFA</b>
	<b>AIP 2 :</b> Appui à la lutte contre les barrières socioculturelles à l'éducation et à la formation des filles	<b>500.000.000 F CFA</b>
	<b>AIP 3 :</b> Renforcement de l'insertion des jeunes dans la vie économique socioculturelle et politique	<b>1.205.000.000 F CFA</b>
	<b>AIP 4 :</b> Appui au renforcement des valeurs fondamentales de la famille et à l'acquisition de nouvelles valeurs positives	<b>500.000.000 F CFA</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3.047.000.000 F CFA soit 4,353,000 \$</b>
<b>Sous-programme 4 : Amélioration du cadre de vie des populations</b>	<b>AIP 1 :</b> Sensibilisation à l'intégration de la variable population dans les plans locaux d'environnement	<b>200 000 000 F CFA</b>
	<b>AIP 2 :</b> Renforcement des capacités des collectivités locales à la gestion des programmes de l'environnement intégrant la dimension population	<b>200 000 000 F CFA</b>
	<b>AIP 3 :</b> Développement de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation des populations sur les interrelations entre population et environnement en milieu urbain et rural	<b>130 000 000 F CFA</b>
	<b>AIP 4 :</b> Amélioration des connaissances en interactions entre population/environnement/développement	<b>400 000 000 F CFA</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>930.000.000 F CFA soit 1,329,000 \$</b>

<p><b>Sous-programme 5 :</b>  <b>Renforcement des capacités de planification et de gestion des politiques et programmes de population</b></p>	<p><b>AIP 1 :</b>  Renforcement de la formation des cadres dans le domaine de population et développement</p>	<p><b>560,000</b></p>
	<p><b>AIP 2 :</b>  Renforcement du système national de collecte des données socio-démographiques</p>	<p><b>140,000</b></p>
	<p><b>AIP 3 :</b>  Développement des études et recherches en matière de population</p>	<p><b>160,000</b></p>
	<p><b>AIP 4 :</b>  Appui au pilotage, à la coordination et au suivi - évaluation général du PNA</p>	<p><b>1,500,000</b></p>
	<p><b>AIP 5 :</b>  Renforcement de la dimension régionale des programmes et projets de population</p>	<p><b>120,000</b></p>
	<p><b>AIP 6 :</b>  Plaidoyer et mobilisation sociale pour la DPNP</p>	<p><b>150,000</b></p>
	<p><b>TOTAL</b></p>	<p><b>2,630,000 \$</b></p>
	<p><b>COUT TOTAL DU PNA</b></p>	<p><b>31,012,000 \$</b></p>

# LES CONSEILS RÉGIONAUX DE POPULATION (COREPO)



**BUNAP**

BUREAU NATIONAL DE POPULATION

5<sup>e</sup> ETAGE IMMEUBLE DE L'INDUSTRIE, RUE LECOEUR ABIDJAN PLATEAU  
01 B.P. 6344 ABIDJAN 01 - CÔTE D'IVOIRE  
TÉL. : 20 21 20 69 - FAX : 20 21 20 64  
Email.: [bunap@aviso.ci](mailto:bunap@aviso.ci)